



HAL
open science

La syndicalisation en France depuis 1945

Dominique Labbé

► **To cite this version:**

Dominique Labbé. La syndicalisation en France depuis 1945 : Rapport final d'enquête réalisée pour le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle. [Rapport de recherche] Cerat. 1995, pp.106. halshs-00740327

HAL Id: halshs-00740327

<https://shs.hal.science/halshs-00740327>

Submitted on 10 Oct 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RAPPORT FINAL

LA SYNDICALISATION
EN FRANCE DEPUIS 1945

NOVEMBRE 1995

DOMINIQUE LABBE

ISBN 2-902360-12-6

Organisme bénéficiaire :

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES

Etablissement Public rattaché à l'Université Pierre Mendès-France

B.P. 45

38402 Saint Martin d'Hères cedex

Laboratoire exécutant la recherche :

CERAT

B.P. 45

38402 / Saint Martin d'Hères cedex

“La syndicalisation en France depuis 1945”

par

Dominique Labbé

(Maîtres de Conférence à l'IEP de Grenoble)

Convention d'étude sur :

“Etude sur la situation syndicale en France”

Responsable scientifique :

Dominique Labbé

financée par :

la **Direction à l'Animation, de la Recherche, des Etudes et de la Statistique**
(Dares)

du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Date de notification : **7 octobre 1994**

Sommaire

Chapitre I.	
Estimation des effectifs syndiqués en France depuis 1945	7
I. Informations disponibles, évaluation des données manquantes	9
A. Données disponibles et méthode d'évaluation	9
B. Contrôle de la méthode à l'aide de quelques cas	15
II. Données générales	19
A. La CGT-FO	19
B. Les autres organisations	22
C. Portée de l'analyse	24
Chapitre II.	
Principales caractéristiques de la syndicalisation en France depuis 1945	27
I. Evolution globale	27
A. Les trois périodes de la syndicalisation	27
B. Les organisations	30
II. Données sectorielles et sociologie des syndicats	37
A. La syndicalisation par branche	37
B. L'univers syndical	42
Chapitre III.	
La crise du syndicalisme français	49
I. Les cellules de base du syndicalisme à la française	49
A. Un syndicalisme corporatif centré sur le lieu du travail	49
B. Les facteurs de crise des cellules de base	50
II. La crise organisationnelle	60
A. Un édifice sans base	60
B. La crise du principe "industriel"	61
III. Trois thèses erronées sur la crise du syndicalisme	63
A. La faiblesse historique du syndicalisme en France	63
B. Le rôle prépondérant des facteurs externes	65
C. L'immobilisme des syndicats	66
Conclusion générale	71
Annexe statistique	75
Table des sigles	101
Annexe bibliographique	103

Combien de syndiqués en France ?

Pas plus de 2.120.000 en 1993, soit moins de 11% des salariés français. Voilà la réponse à laquelle aboutit notre enquête. Il y a 25 ans, ils étaient 4 millions, soit un quart des salariés (encore faut-il noter que la proportion des retraités dans ces syndiqués a eu tendance à augmenter beaucoup plus vite que le nombre des actifs !).

Ces quelques chiffres permettent de comprendre que, au cours des quinze dernières années, la France a connu une sorte de révolution silencieuse et mal comprise : la quasi-disparition du syndicalisme des lieux du travail. Cet événement est largement passé inaperçu : peu d'articles de presse et guère d'analyses scientifiques solides.

Certes il existe toujours des syndicats ; les étiquettes auraient même plutôt tendance à se multiplier ! Mais ils ressemblent de plus en plus à des armées d'opérette : quelques figurants, des généraux importants et sonores, des états-majors étoffés et bavards mais point de troupes.

La situation n'est pas ignorée. Il a été couramment cité des proportions très faibles — de l'ordre de 10% — qui sans être totalement négligeables placent la France loin derrière tous les autres grands pays industriels sans exception¹. Cependant, ces affirmations étaient purement intuitives faute d'informations fiables en provenance des syndicats dont les déclarations, à des fins de propagande, étaient si peu sûres que personne ne les croyait.

Avec l'aide du Ministère du travail, nous avons entrepris d'établir les effectifs probables et, sur cette base, d'examiner comment l'on peut expliquer l'évolution de la syndicalisation en France depuis la Libération.

Dans un premier temps, nous nous proposons d'établir avec certitude la syndicalisation, le champ d'action et l'organisation interne de quelques grandes organisations. Nous avons déjà effectué le travail sur la CFDT². Notre méthode

¹ Pour la situation dans les principaux pays européens, cf. Jelle VISSER, *European Trade Unions in Figures. 1913-1985*, Deventer and Boston, Kluwer, 1989 (malheureusement le chapitre sur la France paraît assez fantaisiste) et, du même auteur, "Tendances de la syndicalisation" in OCDE, *Perspectives de l'emploi*, Paris, OCDE, 1991, p 101-142. Voir également Institut syndical européen, *La syndicalisation en Europe occidentale*, Bruxelles, SE, 1993. Dans ce rapport ne figurent que les déclarations "officielles" des organisations françaises.

² Voir notamment : Antoine BEVORT, Dominique LABBE, *La CFDT. Organisation et audience depuis 1945*, Paris, La Documentation française, 1992. Ce document est la synthèse de plusieurs études monographiques sur la CFDT, notamment sur 3 unions départementales et 3 fédérations ainsi que sur l'organisation interne de la confédération. L'ensemble avait été financé par le Ministère du travail.

repose sur le dépouillement de la presse syndicale, notamment les documents de congrès, et sur l'exploitation de certains fonds d'archives. Les informations recueillies sont rassemblées dans des tableaux croisés qui permettent de compléter un bon nombre des "cases blanches" et de contrôler la qualité de l'ensemble.

Il ne s'agit pas seulement de parvenir à un "chiffre" mais de juger de l'implantation de l'organisation étudiée dans le monde du travail, ce qui oblige à prendre en compte l'évolution de l'emploi dans le champ d'activité considéré (d'où la nécessité d'une étude statistique de la population active salariée).

Dans un second temps, nous nous proposons de rassembler toutes les informations recueillies dans un grand tableau où les informations manquantes seraient extrapolées à partir de l'ensemble des éléments disponibles suivant une méthode simple qui sera exposée et discutée dans le premier chapitre de ce rapport.

Cette méthode nous a permis de reconstituer le tableau général de la syndicalisation en France, par secteurs d'activité et par grandes organisations. Les principaux résultats sont donnés dans des tableaux placés en annexe de ce rapport. Le second chapitre présente une synthèse d'ensemble qui débouche sur le constat d'une crise profonde. Le troisième et dernier chapitre évoque les principales explications de cette crise.

Pour la présente enquête, il avait été décidé d'étudier plus précisément la CGT et la CGT-FO. Outre les deux confédérations, nous souhaitions mener cette recherche dans les mêmes fédérations : cela devait être une grande fédération du privé (pour des raisons compréhensibles, nous souhaitions que cela soit les "métaux") et une grande fédération du public — les fédérations des Finances (celle de la CFDT ayant déjà été étudiée par notre équipe en 1990) ou à défaut, celle des Services publics et de santé de la CGT-FO qui est la plus importante de FO.

A la CGT, nous avons obtenu un feu vert immédiat de L. Viannet et du bureau confédéral, un soutien efficace des collaborateurs du secrétaire général et des secrétaires confédéraux sollicités. Toutes les organisations nous ont réservé un bon accueil et les responsables ont accepté de répondre à nos questions avec patience. La chose mérite d'être soulignée car nos questions étaient parfois dérangeantes et un débat interne assez vif secoue actuellement cette organisation¹. Sur la CGT, Dominique Andolfatto, Laurent Olivier et moi-même, nous avons pu réaliser l'essentiel de ce que nous souhaitions faire. Nous avons même été surpris par l'ampleur des informations recueillies dont le volume et l'importance ont largement dépassé les prévisions, faisant exploser le calendrier de réalisation des études ainsi que le volume des rapports...

Nous avons également reçu un très bon accueil à la fédération FO des métaux. Ses dirigeants actuels et anciens ont montré une très grande disponibilité et n'ont

¹ Ces entretiens ont été transcrits et publiés dans un volume annexe : Dominique Labbé, Jacques Derville, *Entretien avec...* Dans la suite de ce rapport, nous ferons référence à plusieurs reprises à ces entretiens.

pas mesuré leur temps. L'enquête confiée à J.-Y. Sabot a pu être menée à bien dans les délais et déboucher sur une étude approfondie de cette organisation.

Les dirigeants des unions départementales de Grenoble et de Paris ont également répondu favorablement à nos sollicitations. Malheureusement, l'absence d'archives accessibles puis l'indisponibilité de Dominique Bernard, la chercheuse à qui cette tâche avait été confiée, ne nous a pas permis d'achever ces recherches. En revanche, celles-ci se sont trouvées bloquées au niveau de la confédération FO et des autres organisations sollicitées¹.

Comme toujours, divers impondérables sont également venus bouleverser les plans initiaux². Cependant, l'essentiel de l'étude s'est déroulé comme prévu.

Outre le rapport de synthèse qu'on lira ci-après, la recherche a abouti à neuf documents annexes publiés à part :

- Dominique Andolfatto, *L'union départementale CGT de la Moselle de la Libération à nos jours*
- Dominique Andolfatto, *Le personnel dirigeant de la CGT (1945-1995)*
- Dominique Labbé, Jacques Derville, *Entretiens avec...*
- Dominique Labbé, *Les élections aux comités d'entreprise (1945-1993)*
- Dominique Labbé, *La fédération CGT des Finances (1965-1992)*.
- Dominique Labbé, *La CGT et les cadres (1963-1994)*
- Dominique Labbé, *La CGT : organisation et syndicalisation depuis 1945*
- Laurent Olivier, *La fédération CGT des métaux de la Libération à nos jours (Organisation et syndicalisation)*
- Jean-Yves Sabot, *La fédération CGT-FO de la métallurgie. Organisation, audience, syndicalisation de 1948 à 1995*.

A ces documents, il convient d'ajouter un document de synthèse sur la CGT en cours d'élaboration :

- Dominique Andolfatto, Dominique Labbé, Laurent Olivier, *La CGT. Organisation et audience depuis 1945*, à paraître au début 199.

¹ Nous n'avons pas essayé de refus explicite de la confédération FO ni des fédérations concernées mais nos multiples courriers sont restés sans réponse et il a été impossible, en six mois, d'obtenir un rendez-vous avec le collaborateur de M. Blondel qui était chargé de notre dossier ni avec aucun des secrétaires généraux des fédérations sollicitées. La confédération n'a répondu à aucune de nos demandes de renseignements même les plus modestes (la liste des membres de la commission administrative et leurs origines professionnelles...)

² A. Bévort est parti à l'étranger en janvier 1995 et n'a pu réaliser les études qui lui étaient confiées (les finances comparées de la CGT et de FO, la fédération CGT des métaux et la syndicalisation dans l'enseignement). L. Olivier l'a remplacé pour la fédération des métaux. A Grenoble, M. Croisat n'a pu apporter son concours à la recherche comme il le faisait par le passé et J. Derville s'est trouvé empêché de réaliser les interviews des responsables confédéraux qu'il devait assurer ; la situation professionnelle de D. Bernard l'a empêchée d'achever à temps l'étude de l'organisation interne de FO, rendue très difficile par le mauvais vouloir de la confédération. Cette étude paraîtra ultérieurement sous forme de thèse.

*
* *
*

Nous remercions les responsables de la Direction à l'animation, de la recherche, des études et de la statistique du Ministère du Travail et de l'emploi pour la confiance qu'il ont bien voulu nous accorder et pour leurs conseils et leurs encouragements.

Nous exprimons notre gratitude à la confédération CGT, aux fédérations des métaux CGT et CGT-FO, à la fédération CGT des finances ainsi qu'aux UD CGT de la Moselle et FO de l'Isère qui ont bien voulu accepter le principe de cette recherche et qui ont beaucoup aidé nos travaux. Leurs responsables nous ont laissé totalement libres et n'ont jamais posé de conditions à leur collaboration. Sans eux, cette recherche n'aurait pu voir le jour. Naturellement, nous gardons l'entière responsabilité de nos analyses et de nos conclusions.

A tous, nous exprimons notre gratitude et nos excuses pour les erreurs et les imperfections qui ne manqueront pas dans une entreprise de cette ampleur...

Chapitre I.

Estimation des effectifs syndiqués en France depuis 1945.

Le 6 mai 1993, lors d'une conférence de presse, A. Obadia, à l'époque porte-parole de la CGT, a dévoilé l'état réel de la syndicalisation à la CGT : elle comptait à l'époque environ 630.000 adhérents et avait perdu en 15 ans plus des deux tiers de ses adhérents. Cette révélation faisait suite à la réunion de la commission exécutive confédérale au cours de laquelle avait été examinée en détail la syndicalisation dans les différentes branches professionnelles. Cette révélation a provoqué quelques remous au sein de la CGT, remous qui n'ont pas été étrangers à la démission d'A. Obadia¹.

En définitive, les chiffres "réels" des effectifs de la CGT ont été publiés dans le rapport financier pour le congrès confédéral de décembre 1995². Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'adhérents en chair et en os, dûment identifiés, mais de timbres "FNI"³. D'autre part, n'ont été publiés que les chiffres des fédérations. Ceux des unions départementales sont demeurés confidentiels⁴. Ces deux réserves n'entament pas la crédibilité de la série ; elles obligent à considérer ces données non comme des valeurs certaines — comme pourraient le laisser croire les chiffres donnés à l'unité près — mais comme les valeurs maximales d'un intervalle d'incertitude de quelques points de pourcentage...

Cette publication pose d'une nouvelle manière le problème de la mesure de la syndicalisation en France. En effet, jusqu'à maintenant on ne disposait que de déclarations officielles jamais totalement crédibles et de quelques indications officieuses que les organisations syndicales laissaient filtrer, tout en refusant de les cautionner. Aucune analyse indépendante et exhaustive n'était venue trancher le débat.

En voici, parmi beaucoup d'autres, trois exemples typiques.

¹ Voir à ce sujet l'entretien qu'A. Obadia a bien voulu nous accorder, entretien reproduit dans le volume annexe déjà cité.

² Lydia BROVELLI, "Rapport financier", *Le Peuple*, 1415, 7 septembre 1995, p 9-11. Nous reproduisons ces tableaux en annexe de notre rapport avec le calcul des taux de syndicalisation.

³ "Fonds national interprofessionnel". On trouvera dans l'un des rapport annexe une description détaillée du fonctionnement du FNI et de son insertion dans l'organisation intérieure de la CGT. Ce fonds n'est pas géré par la confédération mais par une commission indépendante où siègent à côté du trésorier confédéral, des représentants des fédérations et des unions départementales. Par construction même, le système rend difficile la "tricherie" sur les bilans comptables. D'autre part, les trésoriers confédéraux depuis trente ans, (A. Bertheloot, E. Deiss, P. Koehler et L. Brovelli) ont établi des comptes sincères et ont livré dans leurs rapports financiers les principaux éléments d'analyse. C'est grâce à ces éléments que la série des adhérents depuis la Libération peut être établie avec précision comme nous l'évoquons ci-dessous. Pour plus de détail, voir nos entretiens avec E. Deiss et L. Brovelli.

⁴ Ils auraient abouti à des effectifs totaux plus faibles à cause des rétentions de cotisations sur lesquelles nous nous expliquons plus loin. Nous avons reconstitué ces effectifs régionaux et départementaux pour la période 1972-1984. La série est présentée dans notre rapport sur l'organisation et la syndicalisation.

Depuis plus de dix ans, la CGT-FO cotise à la Confédération européenne de syndicats (CES) pour plus d'un million d'adhérents¹ alors que, nous le verrons, ses effectifs n'ont jamais dépassé les 500.000 adhérents et qu'ils ont reculé de près de 30% depuis 14 ans.

Bien que plusieurs observateurs aient donné avec précision le nombre probable de ses adhérents, la CFDT continue de publier chaque année des "effectifs" (à l'unité près) assez irréalistes²...

Enfin, le total des adhérents officieusement revendiqués par les deux fédérations issues de l'éclatement de la FEN est supérieur aux effectifs totaux de celle-ci avant son éclatement et alors que cette scission a provoqué des dégâts importants dans les rangs des syndiqués !

Jusqu'à la publication des chiffres de la CGT, il semblait donc difficile de réaliser une étude statistique sur la syndicalisation en France sans se voir opposer l'objection classique : "tout le monde ment..."

La série de la CGT, qui est ventilée par fédérations, donne une idée assez précise de l'implantation de l'organisation dans le salariat français.

A partir de cette série et de nos études antérieures sur la CFDT, nous pouvons déduire, par un procédé simple et fiable, les effectifs des autres organisations syndicales et analyser de manière relativement fine l'implantation des syndicats dans la société française.

¹ Le trésorier confédéral de FO a affirmé à B. Vivier avoir vendu 1.092.750 cartes en 1990 (Bernard VIVIER, "Les organisations syndicales", *Liaisons sociales*, 11320, 19 novembre 1992, p 51). En 1993, cette organisation a cotisé à la confédération européenne des syndicats pour 1.015.000 adhérents (Institut social européen, op cit, p 14).

² La dernière déclaration en date concerne l'année 1994 dans *Syndicalisme-hebdo*, 2547, 25 avril 1995. La CFDT y revendique 650.000 adhérents et affirme être la première organisation syndicale française. Dans ce long dossier, il n'est pas expliqué comment la CFDT compte ses adhérents. Une discussion récente est présentée dans : Dominique LABBE et Jean-Yves SABOT, *Les adhérents de la CFDT et l'information syndicale*, Etude réalisée pour l'IRES-CFDT, Grenoble, CERAT, 1994. En 1994, sur une base de 9 timbres mensuels par adhérents, on peut estimer que la CFDT comptait 515.000 adhérents (tableau IV en annexe de ce rapport).

I. INFORMATIONS DISPONIBLES, EVALUATION DES DONNEES MANQUANTES

En ce qui concerne les effectifs des organisations syndicales françaises, nous disposons donc de deux séries de données fiables et d'un certain nombre d'indications plus ou moins précises et cohérentes. Certaines ont été publiées — on trouvera en annexe de ce rapport, une bibliographie donnant les principales sources écrites en ce domaine — d'autres nous ont été livrées par des observateurs ou des syndicalistes. L'ensemble permet d'aboutir à un tableau général grâce à une méthode simple que nous allons rapidement présenter.

A. Données disponibles et méthode d'évaluation.

Nous reproduisons les effectifs probables de la CGT et de la CFDT — effectifs établis sur des bases comparables — dans les tableaux II à IV. Quelques précisions sont nécessaires pour comprendre la méthode adoptée et les incertitudes pesant sur les résultats obtenus.

1. La CGT, la CFDT et la FEN

Pour la CGT, les chiffres publiés dans *Le Peuple*, en septembre 1995 peuvent être considérés comme exacts bien qu'ils ne dévoilent pas totalement la situation de la CGT. La fiabilité de la série tient surtout à la nature du FNI (fonds national interprofessionnel) qui est indépendant de la confédération et au fait qu'aucune organisation de la CGT n'a protesté contre les effectifs qui lui sont attribués. Naturellement, la série présente la situation sous le meilleur jour possible. Par exemple, le nombre de FNI réglés par les UD n'a pas été publié, officiellement par manque de place, en réalité parce que le total aurait été nettement inférieur¹. Bien sûr rien n'est dit non plus sur le nombre de timbres payés².

Au passage, les débats qui ont accompagné cette publication ont aussi permis d'apprendre qu'il se vend, par timbres FNI, près de 8 timbres mensuels, soit une moyenne assez proche de 9 cotisations par an et par adhérent (avec cependant des différences importantes entre fédérations et une baisse de cette moyenne sur les

¹ Pour une discussion approfondie, nous renvoyons à notre rapport annexe sur l'organisation et la syndicalisation à la CGT. Dans la CGT, certaines organisations pratiquent la rétention de cotisations comme arme dans leurs luttes d'appareil. Naturellement, cela fait autant d'adhérents en moins dans la statistique. La différence entre les versements des fédérations et ceux des UD peut en partie venir de là. Elle peut aussi s'expliquer par l'existence de syndicats nationaux qui ne versent pas leurs parts aux UD. Enfin, certains syndicats ou fédérations "riches" aideraient la confédération en lui versant des subsides sous forme de cotisations. Naturellement tout cela est invérifiable. D'après nos éléments d'information, l'incertitude introduite par cette situation n'est que de quelques points de pourcentage.

² Il est certain que ce nombre a baissé puisque le bilan financier publié dans ce même document fait apparaître une stabilité des recettes provenant des cotisations depuis 1991 alors que le prix des timbres a été augmenté chaque année. Par exemple, cette augmentation a été de 3% entre 1992 et 1993. La stabilité des recettes signifie donc un recul réel de 3% au niveau des timbres payés.

dernières années)¹. Il est surtout intéressant de constater que nos enquêtes empiriques conduisent également à une moyenne semblable sur la longue période². On peut donc considérer que, probablement depuis fort longtemps, l'adhérent "réel" à la CGT payait en moyenne près de 9 timbres mensuels par an. C'est cette convention qui a été retenue pour établir le nombre total des adhérents à partir des recettes de cotisations présentées dans les bilans financiers de la confédération à l'occasion des congrès (premier tableau placé en annexe).

La série publiée par la CGT ne remonte pas au-delà de 1991 : elle couvre le mandat de la direction investie par le congrès de janvier 1992 (sans doute, la série complète eut été trop douloureuse...) Pour les années antérieures, on ne dispose pas d'indication officielle concernant les effectifs des fédérations. Pour deux fédérations (Finances et Métaux), nos recherches monographiques conduisent à des évaluations précises³. Pour les autres, nous avons reconstitué leurs effectifs à l'aide des mandats des congrès confédéraux tels qu'ils ont été publiés dans le *Courrier confédéral*⁴. Entre les années de congrès, les effectifs sont interpolés. Nous avons pu contrôler la validité de certaines de ces évaluations grâce à des indications officieuses, notamment le nombre des cartes vendues pour quelques années. Naturellement, le détail n'est pas d'une précision absolue mais l'ensemble possède une assez grande cohérence. Nous avons également établi avec précision les champs de syndicalisation de chacune de ces fédérations, ce qui permet de mesurer avec précision l'implantation de la CGT par branches "professionnelles" (selon la terminologie en vigueur dans le mouvement syndical).

Nous disposons également d'une série fiable sur la CFDT grâce à notre précédente recherche. Cette série est étalonnée avec une même convention de 9 timbres⁵. Elle est également ventilée par fédérations (tableau IV). En revanche, le

¹ Ajoutons que, à la CGT la majorité des cotisations est encore collectée manuellement et circule dans un système effroyablement compliqué. On peut considérer que cette moyenne de 9 timbres est crédible.

² Voir notre discussion de ce problème dans notre rapport : Dominique LABBE, Maurice CROISAT, Jacques DERVILLE, *La syndicalisation à la CFDT dans les années 1990*, Grenoble, CERAT, 1993, p 96-100.

³ Laurent OLIVIER, *La fédération CGT des métaux de la Libération à nos jours* et Dominique LABBE, *La fédération CGT des Finances (1965-1992)*.

⁴ Présentation détaillée de la méthode et des résultats : Dominique LABBE, *la CGT : organisation et syndicalisation depuis 1945*, Grenoble, CERAT, 1995.

⁵ Pour plus de détails : Antoine BEVORT, Dominique LABBE, *La CFDT. Organisation et audience depuis 1945*, Paris, La Documentation française, 1992. Dans ce livre, nous avons respecté un ratio de 8 timbres qui était celui utilisé habituellement par les chercheurs et à l'intérieur de la CFDT... Depuis cette recherche, diverses observations complémentaires nous ont conduit à rejeter cette convention pour retenir celle de 9 timbres par adhérents. Une autre convention existe (10 timbres pour un adhérent : c'est la tradition dans le mouvement syndical pour le calcul des mandats de congrès). En fait, le dépouillement des archives syndicales conduit plutôt à une moyenne de 9 timbres. C'est celle que nous retiendrons ici. Voir Antoine BEVORT, "Compter les adhérents, méthodes et résultats : la CGT, la CFDT, 1945-1990", *Travail et emploi*, 62, 1-95, p 40-58.

"secret" qui pèse sur les champs de syndicalisation rend les comparaisons avec les autres organisations plus difficiles pour quelques branches¹.

Enfin, nous disposons de la série complète de la syndicalisation à la FEN jusqu'à son éclatement (dernière année : 1991). Ici le nombre moyen de timbres par adhérent n'est pas connu avec certitude. Des témoignages font état de moyennes fort élevées (égales voire supérieures à 10), mais il nous a également été signalé que les séries publiées lors des congrès reposaient sur de subtils équilibres qui n'allaient pas sans quelques petites "améliorations". Au total, ces témoignages assez concordants nous amènent à considérer que les chiffres publiés par la FEN correspondent sensiblement à une moyenne de 9 timbres par adhérent (nous discutons ce point plus bas à propos des organisations syndicales dans l'Education nationale).

Les autres organisations syndicales se sont murées dans un silence plus ou moins complet — c'est le cas notamment de la CGT-FO — ou bien elles ont donné, à l'occasion de leurs congrès, des informations pour le moins douteuses (c'est le cas de la CFTC ou de la CGC). Naturellement, tous les chercheurs disposent d'indications "officieuses" plus ou moins détaillées et fiables. Malheureusement, ces "estimations" sont délicates à utiliser car, outre que la recherche ne peut se satisfaire de rumeurs, les données ainsi recueillies peuvent toujours être rejetées par les intéressés comme non-fondées.

C'est pourquoi nous proposons d'évaluer précisément, à l'aide d'une méthode simple, le nombre d'adhérents de ces syndicats "muets" ou trop optimistes.

2. Méthode d'évaluation des données manquantes

Nos précédentes études ont débouché sur une certitude : lors des élections professionnelles, les résultats des organisations syndicales sont étroitement corrélés à leur implantation. Nous l'avons calculé pour la CFDT, en rapportant les taux de syndicalisation régionaux et sectoriels avec les résultats obtenus par cette organisation aux élections des comités d'entreprise. La liaison est statistiquement quasi linéaire ; les études monographiques menées dans les cellules de base de la CFDT permettent d'explicitier le sens de la liaison : le nombre des électeurs est directement dépendant du nombre des adhérents. Ou encore : la présence sur le lieu du travail conditionne les résultats électoraux. On peut enfin exprimer cette relation d'une manière un peu caricaturale mais claire : les scores électoraux sont un sous-produit de la densité relative des adhérents et des militants dans l'établissement concerné.

¹ Par exemple, nous savons que les salariés du crédit agricole sont syndiqués à la fédération générale de l'agro-alimentaire — dont ils constituent une proportion non-négligeable des effectifs — et non à la fédération des banques. Ou encore : les salariés du ministère de l'Équipement sont affiliés à la fédération générale des transports avec les cheminots et les transporteurs routiers... Le découpage "professionnel" de la CFDT recèle ainsi de nombreuses surprises qui rendent plus aléatoires les comparaisons avec les autres organisations et l'étude de son implantation. Malheureusement, là encore, le goût du secret n'a pas facilité notre étude et laisse subsister quelques incertitudes.

Puisque nous connaissons le nombre d'électeurs de FO, de la CFTC ou de la CGC, ainsi que leur répartition professionnelle et géographique, nous pouvons donc en déduire assez précisément le nombre des adhérents¹.

Nous commencerons par donner trois exemples pour lesquels nous disposons de données solides et d'éléments de vérification de nos calculs. Cela permettra de valider la méthode et de juger de sa précision relative. Ceci acquis, nous l'appliquerons à tous les cas possibles — tout en essayant de contrôler l'existence de biais éventuels — pour déboucher sur un tableau d'ensemble et sur des taux de syndicalisation.

Méthode d'estimation des niveaux absolus

Notre postulat de départ est le suivant : le rapport entre le nombre des adhérents et celui des électeurs est le même pour toutes les organisations syndicales opérant dans un même milieu professionnel. Autrement dit, dans chaque grand secteur, il y aurait une même proportion d'adhérents dans les différents électorats. A titre d'exemple, appliquons le raisonnement aux syndicats des "métaux". Grâce au rapport financier publié pour le 45e congrès, on sait que la CGT avait 65.052 adhérents dans cette branche professionnelle. Les résultats des élections aux comités d'entreprises dans la branche métaux, permettent le calcul du "rapport de force" électoral entre les deux organisations² :

$$\frac{\text{Electorat FO}}{\text{Electorat CGT}} = \frac{93\ 031}{246\ 323} = 0,378$$

Selon notre postulat, les effectifs de la fédération FO de la métallurgie équivalent à 37,8% des effectifs de la CGT, soit :

$$65\ 052 * 0,378 = 24\ 600 \text{ adhérents}$$

Cette estimation peut d'ailleurs être considérée comme généreuse. En effet, les sondages montrent que FO a des indices de popularité plus hauts que ceux de la CGT. On peut donc supposer que la proportion des adhérents parmi les électeurs est probablement plus faible pour FO que pour la CGT. Par conséquent, nous pouvons affirmer, sans grand risque d'erreur, que la fédération FO des métaux n'a pas plus de 25 000 adhérents. L'estimation est peut-être un peu généreuse mais elle a le mérite d'être fondée sur des données observables et difficilement discutables.

¹ En fait, cette affirmation est optimiste : la collecte et le traitement des résultats des élections professionnelles n'est pas bien faite par l'Administration et la reconstitution, partielle, de ces données nous a donné du fil à retordre et nous a coûté beaucoup de temps. Cela explique également certaines limitations de notre travail. Par exemple, aucun calcul n'a pu être fait sur l'année 1994 car, à la date où nous écrivons (novembre 1995), les résultats des élections aux CE de 1994 ne sont toujours pas disponibles.

² Au passage, on notera que la fédération CGT des métaux a plus de 246.000 électeurs pour 52.600 adhérents actifs, soit 4,7 électeurs pour un adhérent. Ce rapport a beaucoup augmenté depuis 20 ans et signale la réalité du "syndicalisme d'électeurs". Nous montrerons dans notre troisième chapitre la fragilité de ce type de syndicalisme.

On en trouvera une vérification indirecte en appliquant le même raisonnement à la fédération CFDT des métaux (FGMM) dont le champ de syndicalisation recoupe à plus de 90% celui des fédérations correspondantes de la CGT et FO¹. De source interne et sur la base d'un adhérent pour 9 timbres mensuels, la fédération CFDT de la métallurgie comptait 43 000 adhérents en 1993. En suivant le même raisonnement, il vient :

$$\frac{\text{Electorat CFDT}}{\text{Electorat CGT}} = \frac{173\,332}{246\,323} = 0,704$$

$$65\,052 * 0,704 = 45\,800 \text{ adhérents}$$

L'estimation s'écarte donc des valeurs réelles d'environ 6,5%.

Puisque nous disposons également des effectifs de la CFDT, nous pouvons les utiliser pour estimer, à nouveau, le nombre des adhérents de FO :

$$43.000 * \frac{\text{Electorat FO}}{\text{Electorat CFDT}} = 25.800$$

La moyenne des deux estimations donne 25.200 adhérents avec un encadrement de $\pm 2,5\%$. Cet écart très faible — qui se retrouve sur toutes les années récentes — provient également de la grande étendue du champ d'action de ces trois fédérations : sur de vastes populations, les cas particuliers pèsent moins lourds, les erreurs s'annulent plus aisément... Il faut également tenir compte de ce que, dans ces industries, les différentes organisations sont encore très marquées par une même tradition syndicale : les modes d'organisation et les pratiques syndicales se ressemblent. Dès lors, il n'est pas étonnant que la syndicalisation y suive une même loi.

Enfin, les tableaux du *Peuple* indiquent qu'il y a actuellement près d'un cinquième de retraités dans ces 65.000 adhérents de la CGT-métaux (proportion qui était autrefois nettement plus faible comme le montrent les dépouillements de L. Olivier). Mais faute de disposer de cette information pour la CFDT, nous préférons raisonner sur le total, y compris les timbres payés par les retraités.

Le même procédé a été appliqué aux autres organisations avec l'ensemble des résultats électoraux dont on peut disposer. Les résultats sont présentés dans les tableaux V et VI placés en annexe.

Outre les incertitudes tenant à la collecte et à la comptabilisation des cotisations, quelques limitations méritent d'être signalées :

— la "norme" choisie pour évaluer le nombre des adhérents pose un problème. Les dépouillements de L. Olivier et nos enquêtes précédentes au sein de la CFDT montrent que la collecte manuelle des cotisations — qui est encore la règle pour la majorité des adhérents de la CGT et de FO dans les métaux — aboutit, dans

¹ Le champ de syndicalisation de la FGMM-CFDT est encore plus vaste que celui de son homologue de la CGT : il faut y ajouter au moins le Commissariat à l'énergie atomique (plus de 22.000 salariés et environ 1.500 syndiqués à la CFDT) et les mines (25.000 salariés et plus de 1.000 syndiqués à la CFDT sans compter près de 4.000 retraités...)

ces syndicats, à une moyenne de timbres mensuels par *cartes* comprise entre 7 et 8 timbres¹. Ceci est également vrai pour la plupart des branches industrielles et plus encore dans le bâtiment. Pour des raisons techniques évidentes², il a paru préférable de s'en tenir partout à la convention unique des 9 timbres. Toutefois la dernière colonne du tableau XXI donne une estimation haute de la syndicalisation totale dans la branche en utilisant le ratio à 8 timbres (soit, au maximum 28.000 adhérents à la fédération FO des métaux).

— le calcul portant sur la CGC est probablement un peu plus grossier puisqu'il faudrait prendre en compte non pas la syndicalisation totale mais celle des techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres. Ces informations n'existent évidemment pas. Dès lors, nous postulons que le taux de syndicalisation dans ces catégories est le même que dans l'ensemble du salariat. A moins que les cadres soient plus engagés que la moyenne, ce qui se saurait, le postulat avantage donc plutôt la CGC ;

— la colonne "autres syndicats" est la plus sujette à caution. Elle enregistre les scores réalisés par les syndicats issus de la FEN, les autonomes, la CFT et divers autres "syndicats maisons". Pour ces derniers, tout laisse supposer que leurs électeurs ne se pressent guère pour adhérer...

Estimation des taux de syndicalisation

Le recul des syndicats des métaux est habituellement expliqué par la crise économique et la baisse de l'emploi salarié dans ces branches : moins de travailleurs, moins de syndiqués. Pour neutraliser l'effet de ces fluctuations de l'emploi à travers le temps et pour comparer les champs professionnels entre eux, il faut passer des chiffres absolus à des niveaux relatifs. Ainsi, d'après le recensement de 1990, 2,6 millions de salariés travaillaient dans les établissements compris dans le champ de syndicalisation des fédérations FO et CGT³. Sous réserve de quelques différences mineures déjà signalées, on peut considérer que l'action de la FGMM-CFDT concerne potentiellement les mêmes salariés. On en tire les taux de syndicalisation suivants :

$$\text{CGT } \frac{65\ 000}{2\ 600\ 000} = 2,5\%$$

¹ Depuis plusieurs années, la CFDT est parvenue à introduire le prélèvement de la cotisation sur le compte bancaire du syndiqué. Aujourd'hui, dans la FGMM, la moyenne de timbres mensuels acquittés en un an par adhérent est passée au-dessus de 9 timbres. Cet "effet-PAC" entraîne donc une augmentation apparente des effectifs si l'on ne change pas la convention servant à déduire le nombre des syndiqués à partir des recettes confédérales.

² A condition d'admettre que toutes les cartes correspondent bien à des adhérents effectifs, il faudrait multiplier par 1,12 les données pour obtenir une estimation plus réaliste (ou optimiste ?) des syndiqués. Mais si nous adoptons cette façon de voir, il faudrait appliquer une correction variable suivant les branches, ce qui est impossible puisque, pour la plupart d'entre elles, nous disposons de peu d'informations concernant le ratio carte/timbres au sein de la CGT et, a fortiori pour FO ! Enfin, ce calcul ne changerait rien au total, les coefficients déflateurs annulant les coefficients multiplicateurs.

³ Pour une présentation détaillée des champs de syndicalisation, se reporter à notre rapport sur l'organisation et la syndicalisation à la CGT depuis la Libération.

$$\text{CFDT} \frac{42\,000}{2\,600\,000} = 1,6\%$$

$$\text{CGT-FO} \frac{25\,000}{2\,600\,000} = 1,0\%$$

En ajoutant quelques milliers d'adhérents de la CFTC, de la CGC et de la CFT, le taux de syndicalisation dans les métaux ne doit guère dépasser 7% sur la base de calcul de 9 timbres (encore faut-il se souvenir qu'au numérateur se trouve un bon nombre de retraités).

En utilisant les résultats des recensements (1968, 1975, 1982 et 1990) et, entre ceux-ci, les enquêtes-emploi de l'INSEE, on obtient les taux de syndicalisation dans la branche depuis 1967 (tableaux XX et XXI). Pour tenir compte de l'incertitude due au nombre de timbres payés par les syndiqués et de l'intégration des retraités dans le calcul, les dernières colonnes du tableau donnent deux taux, la réalité se situant probablement entre les deux.

Le raisonnement est simple et séduisant. Plusieurs objections peuvent être faites. La méthode est-elle valable pour toutes les branches de l'économie et toutes les catégories de salariés ? Même si elle donne de bons résultats sur la CGT et la CFDT, qu'est-ce qui garantit sa pertinence pour les autres organisations syndicales ? Pour répondre à ces objections, nous proposons d'examiner quelques cas pour lesquels des informations ont été publiées.

B. Contrôle de la méthode à l'aide de quelques cas

Nous allons appliquer le même calcul à diverses fédérations pour lesquelles nous disposons d'informations permettant un triple contrôle des résultats (CGT, CFDT, FO).

1. Les Finances

Nous disposons de deux séries de données fiables concernant la syndicalisation au ministère des Finances (tableaux XVIII et XIX) :

— le nombre d'adhérents de la CGT et de la CFDT depuis 1955. La série CGT représente le nombre de cartes puis de timbres FNI réglés par les syndicats à la trésorerie fédérale. La série CFDT est obtenue en divisant par 9 le nombre de timbres mensuels reversés à la fédération par le service de perception des cotisations¹. Nous disposons également d'une indication du nombre de retraités adhérents aux syndicats de la Fédération CGT².

— les voix aux élections des commissions paritaires dont le corps électoral représente plus de 95% du total des agents employés dans ce ministère. La série

¹ Sur la fédération CFDT des Finances, se reporter à : Pierre MATHIOT, *La fédération CFDT des Finances et la question de la fédéralisation (1945-1990)*, Grenoble, CERAT, 1991.

² Ce qui permet de constater que le nombre de retraités syndiqués ne connaît pas la même croissance que dans le reste de la confédération. Au contraire, la désyndicalisation a même été un peu plus forte chez les retraités des Finances que chez les actifs.

est complète de 1978 à 1994. En outre, grâce aux données que nous a communiquées J. Siwek-Pouydesseau, nous disposons de résultats fiables pour 1961 et 1967.

Nous allons d'abord vérifier la pertinence du raisonnement en confrontant les résultats obtenus sur la CGT et sur la CFDT pour 1993 :

$$\text{Estimation CFDT : Adhérents CGT} * \frac{\text{Electorat CFDT}}{\text{Electorat CGT}} = 11.770 \text{ (au lieu de 10.400)}$$

$$\text{Estimation CGT : Adhérents CGT} * \frac{\text{Electorat CGT}}{\text{Electorat CFDT}} = 10.900 \text{ (au lieu de 12.200)}$$

Le calcul conduit à une surestimation de l'effectif de la CFDT de 13% environ et à une sous-estimation de celui de la CGT d'une proportion équivalente (-11%). Ajoutons que cet écart se retrouve également dans le passé et de façon un peu plus nette dans les années 1970-1985.

Autrement dit : comparée à la CGT, la CFDT a plus d'électeurs que ne laisserait attendre le nombre de ses adhérents (et vice-versa). Il existe probablement une différence de nature entre les deux organisations quant à la proportion de syndiqués parmi leurs électeurs, la CGT ayant un taux d'adhésion un peu plus fort, ou une "popularité" un peu plus faible. Cette différence était d'ailleurs probablement plus importante dans le passé.

Ce décalage peut s'expliquer de beaucoup de façons. D'une manière générale, il faut rappeler que, si la liaison entre le taux d'adhésion et le score électoral est évidente, elle n'est pas mécanique. Notre raisonnement ne serait pleinement valable que si toutes choses étaient égales par ailleurs ; or, chaque organisation syndicale a sa vie propre et son mode d'organisation particulier... Par exemple, leurs taux de cotisation sont différents (ce problème existe aussi pour les syndicats d'enseignants).

La différence entre les taux d'adhésion aux Finances s'explique surtout par l'inégale syndicalisation des différents services du ministère. Au moment de la grande grève de 1989, le taux de syndicalisation est encore proche de 40% aux Impôts¹ et aux Douanes, directions où la CGT devançait FO et la CFDT, alors qu'il était probablement inférieur à 25% dans la direction de la Comptabilité publique, dite du "Trésor", où FO a toujours été largement dominante et où la CFDT réalise de bons scores². Chacune de ces grandes directions présente des

¹ On trouve une indication dans ce sens dans l'article d'André NARRITSENS, "Regards concrets et hypothèses sur les dynamiques possibles du conflit des Finances de 1989", *Revue de l'IRE*, 5, hiver 1991, p 144. A. Narritsens rend compte d'une enquête menée auprès d'un échantillon d'agents de la Direction générale des impôts. Il indique également que 8 enquêtés sur 10 répondent être ou avoir été syndiqués. Le tableau XIX corrobore donc ce taux remarquable de syndicalisation.

² Jusqu'à la fin des années 1970, il y avait une sorte de partage du territoire entre la CGT et FO. La première était hégémonique dans les contributions indirectes, les brigades des Douanes, la Caisse des dépôts, la seconde étant surtout implantée dans les contributions directes, le Trésor et les Douanes sédentaires. Voir sur ce point notre rapport sur la fédération des Finances ainsi que les témoignages de M. Bonicel, R. Jevodan et A. Poncet.

caractéristiques sociologiques et des traditions très particulières. Le silence des syndicats nationaux sur leurs effectifs et l'amalgame des résultats électoraux, tels qu'ils sont publiés par le ministère, ne nous permettent pas de retrouver cette finesse.

Où se situent les autres organisations (FO, CFTC, SNUI) ? En utilisant la moyenne arithmétique des estimations, nous considérons implicitement qu'elles se trouvent au milieu de la fourchette de $\pm 12\%$ qui sépare l'estimation réalisée avec la CGT de celle calculée sur les effectifs CFDT. Très probablement, ces organisations se situent-elles plutôt dans la partie inférieure du fait des différences d'implantation évoquées ci-dessus. Là encore, il est probable que notre estimation est "optimiste".

De quels éléments d'information disposons-nous pour corroborer ces résultats ? A notre connaissance, les seules indications sont fournies par J. Siwek-Pouydesseau qui indique que, "au milieu des années 1980", les cotisants actifs de la fédération FO des Finances étaient environ 20.000¹. Comme l'indique le tableau XVIII en annexe, le calcul aboutit à attribuer à FO un effectif total de 22.000 adhérents en 1984, de 21.000 en 1985 et de 19.000 en 1986... L'encadrement paraît presque parfait.

2. Les PTT

Les PTT sont le second exemple à partir duquel la méthode a été éprouvée.

Dans son ouvrage de 1975, A. Bergounioux donne le tableau des cartes et des timbres payés par la fédération FO depuis les origines et jusqu'à 1971 (reproduit en annexe dans le tableau XXII). Ce tableau présente plusieurs intérêts dont le moindre n'est pas d'indiquer que la moyenne des timbres acquittés par carte est exactement de 9 (avec un recul constant au cours du temps). Les données publiées par Bergounioux recourent deux années pour lesquelles nous disposons des résultats des élections des CAPN (1961 et 1967) et des effectifs de la CGT et de la CFDT. La comparaison entre les différentes estimations est récapitulée dans le tableau ci-dessous.

	Estimation FO avec la CGT	Estimation FO avec la CFDT	Moyenne	Effectifs réels FO	Ecart estimation/réel
1961	50.000	46.000	48.000	47.500	+ 3,2%
1967	47.000	49.500	48.250	53.000	- 8,9%

L'encadrement est un peu moins bon mais l'«erreur» reste inférieure à 10%. Il est raisonnable de considérer qu'il s'agit de l'incertitude normale pesant sur un tel type de calcul. Cette incertitude n'est pas étonnante si l'on songe que les effectifs de la CGT ne sont pas connus avec une totale précision et que les élections des CAPN n'ont lieu que tous les 3 ans, ce qui introduit un biais sur les deux années intermédiaires.

¹ Jeanne SIWEK-POUYDESSEAU, *Les syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, Paris, PUF, 1989, p 159.

Nous avons reconstitué la série 1978-1993 à l'aide des résultats des élections dans les PTT (tableau XXII). En termes d'effectifs absolus, le recul des syndicats commence probablement au milieu des années 1970 sauf pour la CFDT qui a stabilisé ses effectifs jusqu'en 1982. En termes de taux de syndicalisation, le déclin de toutes les organisations commence avant 1978. Etant donné l'absence de toute indication sur les années antérieures, il est impossible de préciser l'année où se produit l'inflexion. En tout état de cause, la conclusion essentielle de ce travail sur la syndicalisation dans les PTT figure en dernière colonne : de 1960 à 1978, soit pendant près de 20 ans, environ la moitié des postiers au moins adhéraient à un syndicat. Aujourd'hui encore, près de 3 postiers sur 10 sont syndiqués.

3. Un cas complexe : les services publics et de santé

Nous nous trouvons ici devant plusieurs difficultés qui permettront de comprendre les obstacles auxquels se heurte notre recherche. D'une part, les champs de syndicalisation couverts ne sont pas les mêmes. Les fédérations CGT des Services publics et la fédération CFDT du ministère de l'intérieur et des collectivités locales (INTERCO) ont un champ d'action presque équivalent. En revanche, la fédération FO syndique également les personnels de la santé, tant dans le secteur public que des établissements privés (champ des fédérations CFDT et CGT de la Santé). Il faut donc additionner les effectifs des deux fédérations pour pouvoir comparer avec FO. D'autre part, la principale difficulté rencontrée tient à l'absence de données fiables concernant les élections professionnelles dans les fonctions publiques hospitalières et locales.

Tous les trois ans environ, sont organisées, à la même date pour toute la France, des élections pour les commissions administratives paritaires départementales hospitalières. C'est donc une sorte de scrutin national avec des modalités de vote semblables sur tout le territoire, des procès-verbaux, etc. Les résultats seraient centralisés nationalement. Malgré nos nombreux appels téléphoniques et courriers, nous ne sommes pas parvenus à obtenir ces résultats... Nous avons donc utilisé les éléments parus dans la presse syndicale bien que ceux-ci soient lacunaires et parfois discordants (chacun a tendance à les présenter de la manière qui lui est la plus favorable...). Il n'a pas été possible de remonter au-delà de 1982.

Les dernières élections des commissions techniques paritaires pour l'ensemble de la fonction publique territoriale (hors Paris) ont eu lieu le 15 juin 1989. Les précédentes ont eu lieu en 1982-83 et en 1986. Pour l'année 1986, aucune totalisation ne semble avoir été faite par le ministère de l'intérieur dont nous n'avons d'ailleurs rien obtenu. Là encore nous utilisons des sources syndicales.

Au total, nous pouvons déduire des estimations assez solides, pour les années 1982-83, 1985-86, 1988-89 et 1992 (uniquement pour la santé). Les résultats des calculs sont présentés dans le tableau XXV. L'effectif probable de la fédération CGT-FO des Services publics et de Santé était de 110.000 adhérents en 1982-83, de 99.000 en 1985-86, de 78.000 en 1988-89 et d'environ 80.000 actuellement, si

toutefois la syndicalisation à FO s'est maintenue dans les collectivités locales à son niveau de 1988-89, ce qui n'est pas évident.

Quelle validité accorder à ce calcul ? Concernant la fédération FO, nous disposons de quelques indications sûres. En 1968, la fédération avait 80.000 adhérents sur la base d'environ 9 timbres pour un adhérent. En novembre 1988, un changement de direction a amené la publication du nombre de cartes et de timbres commandés et placés par l'ancienne direction¹. Outre des moeurs financières très particulières², ce bilan révèle l'état réel de l'organisation ; il montre également que les règlements des "groupements départementaux" excèdent neuf timbres par cartes effectivement placées. Le tableau XXV indique que, pour les années 1982-83, notre calcul donne à la fédération 109.750 adhérents avec un encadrement compris entre 104.000 (estimation à partir de la CGT) et 115.500 (par la CFDT). Sur la base de 9 timbres par adhérent, la fédération avait effectivement 119.000 adhérents en 1982 et 109.000 en 1983. La moyenne des deux années place donc les effectifs de la fédération au milieu de l'encadrement obtenu par notre calcul sur les deux années.

Voilà l'essentiel de notre méthode. Nous ne tenons pas compte des déclarations de certains leaders syndicaux ou des "observateurs". Nous privilégions systématiquement le vérifiable et le calculable sur la "rumeur". La méthode a permis de reconstituer de manière assez précise l'état de la syndicalisation en France, au moins pour les années 1967-1994.

II. DONNEES GENERALES

La même méthode a donc été appliquée systématiquement à l'ensemble des organisations et des scrutins pour lesquels nous disposons de résultats électoraux. Cela permet d'obtenir une estimation quasiment complète des effectifs de FO, de la CGC et de la CFTC (pour l'ensemble, se reporter au tableau I)

A. La CGT-FO

Deux estimations sont fournies : le détail de la syndicalisation actuelle et une reconstitution des effectifs passés.

¹ Supplément à la *Tribune FO des services publics et de Santé*, 266 du 22 novembre 1988. Cette note a été communiquée aux syndicats mais n'a pas fait l'objet du dépôt légal (on ne la trouve pas dans la collection déposée à la Bibliothèque nationale). Elle éclaire l'état déplorable des finances dans FO. Claude HARMEL a présenté et commenté l'essentiel de cette note dans *Etudes sociales et syndicales*, 50, février 1989, p 10-11.

² Cette note indique que, depuis 1980, aucun exercice n'avait été soldé vis-à-vis de la trésorerie confédérale. Elle révèle également que, en novembre 1988, l'exercice 1986 est en cours de clôture mais que certains syndicats n'ont toujours pas soldé l'année 1987. La fédération a donc passé ses commandes à la trésorerie confédérale sans tenir compte du recul de ses adhérents. Pour quelles raisons continuait-elle à commander 170.000 cartes ? Certainement pas par méconnaissance : par exemple, dans le compte-rendu d'activité pour le congrès de 1988, elle annonçait "plus de 120.000 adhérents et 3.650 syndicats et sections syndicales" (*La Tribune FO des Services publics et de Santé*, 262, janvier 1987). Mais pourquoi ce demi-mensonge puisqu'elle savait en avoir environ 90.000 ? Personne n'a voulu répondre à ces questions élémentaires...

1. Estimation de la syndicalisation à la CGT-FO en 1993

Les tableaux V, VI et VII présentent les résultats des calculs. On en tire une certitude : en 1993, FO comptait moins de 375.000 adhérents — retraités compris. L'incertitude peut être estimée à 10% (soit une fourchette maximale de 355.000 à 395.000 adhérents)¹.

Cette estimation peut paraître faible. En effet, FO cotise à la confédération européenne des syndicats pour un million d'adhérents, elle affirme diffuser son *Magazine* à 650.000 exemplaires et elle affiche à son bilan des ventes de cartes et timbres équivalentes à un million de cotisants.

Ces revendications semblent matériellement impossibles. En effet, si l'on additionne tous les suffrages exprimés en sa faveur dans les différents scrutins professionnels dont nous avons eu connaissance, on parvient à 960.000 suffrages alors que la CGT en recueille 1,48 million et la CFDT 1,31 million. Dans ces conditions, si les dirigeants de FO veulent être crus, il leur faut expliquer comment ils peuvent être premiers en nombre d'adhérents mais seulement troisièmes en audience électorale ou encore comment ils peuvent, sur les lieux de travail, avoir plus d'adhérents que d'électeurs alors que, pour les autres organisations, le rapport entre les syndiqués et les électeurs est supérieur à 2,5...

D'autre part, l'implantation de FO dans le salariat est assez particulière. Ce syndicat est plutôt faible là où les taux de syndicalisation sont traditionnellement élevés (SNCF, énergie, enseignement...) et fort là où les taux sont particulièrement faibles : le commerce, la santé, les collectivités locales, le bâtiment. Mécaniquement, cela conduit à un ratio adhérent/électeur assez bas.

On peut ajouter à ce propos une remarque incidente : le goût du secret cultivé par cette organisation ne s'explique pas seulement par la nécessité de cacher aux yeux de l'opinion des effectifs peu en rapport avec la hauteur de ton et la place revendiquée. Il se justifie aussi probablement par la nécessité de cacher l'état réel de la gestion : cartes et timbres commandés et jamais payés ; retard considérable dans les règlements ; exercices et arrêtés comptables très élastiques ; versements "en bloc" de cotisations d'origine mal identifiée ; fluctuations aberrantes d'une année sur l'autre. La valeur des hommes n'est pas en cause : comme les autres organisations, FO dispose de bons administrateurs. Mais une sorte de "patriotisme" pousse à masquer des réalités peu glorieuses. L'organisation s'est enfermée dans une spirale du mensonge et de la dissimulation. Ainsi, lors des congrès, les rapports financiers sont succincts et de moins en moins "comptables". Dans la plupart des fédérations et des UD, on communique oralement les "comptes" au congrès sans les faire figurer au procès-verbal²...

¹ Cette incertitude peut paraître relativement forte mais, au contraire, rapportée à la population active totale, cette marge d'erreur est assez faible. On pourrait presque reprocher au procédé d'être trop précis. De toute façon, les procédés comptables et le fonctionnement interne de la confédération FO ne permettent certainement pas une connaissance directe plus rigoureuse !

² Il en est ainsi dans la fédération des métaux : cf le rapport de J.-Y. Sabot. Nous savons par ailleurs que c'est une pratique générale dans cette organisation.

2. Les années antérieures

Nous avons réalisé des estimations comparables pour les années antérieures. Naturellement, les élections n'ont pas lieu chaque année, ce qui amène une incertitude supplémentaire. La série donnée dans le tableau I est issue de ces calculs. Le détail pour les principaux champs professionnels est donné dans les différents tableaux VIII à XXVII.

En fait, l'encadrement est généralement bon. Les écarts proviennent des différences entre champs de syndicalisation des organisations correspondantes dans la CFDT et la CGT, ce qui nécessite quelques corrections à la marge. La validité globale de la méthode est prouvée par le contrôle croisé des effectifs CGT-CFDT et par les indications officielles dont nous pouvons disposer concernant FO et la CGC. L'ensemble ne laisse aucun doute sur la validité de la série :

— là où les champs de syndicalisation coïncident à peu près dans les trois confédérations — soit par des fédérations identiques, soit par des agrégations simples —, les résultats sont cohérents ou inscrits dans la marge des 10% : Cuirs-textiles-habillement, Défense, Finances, PTT, Métaux, Chimie...

— trois incertitudes principales demeurent du fait d'une non-coïncidence des champs de syndicalisation. La CFDT a regroupé dans une fédération unique la SNCF, les transports (RATP, Air-France, les sociétés de transports publics, le transport routier) et les services du ministère de l'Équipement (essentiellement les Ponts-et-Chaussées). La CGT a regroupé sa fédération du livre avec le papier-carton et l'information (FILPAC) mais les champs de syndicalisation sont ici connus avec précision. FO a conservé la fédération des Employés (correspondant au commerce, aux services marchands, à la banque et à l'assurance) alors que la CGT l'a scindée en une fédération du commerce et une fédération des "secteurs financiers". Enfin, FO a conservé la fédération "services publics et de santé" qui correspond grosso-modo, chez ses homologues, aux fédérations des collectivités locales et de la santé.

Malheureusement, le calcul fin, pour chaque grande branche économique, n'est pas possible avant 1978, date en amont de laquelle nous ne disposons plus du détail des élections des commissions administratives centrales sauf pour deux années¹. Le calcul pour le secteur privé est complètement impossible entre 1958 et 1967 puisque nous n'avons pas de renseignements fiables sur les résultats des élections aux comités d'entreprise. Enfin, deux éléments supplémentaires d'information sont donnés par la structure des mandats aux congrès de 1963 et 1969². Les années totalement manquantes (1958-1961 et 1963-1966) sont donc interpolées.

¹ Pour y suppléer, nous avons utilisé les indications donnés par J. Siwek dans son ouvrage déjà cité (résultats globaux pour l'ensemble de la fonction publique et pour quelques années).

² Alain BERGOUNIOUX, *Force ouvrière*, Paris, PUF, 1982, p 58. Sous réserve d'une répartition à peu près proportionnelle des mandats entre grandes masses, cela donne 326.000 adhérents en 1962 et 365.000 en 1968.

B. Les autres organisations

1. Les syndicats de l'Education nationale

Nous disposons de la série complète des adhérents de la FEN (Fédération de l'Education nationale) et du SGEN-CFDT (Syndicat général de l'Education nationale) ainsi que des résultats aux élections des CAPN dans l'Education nationale (personnels administratif et enseignant) et au CNRS.

Le contrôle croisé FEN-CFDT aboutit à un écart considérable. Si la proportion des électeurs syndiqués avait été la même dans les deux organisations, la CFDT aurait compté environ 100.000 adhérents à la fin des années 1970 alors qu'elle en avait au maximum 53.000. Et l'écart se maintient presque aussi fort jusqu'au début des années 1990. Bien sûr, on peut imaginer que la FEN ait toujours exagéré grossièrement ses effectifs mais son mode de fonctionnement et sa division en tendances rendaient la chose difficilement concevable. De plus, l'estimation des effectifs CGT à partir de ceux de la FEN tombe pratiquement juste¹.

Deux autres explications sont alors possibles. En premier lieu, il faut mentionner l'écart des cotisations. Les cotisations du SGEN-CFDT sont sensiblement plus élevées que celles de la FEN et nous avons pu constater lors d'une de nos premières enquêtes que cette différence constituait un motif sérieux de désyndicalisation². En second lieu, il faut prendre en compte le mode de scrutin dans les fonctions publiques. Il s'agit d'un scrutin national de listes. Contrairement au "secteur privé", il n'est pas nécessaire qu'existe une équipe syndicale dans chaque lieu de travail où se déroule le vote. Ce système donne une prime aux dissidents et aux minorités actives. Le SGEN l'a éprouvé à son profit depuis la Libération.... Puis ce fut le tour de FO et, certaines années de la CGC quand celle-ci parvenait à présenter des listes dans certains collèges.

Après l'explosion de la FEN en 1992, la situation de la syndicalisation dans l'Education nationale passe par une sorte de "trou noir". Deux fédérations coexistent : la FEN et la FSU (Fédération syndicale unitaire de l'enseignement, de l'éducation, de la recherche et de la culture)... Chacune des deux organisations affirme avoir conservé les adhérents des syndicats qui ont décidé majoritairement de la rejoindre et en avoir regagné sur l'autre. Aucun raisonnement n'est possible sur de telles bases. Il faudra attendre les congrès des organisations et le

¹ A ce sujet, il ne faut pas accorder d'importance au chiffre donné pour la FERC dans le tableau II. En 1991, la FERC avait environ 27.000 adhérents et non pas 15.700 comme le laisse penser le tableau. Mais la direction nationale de cette organisation était en conflit avec plusieurs de ses syndicats notamment le plus gros d'entre eux : le syndicat des agents de l'éducation nationale (SGPEN) qui, du coup, ne versait pas ses cotisations. La "normalisation" progressive de ces dissidences a permis la remontée des cotisations observée en 1993-94...

² Antoine BEVORT, Dominique LABBE, *la désyndicalisation au SGEN-CFDT*, Paris, SGEN-CFDT, 1985. Cela conduit donc à nuancer notre postulat de départ et à ajouter que le raisonnement n'est pleinement valable que lorsque la nature de l'adhésion et son "coût" sont à peu près les mêmes dans les diverses organisations faisant l'objet de l'analyse.

renouvellement des CAPN à partir de la fin 1995 pour y voir clair¹.

2. La CGC, la CFTC et les autres...

Les tableaux V et VI donnent l'estimation des adhérents de la CGC en utilisant successivement les champs de syndicalisation de la CGT et de la CFDT. Nous débouchons sur une certitude : en 1992-93, la CGC comptait environ 111.000 adhérents. A la même date, elle en revendiquait 180.000.

Contrairement à FO, la CGC publie régulièrement ses effectifs, à l'occasion de ses congrès, et ses fédérations font de même de leur côté². Il est d'ailleurs intéressant de noter que les principales organisations de la CGC annoncent des effectifs tels que leur somme est nettement supérieure aux effectifs que revendique la confédération aujourd'hui. Enfin, la CGC reconnaît également avoir perdu la moitié de ses adhérents depuis la fin des années 1970.

Les prétentions de la CGC semblent peu en rapport avec son audience aux élections professionnelles et notamment avec sa quasi-absence du secteur public et nationalisé. Le problème n'est pas nouveau. Notre étude laisse penser que l'écart, entre ces déclarations et les effectifs probables, a toujours été assez important.

Quelles que soient les raisons de l'anomalie, nous nous en tiendrons aux effectifs calculés sans tenir compte des déclarations de la centrale.

Pour analyser la syndicalisation à la CGC, la difficulté essentielle réside dans le dénominateur utilisé pour le calcul des taux de syndicalisation. En effet, contrairement aux autres confédérations, la CGC est une organisation catégorielle qui ne syndique que les ingénieurs, cadres et agents de maîtrise. En toute logique, le dénominateur des taux de syndicalisation devrait être constitué de ces seuls salariés. Outre qu'il ne s'agissait pas de notre but principal, nous avons dû y renoncer pour trois raisons :

— Il est impossible d'obtenir de l'INSEE des renseignements statistiques dès lors que l'information recherchée n'a pas été publiée³ ;

— Etant donné l'incertitude qui pèse, pour l'instant, sur les champs de syndicalisation des fédérations de la CGC, la distinction entre les catégories de salariés n'aurait guère de signification ;

— Le mode d'organisation des confédérations interdit la moindre connaissance du syndiqué. Elles comptabilisent des timbres sans rien savoir du sexe, ni de l'âge ni de la catégorie professionnelle du syndiqué. Par conséquent, nous n'avons aucune base sérieuse sur laquelle raisonner...

¹A titre "conservatoire", nous avons considéré qu'en 1992 et 1993, la mouvance "FEN" avait conservé les 300.000 adhérents qu'elle avait au moment de son éclatement. C'est ce chiffre qui est porté en dernière ligne du tableau I.

² Bernard Vivier en donne un tableau complet, op cit, p 132.

³ D'une manière générale, les devis de l'INSEE pour rechercher dans les recensements, des données non publiées se révèlent hors de prix... C'est l'un des éléments qui nous ont déterminés à ne pas pousser plus loin, pour l'instant, cette recherche statistique sur la population active et ses changements internes.

Le calcul conduit à attribuer à la CFTC un maximum de 93.000 adhérents en 1992-93. Elle en revendique 250.000 (sans changement depuis 1989). Là encore, cette revendication semble sans rapport avec le nombre de voix obtenues par la CFTC aux élections professionnelles. Naturellement, on pourra objecter les résultats flatteurs obtenus par elle aux élections des conseils de Prud'hommes (8,6% dans l'ensemble des collèges en décembre 1992) mais comme le notait B. Vivier, si "ces scores électoraux traduisent une réelle audience de la CFTC", "ses structures militantes et sa capacité d'organisation demeurent modestes au regard de ce potentiel"¹. En effet, la CFTC dispose d'une certaine popularité mais les résultats des élections professionnelles ne dépendent pas que de la bonne image de l'organisation. Dans le secteur privé, ils traduisent surtout une présence sur le lieu du travail et la capacité à organiser des équipes syndicales. Cette présence et cette capacité sont également génératrices d'adhésions. Or l'implantation de la CFTC dans les entreprises et les administrations est extrêmement faible, sauf dans quelques branches que nous décrivons dans notre second chapitre.

Les "autres" organisations sont essentiellement la fédération des syndicats des Chambres d'agriculture et de la Mutualité sociale agricole (FGSOA), la CFT dans les métaux, les "autonomes" dans les transports, la Police, les Finances...

Il ne faudra pas prendre au pied de la lettre les effectifs attribués à ces organisations dans le tableau I (au total : 135.000 en 1993). Les PTT en offrent un exemple : les calculs effectués à partir des résultats des élections des commissions paritaires sur la base des effectifs de la CGT et de la CFDT donnent 17.500 adhérents au syndicat "SUD". Selon les déclarations de ses dirigeants, cette organisation en aurait 7.500².

Autrement dit, ces syndicats autonomes ne sont pas comparables aux organisations confédérées. L'essentiel de leur force ne vient pas de leurs noyaux organisés, qui sont peu nombreux, mais d'un courant électoral qui cristallise un vote protestataire ou catégoriel. Le cas de France-télécom est particulièrement éclairant puisque la percée de SUD coïncide avec de profondes réformes mal comprises par le personnel.

En dehors de quelques professions comme les policiers, les cheminots ou les gardiens de prison, ces organisations sont faibles et leurs effectifs marginaux.

C. Portée de l'analyse

Le tableau de la syndicalisation en France est donc complet. Le lecteur trouvera, en annexe à ce rapport, les réponses aux principales questions avec un encadrement généralement assez bon. Pour conclure sur ces questions de méthode, nous voudrions discuter rapidement trois questions.

¹ Bernard VIVIER, op cit, p 108.

² *Le Monde*, 27 octobre 1995, p 16. Lors des élections des représentants aux conseils d'administration de la Poste et de France-télécom, SUD a obtenu 27% et 14,5% contre 17,7% et 17,6% à la CFDT qui a 26.000 adhérents. Le syndicat "Solidaires, Unitaires et Démocratiques" a été fondé en 1988 par des militants d'extrême-gauche exclus de la CFDT.

1. Quelle est la précision des calculs ?

A l'aide de quelques exemples, nous avons montré que les estimations sont assez précises et nous avons proposé de considérer que la marge d'incertitude maximale était de l'ordre de 10%¹. Généralement les résultats des diverses estimations s'écartent dans des proportions moindres. Cependant, dans quelques cas, nous obtenons un encadrement supérieur à 10%.

L'un des écarts les plus forts porte sur les effectifs syndiqués à la SNCF. Grâce aux indications que nous avait fournies G. Ribeil pour notre précédente enquête², nous savons que la fédération FO des cheminots avait 14.700 adhérents (sur la base de 9 timbres) en 1985. Or le calcul ne lui en attribue que 12.000, soit une sous-estimation de 18%. A l'inverse, pour la CFTC-CFDT, les estimations effectuées à partir des effectifs de la CGT sont surestimés de 22% en moyenne au début des années 1980, mais l'écart est inférieur à 10% pour les élections les plus récentes (1992).

D'autres divergences fortes ont été constatées, notamment dans l'Education nationale et la recherche mais cela ne concerne que les effectifs de FO et de la CGC qui sont assez faibles dans cette branche. Il faut donc convenir que, dans quelques cas rares, l'estimation peut tomber assez loin de la valeur réelle et que l'intervalle de 10% donné à titre indicatif, est quelquefois dépassé. Par conséquent, si dans les tableaux placés en annexe, les chiffres sont arrondis au demi-millier leur précision peut parfois être moindre. Cela limite d'autant l'usage que l'on peut faire de ces séries statistiques *estimées* : il serait absurde, par exemple, d'examiner l'évolution d'une année sur l'autre des effectifs de FO. Rappelons cette évidence : notre calcul veut donner une idée relativement précise du niveau global de la syndicalisation pour chaque grande organisation et pour l'ensemble du pays et non pas révéler à la centaine près le nombre des adhérents dans telle ou telle fédération.

Aux incertitudes tenant au procédé s'ajoutent de multiples problèmes dus aux champs de syndicalisation et à l'estimation des populations actives concernées. L'exemple le plus complexe est probablement celui du commerce et des services (nous renvoyons à la note sous le tableau XIV).

A ces difficultés, il faut encore ajouter un phénomène intéressant. Il existe un temps de latence entre les fluctuations de la syndicalisation et leur traduction électorale. Par exemple, la CFDT commence à perdre des adhérents dans les années 1977-78 alors qu'elle continue à gagner des voix pratiquement partout jusqu'en 1982-83. Plus récemment, ce temps de latence peut s'observer dans le commerce et les services marchands non-financiers : la CFDT augmente le nombre de ses adhérents depuis la fin des années 1980 mais en 1992-93, derniers résultats connus, ses scores électoraux continuaient à régresser légèrement.

¹ Pour la CFTC et les "autres syndicats" l'estimation est plus délicate car les scores sont souvent si faibles que nous sommes à la limite de la validité de la méthode.

² Malheureusement, G. Ribeil n'a pu répondre à notre demande concernant la syndicalisation à la SNCF dans les années récentes. La CFDT ayant regroupé les cheminots avec les transports et l'Équipement, notre méthode ne peut s'appliquer. Telle est la raison pour laquelle nous ne reproduisons pas de séries complètes concernant cette branche.

2. *La relation adhérents-électeurs*

Quelle est la valeur de notre postulat considérant que la proportion des adhérents parmi les électeurs est la même pour toutes les organisations dans une même branche économique ?

L'exemple de l'Education nationale nous a permis d'indiquer qu'il ne fallait pas que le "prix de l'adhésion" (entendu dans tous les sens possibles du mot "prix") soit trop différent entre les diverses organisations.

La remarque peut être généralisée. Ainsi, la comparaison systématique des estimations aboutit à la conclusion que la relation électeurs/adhérents semble, presque partout, légèrement plus favorable à la CGT qu'à la CFDT. Le constat s'explique si l'on se souvient que :

- aujourd'hui en moyenne, environ les trois-quarts des adhérents de la CFDT sont au PAC. La collecte des timbres en est grandement améliorée (un ou deux timbres mensuels gagnés sur les vacances, et suppression des retards et des incidents...) Nos enquêtes conduisent à penser que la moyenne avoisine aujourd'hui les 10 timbres mensuels par adhérent ;

- les deux organisations ne sont pas implantées dans les mêmes secteurs économiques : la CGT est dominante dans des secteurs où la syndicalisation reste relativement forte (EDF, SNCF, Arsenaux, PTT...). La "resyndicalisation" à la CFDT se produit essentiellement dans les secteurs à faible syndicalisation : commerce-services, collectivités locales, santé, bâtiment... L'impact en termes absolus est important mais, lorsqu'on rapporte les effectifs syndiqués au total des salariés dans ces branches, ce flux d'adhésions nouvelles ne fait guère monter des taux de syndicalisation qui demeurent très bas ;

- l'audience enregistre de façon retardée les mouvements de la syndicalisation et elle les traduit de manière amortie. Ainsi pour la CGT, le recul de l'audience est beaucoup plus lent et lisse la courbe... Ainsi, la CFDT a continué à gagner des voix à la fin des années 1970 alors que la désyndicalisation avait déjà commencé. Dans les années 1980, son audience a reculé beaucoup moins vite que ses adhérents... Donc, la CFDT n'engrange peut-être pas encore totalement les fruits de la "resyndicalisation" entamée dans un certain nombre de branches. Cependant, les élections de décembre 1992 dans la Santé ont bien enregistré le dynamisme de la CFDT en lui donnant la première place devant FO qui dominait auparavant ce secteur...

En définitive, nous rappellerons que l'objectif de cette recherche était d'établir, avec une marge d'erreur raisonnable, les effectifs de chaque organisation et d'analyser les principales dimensions de la syndicalisation en France. Les données publiées en annexe de ce document répondent à cette demande même s'il pèse sur elles une incertitude égale à environ un dixième de la valeur indiquée.

Quant au nombre précis des adhérents — étant donné l'état actuel du mouvement syndical et des mauvaises habitudes — aucune méthode, aucune enquête ne peut l'établir et l'on peut douter que, même après l'ouverture des archives, ou de ce qu'il en reste, les historiens y parviennent jamais...

Chapitre II.

Principales caractéristiques de la syndicalisation en France depuis 1945

Les principales données étant établies, quelles conclusions peut-on en tirer ? Les séries reproduites en annexe de ce rapport permettent d'abord de caractériser l'évolution d'ensemble du phénomène et de dresser un portrait de chacune des grandes organisations. Elles donnent également un état de la syndicalisation pour les principales branches professionnelles. Enfin elles peuvent être complétées par quelques éléments sur l'univers syndical.

I. EVOLUTION D'ENSEMBLE

La courbe de la syndicalisation en France est présentée dans les quatre graphiques de la page suivante que nous allons commenter rapidement sans prétendre faire l'histoire détaillée des organisations. Le premier décrit l'évolution du total des syndiqués par rapport à la population active salariée. Il montre que, depuis 1945, la syndicalisation est passée par trois phases principales.

A. Les trois périodes de la syndicalisation

1. De la Libération à 1958

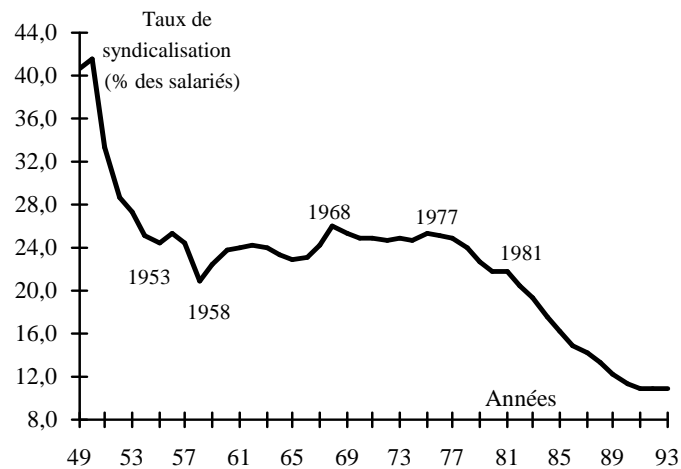
En 1946-47, plus de 5 millions de salariés étaient syndiqués, soit pratiquement la moitié du salariat. La seule CGT avait plus de 4 millions d'adhérents, presque autant qu'en 1936-38 même si, déjà, le secteur public semblait plus solidement organisé que les entreprises privées¹.

De 1948 à 1958, le taux de syndicalisation a été divisé par 2. Le recul s'est produit à un rythme aussi rapide qu'entre 1977 et 1986 mais il ne semble pas avoir été de même nature que celui des années 1921-1935. Sans entrer dans un débat historique, il semble que, après la Libération, les syndicats ont bénéficié d'un meilleur ancrage dans le monde du travail qui leur était notamment procuré par les institutions représentatives du personnel, les comités d'entreprise et une meilleure protection légale. En tout état de cause, l'activité syndicale restait importante, les cellules de base demeuraient en place, beaucoup de noyaux militants étaient actifs.

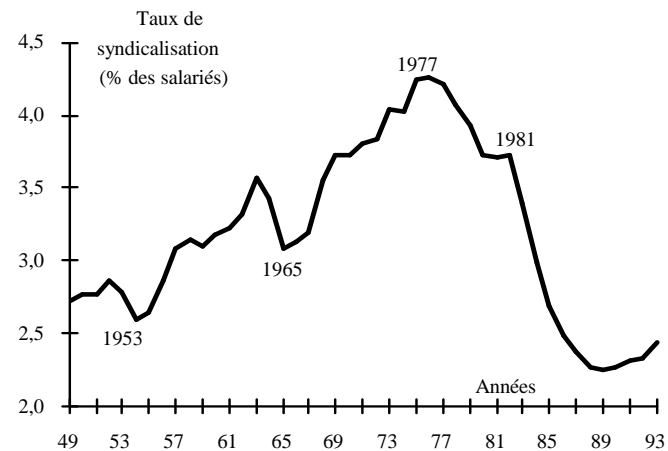
En 1958, quand la chute s'interrompt, le syndicalisme est affaibli mais il reste toujours solidement implanté dans le salariat. C'est ce qui explique probablement la seconde phase.

¹ Antoine PROST, "Les effectifs de la CGT en 1945" in Denis PESCHANSKI et Jean-Louis ROBERT, *Les ouvriers en France pendant la seconde guerre mondiale*, Paris, CRHMSS-IHTP, 1992.

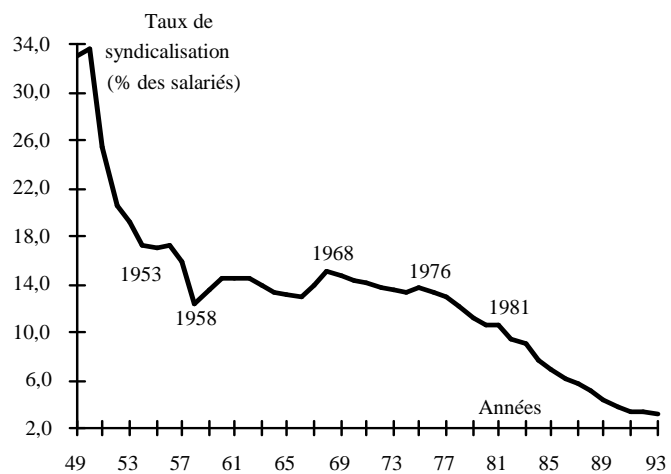
Taux de syndicalisation général en France



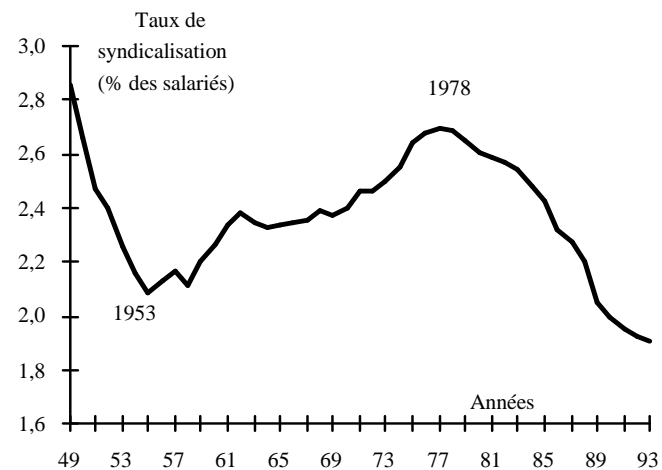
Taux de syndicalisation à la CFDT



Taux de syndicalisation à la CGT



Taux de syndicalisation à la CGT-FO



2. 1959-1977

Pendant vingt ans, de 1959 à 1977, le taux de syndicalisation est resté stable aux alentours de 23 à 25%¹. Toutefois, cette stabilité apparente cache de profondes transformations.

D'une part, l'équilibre entre les confédérations s'est modifié lentement au détriment de la CGT et, essentiellement, au bénéfice de la CFDT et de FO qui ont nettement amélioré leur pénétration (cf. plus loin la présentation de chacune des organisations).

D'autre part, la croissance économique était rapide et elle s'accompagnait d'une augmentation des emplois à un rythme inégalé. Par conséquent, la stabilité et, même, certaines années, la légère augmentation du taux de syndicalisation, signifient que les syndicats gagnaient des nouveaux adhérents au moins au rythme de la croissance, c'est-à-dire plusieurs centaines de milliers par an. Cela se manifestait d'ailleurs par la jeunesse relative des délégués de congrès et par un rajeunissement des directions, au moins à la CGT et à la CFDT.

La croissance économique ne signifiait pas simplement augmentation quantitative des emplois, elle s'accompagnait de modifications importantes au sein du salariat : poids croissant du tertiaire, montée des "cols blancs", féminisation... La stabilité de la syndicalisation signifie donc aussi que le mouvement syndical était parvenu, plus ou moins bien, à suivre ces changements sociaux et à s'y adapter. Par exemple, le tableau IX montre que, jusqu'en 1977, la syndicalisation dans les banques et les assurances augmentait tout comme dans la chimie ou le bâtiment qui étaient en expansion rapide (tableaux VII à XI). Cependant, il existait déjà des différences notables dans les implantations : le commerce, les banques avaient des taux de syndicalisation relativement bas (en tout cas bien inférieurs à la moyenne nationale). D'ailleurs, le taux de syndicalisation dans le commerce a commencé à régresser dès le début des années 1970. D'abord, il ne s'est agi que d'une stagnation du nombre des syndiqués, alors que l'emploi continuait à monter mais c'était le signe d'un essoufflement de la capacité à susciter des adhésions nouvelles.

Au cours de cette période, le syndicalisme demeurait donc relativement faible dans le tertiaire marchand (qui a continué de créer des emplois après 1979) et relativement fort dans les secteurs industriels et les grandes entreprises nationales qui allaient être plus ou moins victimes de la crise... Cependant, ce serait une erreur d'attribuer aux premières difficultés de l'emploi une responsabilité sur les variations de la syndicalisation à cette époque. Par exemple, nous donnons en annexe les taux de syndicalisation dans le textile et l'habillement (tableau XXVII) : dès les années 1960, ces branches connaissent des difficultés et l'emploi subit des reculs sérieux. Pourtant le taux de syndicalisation est relativement élevé et se maintient pendant toute la période : dans le textile, un salarié sur 5 est syndiqué en 1976-77.

¹ Rappelons que ces graphiques sont établis à l'aide d'une convention assez sévère (9 timbres). Avec une convention plus libérale ou plus réaliste, (8 timbres), le taux de syndicalisation serait compris entre 26 et 29% selon les années.

3. Depuis la fin des années 1970

Le retournement général se situe en 1977-78 : dans la plupart des branches économiques, la syndicalisation s'est mise à reculer. Le rythme de la baisse a été relativement régulier et n'a connu qu'une interruption : pratiquement toutes les courbes montrent un léger pallier en 1981-82. En dehors de cette pause, le recul est donc continu. Il n'épargne aucune organisation, aucun secteur de l'économie, aucune profession. Pendant deux périodes, il s'agit presque d'un effondrement : 1978-1980 et 1983-86.

L'analyse des années 1977-1986 reste à faire. Que suggèrent les séries statistiques ? La dimension politique est évidente. La dimension économique et sociale est plus difficile à saisir. Par exemple, la crise économique commence à l'automne 1974 mais semble sans conséquence sur les taux de syndicalisation. En revanche, du point de vue de la croissance, les années 1977-1978 sont plutôt bonnes alors que les syndicats commencent à perdre des adhérents. Nous pensons qu'à cette époque, il s'est produit un décrochage entre le syndicalisme et l'opinion : les syndicats rejettent en bloc l'austérité et une partie de l'opinion commençait probablement à prendre conscience de ce que la crise n'était pas passagère et que les données économiques s'en trouvaient durablement modifiées. Nous montrerons également que les pratiques syndicales se sont progressivement transformées au cours des années 1970, ce qui a fait perdre au syndicalisme son aptitude antérieure à générer des adhésions nouvelles. A partir de l'automne 1977, la conjoncture sociale et politique mettra en lumière cette crise latente du syndicalisme.

Enfin, la dégringolade des effectifs semble s'interrompre à partir de 1991. Il est trop tôt pour dire s'il s'agit d'une simple embellie, d'une stabilisation à un niveau historiquement très bas (10% de syndiqués) ou des prémices d'une reprise...

B. Les organisations

Nous résumons les principales conclusions de l'étude statistique en présentant une sorte de fiche signalétique de chaque grande organisation. Nous nous concentrons sur la syndicalisation en renvoyant aux rapports annexes pour ce qui concerne l'audience¹. Délibérément, nous laissons de côté la question des lignes et des pratiques syndicales qui ne peut être abordée d'une manière trop cursive sans être caricaturée.

1. La Confédération générale du travail (CGT)

La CGT demeure la première organisation syndicale tant par les effectifs (630.000 adhérents dont 480.000 actifs) que par l'audience électorale (dans le

¹ Voir notamment : Dominique LABBE, *Les élections aux comités d'entreprise (1945-1993)*, Grenoble, CERAT, 1994. Un document comparable portant sur les élections aux commissions administratives paritaires est en cours de préparation.

secteur privé et dans les Administrations publiques hors Education nationale). Elle a reconnu avoir perdu les deux tiers de ses effectifs depuis 1977. Du fait d'un recul plus important dans le secteur privé, les adhérents du public sont aujourd'hui majoritaires (cf. plus bas la répartition sectorielle).

Depuis la fin des années 1980, l'Energie est devenue la première fédération de la CGT, avec 76.000 adhérents, devant les métaux (65.000), les cheminots (60.000), les PTT (55.000), les services publics (50.000) et la santé (35.000).

Il est intéressant de rapporter ces chiffres à la population concernée par l'action de ces différentes fédérations¹. En termes relatifs, les bastions de la CGT sont les suivants : 26% de syndiqués à la CGT — soit un salarié sur 4 — à EDF-GDF, 20% dans les arsenaux de la Défense nationale, 12% chez les cheminots et 10% chez les postiers. Ces 4 fédérations ne concernent que 900.000 salariés (moins d'un vingtième du salariat) ; pourtant 28% des adhérents de la CGT appartiennent à l'une d'entre elles. Toutes quatre sont étroitement contrôlées par le PCF.

A l'opposé, avec un taux de syndicalisation inférieur à 1%, on trouve : les banques et assurances, la construction, le commerce et les services, soit 6 millions de salariés. Plus de 30% des salariés donnent seulement 8% des adhérents de la CGT. Cela signifie que 3 salariés français sur 10 n'ont pratiquement plus aucune chance de croiser un militant de la CGT sur leur lieu de travail. C'est d'ailleurs dans ces branches que le taux de syndicalisation a le plus diminué (division par 5 depuis 1975).

L'évolution du taux de syndicalisation à la CGT au cours de ce dernier demi-siècle épouse pratiquement la courbe générale qui vient d'être décrite, ce qui est logique étant donné le poids prépondérant de cette organisation dans le mouvement syndical jusqu'aux années 1970. Le graphique montre également combien la situation de la CGT est dominée par les événements historiques. L'effondrement des années 1948-1953 correspond à la guerre froide dont la fin apporte une rémission mais les événements de novembre 1956 puis de mai 1958 entraînent de nouvelles pertes d'adhérents. Après 1962, s'amorce un lent déclin qui signifie que la CGT a quelque mal à s'adapter aux changements rapides de la société française. Les événements du printemps 1968 effacent ces reculs antérieurs mais la baisse reprend inexorablement dès 1969 avec une accélération très nette à partir de 1977-78, c'est-à-dire après la rupture de l'union de la gauche et l'alignement de la CGT sur les positions du parti communiste².

En 20 ans de crise et de recul, l'implantation régionale de la CGT s'est assez profondément transformée : les taux de syndicalisation les plus élevés se rencontrent dans l'Ouest breton et dans le Centre. Si son implantation demeure significative dans la banlieue parisienne, le Nord, les Bouches-du-Rhône, la Loire, le Rhône, la Seine-Maritime ou encore l'Isère, elle recule rapidement dans la plupart de ces anciens "bastions". En fait, elle ne se maintient que là où les

¹ Pour une description détaillée des champs de syndicalisation et de l'évolution du nombre des syndiqués, se reporter à notre rapport sur l'organisation interne et la syndicalisation à la CGT.

² Ce tournant correspond au torpillage du congrès de Grenoble (décembre 1978). Voir à ce sujet nos entretiens avec des dirigeants de la CGT reproduits dans un volume annexe déjà cité.

grandes entreprises nationales et les administrations sont les premiers employeurs.

Son implantation dans les entreprises privées recule rapidement : en dix ans, de 1984 à 1993, elle a perdu un quart de ses équipes syndicales et le nombre des salariés concernés par son action a diminué de 18%. Ses scores électoraux ont diminué partout de manière plus ou moins importante. Elle conserve cependant la majorité absolue à EDF et des majorités relatives importantes dans plusieurs grandes entreprises comme la SNCF et la RATP ainsi qu'aux PTT.

Ces reculs électoraux ont combiné leurs effets avec sa politique sectaire qui a isolé la CGT de toutes les autres organisations syndicales. Cela a entraîné la perte de nombreux comités d'entreprise, dont le comité central de Renault ou encore celui de la SNECMA¹ qui étaient des bastions emblématiques de la CGT et du PCF.

2. La Confédération française démocratique du travail (CFDT)

La CFDT est l'héritière des anciens syndicats chrétiens réunis dans la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) après la première guerre mondiale. Le changement de sigle intervient en 1964 pour marquer sa "déconfessionnalisation".

En 1994, la CFDT compte 515.000 adhérents dont environ 420.000 actifs. Ses effectifs ont été amputés pratiquement de moitié entre 1978 et 1988 mais elle affirme regagner des adhérents (+ 12% de 1989 à 1993 et encore + 6,3% entre 1993 et 1994)².

La ventilation de ses effectifs est récapitulée dans le tableau IV en annexe. Ses principales fédérations sont dans l'ordre : la santé (60.000 adhérents), la métallurgie (48.000), les employés des collectivités locales (Interco), les cheminots et les employés du ministère de l'Équipement (regroupés dans la FGTE), le syndicat général de l'Éducation nationale (SGEN) : chacune de ces trois organisations compte 40.000 adhérents environ. Puis viennent les commerce et services non-financiers, les PTT, l'électricité et les banques (environ 30.000 chacune).

La CFDT est principalement implantée dans les Pays-de-Loire, la Bretagne, la Basse-Normandie, l'Alsace, la Lorraine, les deux Savoies... Comme la CGT, et pour des raisons voisines, la syndicalisation à la CFDT s'est renforcée dans les régions les moins industrialisées : Bretagne, Champagne-Ardenne, Picardie, Poitou-Charente...

L'évolution de la syndicalisation à la CFDT au cours du demi-siècle est assez originale (graphique p 28). De 1949 à 1977, la pente moyenne est régulièrement ascendante mais elle est entaillée par deux encoches significatives. En 1953-54,

¹ Au sujet du CE de la SNECMA, cf Nadia SIMONY et Michel MARCON, *Les transformations du comité d'entreprise (SNECMA Evry-Corbeil, 1983-1993)*, Paris, L'Harmattan, 1995.

² *Syndicalisme-hebdo*, 2493, 21 avril 1994 et 2547, 25 avril 1995.

la CFTC paie le prix de la grande grève ratée de l'été dans les services publics¹. En 1965-66, elle est assez gravement atteinte par les conséquences de la "déconfessionnalisation" (décembre 1964) et la scission de la CFTC dont les conséquences ne seront effacées qu'en 1968. Elle atteint un maximum en 1976-77 où près de 4,5% des salariés adhèrent à un syndicat affilié à la CFDT. Ensuite, elle subit un recul considérable qui l'amène à un taux de syndicalisation inférieur à 2% en 1988. Comme pour la CGT, elle connaît une rémission en 1981-82. Les années les plus noires sont 1983-1986, où elle recule à un rythme moyen supérieur à 9% l'an.

Depuis 1988, la CFDT est parvenue à stabiliser ses adhérents puis à susciter un flux significatif de nouveaux adhérents dans quelques branches². En effet, elle a entrepris une vigoureuse politique de syndicalisation qu'elle a baptisée "développement". Cette politique s'est traduite par des gains d'adhérents dans quelques secteurs, notamment dans la santé, les collectivités locales, le commerce et les services marchands non-financiers et, plus récemment, dans la construction, les transports privés... Dans la santé, ce dynamisme s'est traduit par des gains électoraux importants (aux élections paritaires de décembre 1992, la CFDT est devenue la première organisation devant FO et la CGT). Dans le commerce et les services marchands non financiers, la CFDT est également devenue la première organisation devant la CGT et elle a atteint un taux de syndicalisation de 1% (36.000 adhérents en 1994 pour 3,7 millions de salariés concernés par son action...). Malgré ce redressement, son taux de pénétration dans le tertiaire marchand n'en reste pas moins extrêmement faible.

En revanche, la CFDT est encore devancée par la CGT dans la grande industrie (métaux, chimie, construction navale et aéronautique, verre...). Même si, dans quelques branches, l'écart tend à se réduire. Elle n'est première que dans le pétrole, les industries agro-alimentaire et dans la construction électrique et électronique. Tout au long des années 1980, son implantation dans le secteur privé a lentement reculé mais moins vite que celle de la CGT de telle sorte qu'aujourd'hui, les deux organisations se trouvent pratiquement à égalité quant au nombre de leurs équipes syndicales et des effectifs concernés par leur action.

3. La Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO)

La CGT-FO a donc moins de 400.000 adhérents. Ses principales fédérations sont les services publics et de santé (au maximum 80.000 adhérents), les employés et les cadres (40.000), les PTT (30.000) et les métaux (25.000).

¹ La confédération a lancé un appel à la reprise du travail qui a été condamné par certaines fédérations du secteur public. Sur les conséquences du conflit à l'intérieur de la CFTC, cf. Gérard ADAM, *La CFTC*, Paris, Presses de la FNSP, 1964, p 241-260.

² Une partie du redressement s'explique également par la généralisation du prélèvement automatique de la cotisation sur le compte-chèque du syndiqué. Sur la resyndicalisation à la CFDT, voir : Dominique LABBE, Maurice CROISAT, Jacques DERVILLE, *La syndicalisation à la CFDT dans les années 1990*, Grenoble, CERAT, 1993.

Ses principales implantations se trouvent à Paris et dans le Midi, notamment les Bouches-du-Rhône, le Var, la Haute-Garonne. Elle dispose de quelques points forts dans le Nord et en Loire-Atlantique.

L'évolution probable de ses effectifs est retracée dans le graphique de la page 28. Après un démarrage difficile — corroboré notamment par des reculs importants aux élections des comités d'entreprise et par des difficultés internes nombreuses —, la CGT-FO connaît une croissance importante de ses effectifs entre 1953-54 et 1963. Autant que nous puissions estimer son implantation à cette époque, ces gains importants semblent surtout provenir du secteur public : les PTT, les hôpitaux, les communes, le ministère des Finances, la sécurité sociale, les gardiens de prison... De 1963 à 1968, les effectifs ne croissent plus que très lentement et suivent à peine la croissance de la population active. Les événements de 1968 n'apportent pas à FO de gains significatifs mais ils marquent le début d'une phase de croissance d'une dizaine d'années qui amène la confédération à son maximum : un demi-million d'adhérents en 1977-78. Cette expansion vient en grande partie du secteur privé : FO développe ses implantations dans l'industrie, notamment la construction navale et aéronautique, l'automobile, la chimie... mais surtout dans les banques, les assurances, le commerce et le bâtiment (dans ce dernier cas, la croissance relative de ses effectifs se poursuit probablement jusqu'au milieu des années 1980). En revanche, la syndicalisation dans ses bastions traditionnels du secteur public commence à décliner dès le milieu des années 1970.

Les effectifs de FO reculent à partir de 1978 mais ce recul est relativement modéré jusqu'en 1983-84. Depuis 1986, ils semblent diminuer à un rythme rapide, presque aussi rapide que ceux de la CGT. Ce phénomène est corroboré par une baisse importante du nombre de ses équipes syndicales dans le secteur privé et par la chute de son audience aux élections professionnelles dans plusieurs administrations publiques.

Nous devons rappeler que, malgré la convergence des preuves apportées à l'appui de notre démonstration concernant FO, ces éléments d'analyse n'ont pas la même valeur qu'un raisonnement fondé sur le nombre de cartes et de timbres *effectivement achetés* par des syndiqués. Nous savons relativement peu de choses sur ce point concernant FO.

A l'encontre de nos conclusions, on peut observer que, si la courbe des effectifs probables de FO ressemble par bien des points à celles de la CGT et de la CFDT, c'est tout simplement que la première est essentiellement déduite des deux autres que nous avons pondérées par les résultats des élections professionnelles.

En définitive, notre calcul est fondé sur une idée simple : le syndicalisme français est pris dans un flux général sur lequel les discours des organisations n'ont guère de prise. Les défenseurs de FO pourront toujours prétendre que cette organisation est si singulière que l'histoire n'a pas de prise sur elle ou encore que FO dispose d'une foule d'adhérents silencieux qui ne votent pas, ne forment pas d'équipes syndicales et ne s'engagent pas dans la vie sociale...

4. *La confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)*

La CFTC est issue de la minorité de la CFDT qui a refusé la déconfectionnalisation en décembre 1964 et a tenu à maintenir le caractère chrétien de l'organisation. Elle compte au plus 100.000 adhérents dont 20.000 à 25.000 retraités. Ses principales fédérations sont : l'enseignement privé (15.000 adhérents) — d'où vient A. Deleu, président confédéral depuis 1993 —, les employés et cadres (cette fédération couvre le commerce, les banques et assurances, la sécurité sociale et compte environ 15 à 20.000 adhérents), la santé, les cheminots, les collectivités locales.. Elle est essentiellement implantée en Alsace-Lorraine, dans le Nord, en Bretagne, à Paris.

Ses scores globaux sont si faibles que nous atteignons ici les limites de notre méthode. Il semble toutefois que la CFTC a connu une croissance lente et régulière de ses effectifs jusqu'au milieu des années 1980. Depuis lors, elle régresse lentement. Sauf dans l'enseignement privé, elle est largement dominée par les autres organisations syndicales et ne semble guère disposer d'une expression organisée sur les lieux de travail.

5. *La confédération générale des cadres et de l'encadrement (CGC-CFE)*

Créée après la Libération, la CGC est une organisation catégorielle : contrairement aux quatre autres confédérations, qui ont vocation à rassembler tous les salariés, la CGC prétend défendre les intérêts spécifiques des cadres. Elle a environ 110.000 adhérents et ses principales fédérations sont la métallurgie, les banques, l'agro-alimentaire, la chimie, l'énergie, le commerce... La CGC est mieux implantée dans les grandes entreprises industrielles que dans le tertiaire. En revanche, elle n'a jamais réussi à percer dans l'enseignement et la recherche et dispose d'une audience très réduite dans la fonction publique. Régionalement, elle est surtout présente dans le bassin parisien, le Rhône, les Bouches-du-Rhône.

6. *La Fédération de l'Education nationale (FEN)*

Depuis le début du siècle, la syndicalisation des personnels du ministère de l'Education nationale s'est faite sur une base corporative. Dans la FEN — l'organisation la plus ancienne et longtemps largement majoritaire —, chaque catégorie avait son syndicat national : instituteurs, professeurs du secondaire, du supérieur, de gymnastique, de l'enseignement technique, des chefs d'établissements, etc. Il y en eut ainsi jusqu'à une cinquantaine¹.

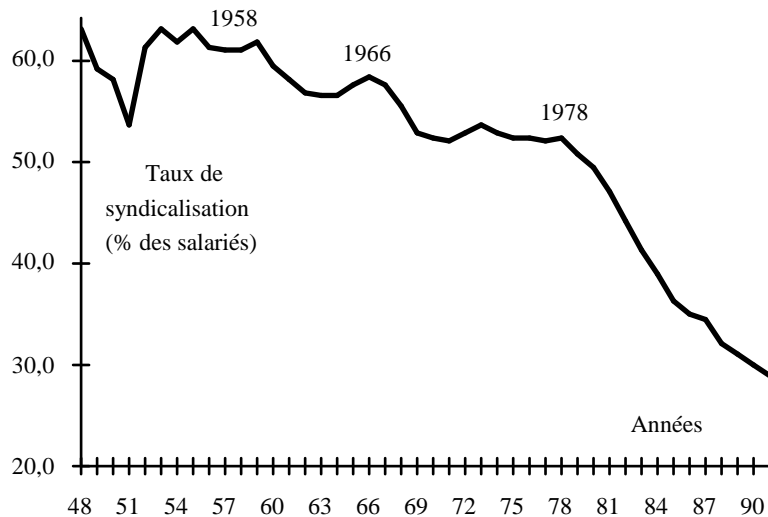
La FEN appartenait à la CGT mais, lors de la scission (1947-48), elle a refusé de suivre les fondateurs de FO et a conservé son unité en devenant "autonome" — c'est-à-dire : sans affiliation confédérale —, et en institutionnalisant la coexistence des tendances politiques.

¹ Sur l'histoire de la FEN, Véronique AUBERT et Al, *La forteresse enseignante*, Paris, Fayard, 1985. Egalement, Jeanne SIWEK-POUYDESSEAU, *Les syndicats des grands services publics et l'Europe*, Paris, L'Harmattan, 1993, p 209-223.

L'évolution de la syndicalisation à la FEN est retracée dans le tableau XVI et dans le graphique de la page suivante.

Les premières années de la FEN sont difficiles et la courbe amorce une chute comparable à celle de la CGT ou de FO. Le redressement de 1952-53 coïncide avec le moment où le PCF donne la consigne à ses membres enseignants d'abandonner la CGT et de se syndiquer à la FEN. Mais il se produit sans doute d'autres changements internes dont l'histoire ne nous est pas connue.

Evolution du taux de syndicalisation à la FEN depuis 1948



Jusqu'en 1958, la FEN conserve un taux de syndicalisation supérieur à 60% (de tous les personnels). Puis, avec des hauts et des bas qui tiennent surtout à l'histoire de l'enseignement, la FEN parvient à syndiquer au moins la moitié des personnels de l'Education nationale pendant 20 ans. Cela représente une performance si l'on songe que cette administration a embauché chaque année des dizaines de milliers de personnes (l'emploi total est multiplié par 4 entre 1948 et 1978). Autrement dit, la syndicalisation à la FEN a pratiquement suivi l'«explosion scolaire». Elle avait 150.000 adhérents au début des années 1950 et plus d'un demi-million 25 ans après, ce qui en faisait la troisième organisation syndicale française devant FO.

Une rupture profonde se situe en 1978 comme dans le reste du mouvement syndical. A partir de 1979, la FEN subit un déclin continu avec des pertes absolues d'adhérents alors même que les embauches se poursuivaient dans l'Education nationale. Ce déclin s'est accompagné d'une profonde crise interne qui a conduit à la scission de 1992. Il est trop tôt pour pouvoir estimer les forces respectives et la représentativité des deux organisations issues de l'ex-FEN¹.

¹ En février 1993, les majoritaires de la FEN — essentiellement issus du syndicat national des instituteurs et professeur de collègue, devenu "syndicat des enseignants" — ont fondé l'union nationale des syndicats autonomes (UNSA) avec 6 autres organisations non confédérées essentiellement du secteur public. La FSU (fédération syndicale unitaire de l'enseignement, de l'éducation, de la recherche et de la culture) a été fondée, en avril 1993, par les exclus et les minoritaires de la FEN dont l'ossature est formée par les enseignants du secondaire (SNES), du

La discussion du cas de la FEN montre le second intérêt de nos séries statistiques : elles permettent de dresser un tableau de la syndicalisation selon les grandes branches de l'économie.

II. DONNEES SECTORIELLES ET SOCIOLOGIE DES SYNDIQUES

Les principaux résultats de l'étude sectorielle sont donnés dans les tableaux en annexe. Nous allons commenter rapidement les chiffres concernant quelques branches caractéristiques avant d'examiner la sociologie des syndiqués et d'esquisser une typologie des militants et des adhérents.

A. La syndicalisation par branches

Dans un entretien accordé au journal *Le Monde* par le secrétaire général de la CGT (L. Viannet), celui-ci déclarait que : "Tous syndicats réunis, nous ne regroupons même pas 10% des salariés, et ces salariés se trouvent dans les mêmes secteurs"¹. Nous avons vu que la première proposition est exacte. Qu'en est-il de la seconde ?

1. Les caractéristiques sectorielles des organisations syndicales.

Les découpages "professionnels" au sein des différentes organisations rendent difficiles les comparaisons directes. Malgré des différences notables, il est possible de comparer les principales fédérations de la CGT et de FO. Le tableau ci-dessous donne les résultats de cette comparaison.

Le "secteur privé" — 13 millions de salariés, soit près de 7 emplois sur 10 —, ne fournit qu'un tiers des syndiqués de FO et de la CGT. La différence essentielle entre les deux organisations provient des grandes entreprises nationales dont les salariés sont dotés d'un statut légal, ou équivalent, dérogatoire au droit commun (SNCF, EDF, RATP, Charbonnages, Arsenaux, etc...). Ce secteur est le bastion de la CGT. En revanche, la CGT-FO demeure une organisation essentiellement "fonctionnaire" même si, comme nous l'avons indiqué plus haut, elle s'est développée rapidement dans le secteur privé entre 1968 et le milieu des années 1980.

technique (SNETAA) et de l'éducation physique (SNEP). Nous examinons dans notre troisième chapitre certaines raisons spécifiques de cette crise.

¹ *Le Monde*, 6 juillet 1994.

Comparaison du poids relatif des trois grands secteurs
dans la CGT et FO en 1993.

	FO	CGT
Secteur privé ¹	33	34
Salariés à statuts	24	35
Fonctions publiques*	43	31
Total des syndiqués	100	100

* y compris la fonction publique locale et les personnels hospitaliers

Plusieurs fédérations de la CFDT sont à cheval sur deux secteurs ce qui rend la comparaison difficile. En revanche, elle a adopté une division assez contestable en trois secteurs que nous reproduisons dans le tableau IV placé en annexe. Apparemment, le "secteur privé" pèse 34% dans la CFDT, c'est-à-dire la même proportion que dans les deux autres confédérations. Mais il faut ajouter à ces syndiqués une partie du "secteur mixte": les employés des banques, des transports privés, du livre et de la presse, soit environ 8% du total des syndiqués à la CFDT. C'est donc près de 42% des syndiqués de la CFDT qui se trouvent dans le "secteur privé" (dans le sens que nous avons donné en étudiant la CGT et FO). A l'opposé environ 35% des adhérents appartiennent aux "fonctions publiques" (Etat, collectivité locales, hôpitaux) et moins d'un quart de ses syndiqués sont des salariés à statut (soit une proportion à peu près comparable à celle de FO).

Pour résumer, la proposition de Louis Viannet est exacte si l'on considère que les grands syndicats sont souvent présents tous ensemble dans les mêmes grandes entreprises et administrations. Mais si l'on descend dans le détail des implantations, trois portraits assez différents se dégagent :

— la CGT est dominée par les salariés à statut des grandes entreprises nationales. Elle demeure bien implantée dans quelques branches industrielles (Chimie, Verre, construction automobile...) et parmi les agents d'exécution de quelques administrations (PTT, Equipement, Finances, Enseignement technique...);

— FO est dominée par les "fonctionnaires" d'Etat, des collectivités locales, de la Santé et des organismes sociaux; certains secteurs tertiaires — banques, assurances, commerce — et du bâtiment ont pris une importance un peu plus grande à partir des années 1970 mais régressent actuellement. En revanche, FO demeure faible dans les grandes entreprises nationales à statut (énergie, transports...);

— la CFDT compte une proportion plus grande et croissante de salariés du secteur privé¹ essentiellement du tertiaire (banques et assurances, commerce et

¹ Ce secteur comprend toutes les entreprises soumises aux conventions collectives. S'y trouvent donc de nombreuses entreprises nationalisées comme Renault, l'Aérospatiale, la SNECMA, etc. qu'il ne faut pas confondre avec le "secteur public" (SNCF, RATP, EDF...).

services marchands, enseignement privé). Quelques branches industrielles pèsent également d'un poids non négligeable. En dehors de l'enseignement, les fonctionnaires d'Etat sont beaucoup moins importants à la CFDT qu'à FO. En revanche, les salariés des collectivités locales et de la santé sont en augmentation très rapide. Sauf les cheminots, les salariés à statut ne sont pas très nombreux dans la CFDT².

Malheureusement, les chiffres de la syndicalisation dont nous disposons sont agrégés en quelques grandes fédérations qui regroupent des branches économiques très différentes. Pour comprendre la logique d'ensemble, nous sommes obligés de raisonner sur des cas caractéristiques.

2. Quelques branches caractéristiques.

Les "métaux" offrent un exemple classique qui mérite d'être discuté plus en détail.

Nous avons signalé dans notre chapitre précédent que le calcul est inscrit dans une zone d'incertitude d'environ 12% tenant à la distinction carte/timbres ayant cours dans beaucoup d'organisations et à une gestion peu rigoureuse des cotisations. Ces réserves admises, on peut affirmer que, au début des années 1970, plus de 600.000 "métallos" étaient syndiqués. Avec les enseignants, les métallos formaient donc le plus grand ensemble de syndiqués.

Jusqu'en 1977, la majorité des salariés de ces branches étaient adhérents à la CGT. La Fédération des travailleurs de la métallurgie de la CGT est passée par un maximum d'environ 350.000 adhérents entre 1972 et 1975. La CFDT était la seconde organisation mais elle n'a jamais dépassé les 200.000 adhérents. Elle commence à décliner dès 1973. On peut également affirmer que la fédération FO n'a probablement jamais eu plus de 50.000 adhérents et qu'elle a commencé à décliner vers 1976-78, beaucoup plus lentement que ses rivales il est vrai. Pour la CGC, le maximum a probablement été de 40.000 adhérents vers 1975-76.

En rapportant ces effectifs à la population active employée dans le champ d'action théorique des fédérations des métaux, on en tire que, au début des années 1970, environ un "métallo" sur quatre était syndiqué. On note également que le taux de syndicalisation décline dès 1973 et que, 20 ans après, il y a moins de 8% de syndiqués parmi les salariés de ces entreprises. Les reculs les plus forts atteignent la CGT (taux de syndicalisation divisé par 5), la CFDT et la CGC (division par 3,2) puis FO (division par 2,2).

Il existe toute une mythologie autour des "forteresses ouvrières" et des "bastions ouvriers" de la métallurgie. Ce thème contient sans doute une grande part de "merveilleux" selon l'expression de Serge Bonnet. Le dépouillement des bulletins intérieurs de la confédération et de la fédération CGT, ainsi que plusieurs travaux monographiques montrent que, dans ces grandes usines, la

¹ On trouve une confirmation de cette proportion et de la tendance à l'accroissement dans le profil des délégués aux congrès confédéraux : de 1985 à 1995, la proportion des délégués venant du "secteur privé" passe de 41 à 46%. Cf. Claude MENNECIER, "Les délégués au 43e congrès de la CFDT", *CFDT-Aujourd'hui*, 115, septembre-octobre 1995, p 90-99.

² Parmi les délégués au dernier congrès confédéral, on trouve 39% de "fonctionnaires" et 18% de salariés à statut (Claude MENNECIER, art. cit). Ces proportions sont à peu près constantes.

syndicalisation ne dépassait pas toujours la moyenne nationale et qu'elle était généralement plus faible qu'on l'imaginait¹.

Le "métallo" est donc passé à tort dans l'histoire comme l'archétype du travailleur syndiqué. Cet archétype, il faut plutôt le rechercher parmi les cheminots, les ouvriers des arsenaux, les employés du gaz et de l'électricité, les ouvriers hautement qualifiés du livre, les dockers, voire les techniciens de la chimie ou les ouvriers qualifiés du verre.

Il faut également rechercher les traits caractéristiques du syndiqué chez les fonctionnaires puisque c'est dans la fonction publique que se rencontrent les taux de syndicalisation les plus élevés. Nous avons déjà évoqué l'Education nationale. Il faut également mentionner les Postes : la conclusion essentielle de notre travail sur la syndicalisation dans les PTT figure en dernière colonne du tableau XIV : de 1960 à 1978, soit pendant près de 20 ans, la moitié des employés des postes adhéraient à un syndicat (cette proportion étant calculée sur la base rigoureuse de 9 timbres pour un adhérent). Aujourd'hui encore, près de 3 postiers sur 10 sont syndiqués.

Nous avons rencontré dans la fonction publique un exemple de syndicalisme de masse moins connu que ceux des enseignants et des postiers. Il s'agit du ministère des Finances. Dans ce ministère, pendant au moins vingt ans (1960-1979), plus de 6 salariés sur 10 étaient syndiqués contre un quart aujourd'hui. Les témoignages recueillis sur les fédérations CGT et CFDT montrent un syndicalisme centré sur les affaires corporatives, peu politisé — au moins jusqu'à la fin des années 1970 — et très bien inséré dans le milieu professionnel. Le déclin de ce syndicalisme s'explique à la fois par des changements sociologiques, une volonté de contrôle et de "normalisation" politique mais aussi par des changements dans les pratiques syndicales et dans l'organisation interne des fédérations, problèmes sur lesquels nous revenons plus longuement dans notre dernier chapitre.

Dans l'ensemble de la fonction publique, la syndicalisation semble relativement élevée mais surtout, les variations d'effectifs semblent moins brutales à la hausse comme à la baisse. La progression des années 1960-70 est plus lente, le recul des années 1978-1986 moins rapide.

¹ Cf. notamment le rapport de Laurent OLIVIER sur la fédération CGT des métaux et les travaux de Gilles NEZOSI sur la sidérurgie lorraine ("La fin de l'homme du fer. CGT et crise de la sidérurgie à Longwy, 1963-1979, *Communisme*, 35-37, 1993-94, p 91-108).

3. Vers un modèle de la syndicalisation

Apparemment, nous aboutissons au constat d'une grande diversité de la syndicalisation à la fois au niveau des organisations, des branches et des administrations. Si l'on se penchait sur les localités ou les grandes entreprises, le constat demeurerait certainement valable : la syndicalisation varie considérablement d'une entreprise à l'autre, d'un atelier à l'autre dans les grands établissements. C'est même la caractéristique essentielle du syndicalisme à la française que nous décrirons dans notre prochain chapitre.

On peut cependant se demander si, au-delà de cette diversité, la syndicalisation n'obéit pas à quelques grandes lois. Par exemple, cela peut se vérifier intuitivement en constatant que toutes les organisations reculent depuis la fin des années 1970...

Nous avons tenté d'élaborer un modèle qui réponde à cette interrogation et qui permette de vérifier par le calcul quelques intuitions classiques et notamment un fait bien connu : la syndicalisation a toujours été plus élevée dans l'industrie que dans le tertiaire marchand.

L'étude statistique en cours exclut la fonction publique et, plus largement les services non-marchands. Pour les secteurs marchands, elle fait apparaître trois facteurs explicatifs essentiels soit, dans l'ordre : la taille des établissements¹, la concentration plus ou moins importante des firmes dans la branche et, enfin la proportion de l'emploi qualifié dans les branches (ce dernier facteur étant mesuré grâce aux tableaux de l'enquête emploi annuelle de l'INSEE)².

Au total, l'étude confirme que le syndicalisme français est d'abord un phénomène concernant les plus grands établissements (employant au moins plus d'une centaine de salariés), dans des branches assez concentrées et avec une proportion importante d'ouvriers qualifiés et de techniciens³.

La syndicalisation la plus élevée se rencontre dans les branches combinant les trois facteurs : l'énergie, le verre, les mines, la chimie lourde, la construction aéronautique et navale... En revanche, des taux de syndicalisation assez faibles se rencontrent dans les branches industrielles moins concentrées où dominent les établissements petits ou moyens et des ouvriers non qualifiés comme l'agro-alimentaire, le textile, les plastiques, la parachimie.

¹ Deux sources ont été utilisées. La taille des établissements dotés d'au moins une section syndicale tels qu'ils ressortent des élections aux comités d'entreprise. Les tableaux de l'INSEE : "Répartition des établissements actifs par activités (NAP 600) et taille de l'établissement" pour les années 1981, 1987, 1989-91, tableaux qu'a bien voulu nous communiquer l'Observatoire régional Rhône-Alpes de l'INSEE.

² La réalisation de l'étude a d'abord dépendu de l'établissement des séries statistiques sur la syndicalisation, ce qui a pris énormément de temps. Elle s'est heurtée également au problème des champs de syndicalisation qui n'a été que très imparfaitement résolu pour l'instant. Enfin, la saisie de l'information statistique est extrêmement longue. A l'heure où nous écrivons ces lignes, quelques essais ont été tentés. Nous évoquons succinctement les conclusions possibles. La méthode et les résultats détaillés seront publiés ultérieurement.

³ On trouvera des conclusions très voisines dans la recherche de Thomas COUTROT, "Présence syndicale et compléments du salaire", *Travail et emploi*, 34, décembre 1987, p 47-53.

De même, la présence d'une forte population d'employés, d'ingénieurs et de cadres supérieurs paraît nettement moins favorable (à taille d'établissement égale).

Quand ces trois facteurs agissent négativement on se trouve en présence de véritables "déserts syndicaux". Tel est le cas, notamment, des services marchands aux particuliers et aux entreprises.

B. L'univers syndical

Au-delà de ces constats, que savons-nous de l'univers syndical ? De quelles informations dispose-t-on à propos des syndiqués ?

A notre connaissance, il n'existe aucune réponse d'ensemble mais quelques éléments permettent de cerner l'univers syndical et d'abord de comprendre qui sont les syndiqués.

1. Qui sont les syndiqués ?

Pour répondre à cette question, plusieurs sources ont été utilisées.

En premier lieu, il s'agit du profil des dirigeants et de leur carrière. L'analyse a déjà été réalisée sur la CFDT¹. Dominique Andolfatto fait le point, dans *les dirigeants de la CGT depuis la Libération*, sur les principales caractéristiques des responsables confédéraux. Une étude comparable est en cours sur FO.

Evidemment, les effectifs des directions sont trop petits pour qu'on puisse considérer qu'il s'agit là d'échantillons "représentatifs". Mais, la composition des organes dirigeants des syndicats offre un miroir grossissant où se lisent, parfois jusqu'à la caricature, les tendances profondes qui traversent les organisations². Ainsi verra-t-on que l'appartenance conjointe à la direction du PCF et de la CGT est le meilleur gage de longévité à la tête de la confédération. On y verra également se constituer une petite oligarchie dirigeante assez stable³.

En second lieu, nous disposons du portrait des délégués aux congrès confédéraux de la CFDT⁴ et de la CGT⁵. Dans les deux organisations, on

¹ Cf Antoine BEVORT, Dominique LABBE, *La CFDT. Organisation et audience depuis 1945*, Paris, la documentation française, 1992, p 69-98.

² Par exemple, voici la composition professionnelle de la direction de FO élue lors du congrès confédéral de mai 1992. 8 secrétaires sur onze viennent du "secteur public" (4 postiers, 1 du ministère des Finances, 1 de la sécurité sociale et 1 des Arsenaux), 3 du "privé" (chimie, bâtiment et métaux).

³ Voir le rapport de Dominique Andolfatto sur les dirigeants de la CGT.

⁴ Le tableau présenté dans notre ouvrage cité peut être complété avec l'article de C. MENNECIER, "Les délégués au 43e congrès...", art. cit.

⁵ Dominique Andolfatto dresse le portrait des délégués au congrès confédéral de la CGT dans son rapport cité sur les dirigeants de la CGT. On trouvera également dans son rapport sur l'UD-CGT de la Moselle, un portrait des militants à partir de la sociologie des délégués aux congrès de l'UD : le militant-type est un ouvrier ou un technicien de plus de 40 ans, travaillant dans un établissement public ou nationalisé dépassant 500 salariés ; il cumule au moins deux responsabilités syndicales (p 112-117). Enfin, FO a réalisé des études comparables lors de certains de ses congrès confédéraux mais les résultats n'ont pas été publiés. On en trouve trace dans l'ouvrage cité d'A. BERGOUNIOUX, p 59-63.

retrouve les mêmes tendances : moins de 20% de femmes, vieillissement continu des délégués, montée des permanents, recul lent mais constant des ouvriers et montée des techniciens et des cadres intermédiaires de la fonction publique.

En revanche, nous ne disposons que de peu d'informations sur les adhérents. Il est cependant possible de dresser un portrait très stylisé de l'adhérent de la CGT en 1975 et aujourd'hui. Des informations plus approfondies sont disponibles concernant les adhérents de la CFDT.

En 1975, la CGT a réalisé une enquête par sondage¹. A l'époque, elle était composée majoritairement d'ouvriers d'âge mûr (65% d'ouvriers parmi les adhérents contre 36% dans la population active salariée). Déjà à l'époque, les jeunes étaient sous-représentés par rapport à leur poids dans la population active de même que les ingénieurs et cadres (quasiment absents). La CGT ne comptait que 25% de femmes, proportion nettement inférieure à celle du salariat mais aussi 6% d'immigrés (certes, c'était moins que dans la population ouvrière mais cela représentait une manière de performance²). Enfin, cette enquête faisait apparaître une ancienneté relativement faible. Les deux-tiers des adhérents avaient adhéré depuis moins de 9 ans. Grâce à une ventilation des dates d'adhésion en fonction des fédérations, on se rend compte que l'ancienneté était d'autant plus faible que l'adhérent travaillait dans une industrie où la mobilité de l'emploi était forte.

A l'occasion du mandatement des délégués à son 45e congrès, la CGT a entrepris un nouveau recensement de ses syndiqués. Des indications partielles ont été publiées sur les premières réponses³. Elles montrent que la CGT reste très masculine (seulement 28% de femmes), qu'elle est en proie à un vieillissement important avec une quasi-disparition des moins de 30 ans, un recul considérable de la proportion des ouvriers au profit des employés, des techniciens et des cadres moyens.

L'adhérent de la CFDT nous est mieux connu grâce à un sondage réalisé par l'institut CSA auprès d'un échantillon prélevé aléatoirement dans le fichier de la confédération⁴. La CFDT apparaît comme une organisation beaucoup plus féminine que la CGT (37% de femmes), soit une proportion assez proche de la population active. Cette féminisation relative est à mettre en rapport avec l'implantation par branches que nous venons de décrire : les femmes sont plus nombreuses à la CFDT parce que celle-ci est mieux implantée dans des branches économiques où l'emploi est fortement féminisé. L'âge moyen est aussi élevé qu'à

¹ Jean MAGNIADAS, "Qui sont les adhérents de la CGT ?", *Le Peuple*, 972, 1-15 septembre 1975, p 19-23.

² Sur l'importance des immigrés dans la CGT au cours de années 1960-1970, voir l'entretien que nous a accordé M. Apostolo.

³ Marie-France VERHILLE, "Une véritable démarche de reconquête", *Le Peuple*, 1418-1419, 12 octobre 1995, p 32-36. Les proportions sont calculées sur 23% des questionnaires. L'enquête définitive sera présentée lors du 45e congrès de décembre 1995.

⁴ Il s'agit du fichier des abonnés à *CFDT-Magazine* qui est normalement envoyé à tous les adhérents. Dominique LABBE et Jean-Yves SABOT, *Les adhérents de la CFDT et l'information syndicale*, Etude réalisée pour l'IRES-CFDT, Grenoble, CERAT, 1994.

la CGT (44 ans) et les moins de 30 ans sont également très rares. En contrepartie, les adhérents font preuve d'une grande fidélité : l'ancienneté moyenne de l'adhésion est supérieure à 14 ans¹.

Du point de vue professionnel, les employés, les techniciens et les cadres moyens sont sur-représentés ; les ouvriers, les personnels de services et les cadres supérieurs sont sous-représentés. Le poids plus important des employés s'explique également par l'implantation de l'organisation. Enfin, si 60% des adhérents de la CFDT se sentent plutôt proches de la gauche non-communiste, ils refusent massivement la "politisation des syndicats".

Au-delà des caractéristiques sociologiques des adhérents, nous pouvons également décrire assez précisément l'«engagement» des adhérents dans le syndicalisme.

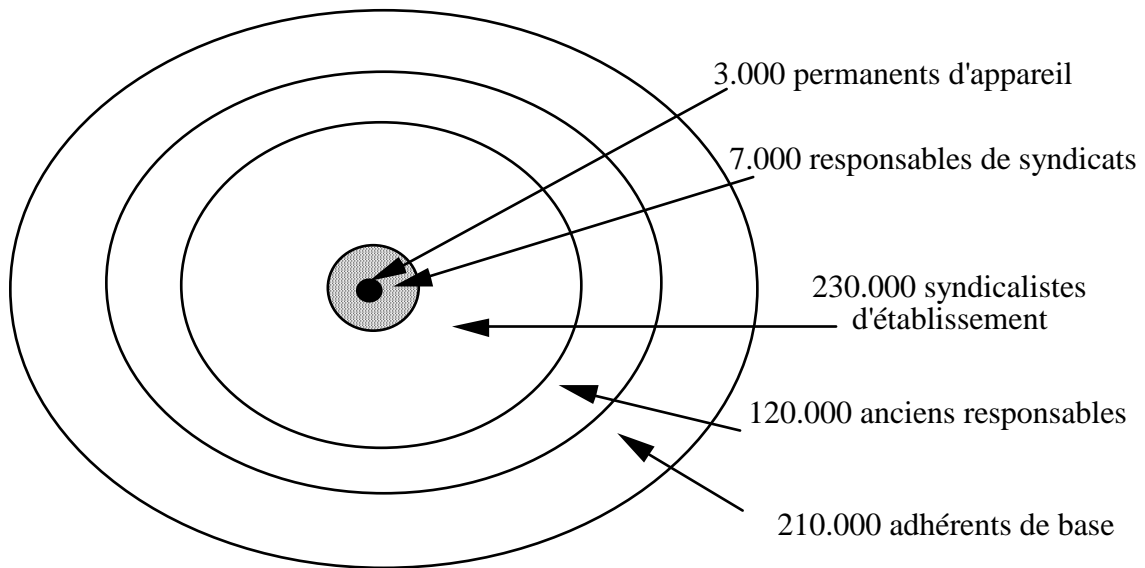
2. Les responsables et les adhérents

Deux enquêtes sur des échantillons représentatifs de la CFDT² permettent de dessiner avec précision cet univers syndical. Il peut être décrit comme la juxtaposition de couronnes concentriques. Cette métaphore permet de dessiner le schéma parlant ci-dessous³. Les 500.000 adhérents de la CFDT se partagent en cinq cercles.

¹ Cette information remet en cause la vision du "syndicat passoire" qui est habituellement présentée pour expliquer les difficultés du syndicalisme français. Le phénomène du turn-over a bien existé chez les ouvriers de l'industrie et les personnels de service du tertiaire à cause de l'instabilité de l'emploi et non pas parce que les syndiqués auraient été versatiles. Mais cette rotation des syndiqués n'a probablement jamais eu l'ampleur qu'on lui a prêtée. Sur ce point, nous nous permettons de renvoyer le lecteur à la démonstration donnée dans le chapitre IV de notre rapport cité sur *La syndicalisation à la CFDT dans les années 1990*.

² Outre l'enquête déjà citée, il s'agit de : Jean-Charles BASSON, Dominique LABBE, *Les militants de la CFDT et l'information syndicale*, Grenoble, CERAT, 1993. L'échantillon a été tiré aléatoirement dans le fichier de *Syndicalisme-hebdo*, journal destiné à 36.000 militants environ parmi lesquels tous les responsables des organisations de la CFDT.

³ Pour la bonne compréhension de ce schéma, il faut se souvenir que la CFDT distingue la section (au niveau de l'établissement) et le syndicat (regroupement de plusieurs sections généralement au niveau de la localité ou du département). On trouvera une vue d'ensemble de l'organisation interne de la CFDT, dans le premier chapitre de notre ouvrage déjà cité.



— au coeur du système (tout au moins est-ce ainsi que les intéressés conçoivent leur place dans la CFDT !) se trouvent environ 3.000 permanents qui se consacrent à plein temps au syndicalisme. Ce noyau central se divise en deux parts égales. D'une part, environ 1.500 permanents limitent l'essentiel de leurs activités à leur établissement (essentiellement des salariés du secteur public mis à disposition de leur syndicat et des gestionnaires de gros comités d'entreprise ou d'organismes similaires) ; la plupart siègent également dans le bureau de leur syndicat, voire de leurs UD ou fédérations. L'autre moitié se partage à peu près également entre les sièges parisiens (confédération et fédérations) et les unions régionales et départementales. Ces permanents forment la majorité des délégués aux congrès confédéraux et fédéraux. A l'image du secrétaire général, ils sont le visage et la voix de la CFDT au niveau national, dans leurs départements, leurs administrations ou leurs établissements. De bonne foi, ils pensent être "la CFDT", parler légitimement en son nom, être mandatés pour définir sa ligne et ses positions ;

— le deuxième cercle est constitué d'environ 7.000 responsables qui consacrent la majorité de leur temps à l'activité syndicale et qui combinent des responsabilités dans leur établissement et dans leur syndicat. Il s'agit souvent d'anciens ou de futurs permanents. Ce cercle a une importance stratégique : c'est le principal lien entre les permanents d'appareils et les cellules de base de la CFDT. Ils sont censés assurer la communication dans les deux sens, c'est-à-dire, dans le jargon syndical, faire "remonter" les informations concernant le "climat social", l'état d'esprit et les attentes des travailleurs et faire "redescendre l'orientation", c'est-à-dire les analyses, les revendications et les mots d'ordre de l'organisation ;

— le troisième cercle est composé d'environ 230.000 "syndicalistes d'établissement". Ces "militants" — c'est ainsi qu'ils se désignent généralement — disposent pour la plupart de mandats leur donnant droit à un

contingent d'heures pour leur activité syndicale¹. Il limitent cette activité à leur établissement, pour les militants du "privé", à leur corps ou à leur circonscription administrative pour les fonctionnaires. Parmi eux, une petite minorité (27.000 environ) conservent au moins un lien avec la CFDT : ils reçoivent chaque semaine *Syndicalisme-hebdo* qui est d'ailleurs spécialement conçu à leur intention². Pour la grande majorité de ces responsables, «SH» est le seul canal d'information en provenance de la confédération puisque le *Magazine*, envoyé à tous les adhérents, ne comporte que très peu d'informations sur la vie syndicale proprement dite (on peut d'ailleurs faire la même remarque à propos de la *Vie Ouvrière* à la CGT ou de *FO-Magazine*). La plupart des fédérations de la CFDT adressent également un journal ou des circulaires régulières à leurs sections. Mais au fond, la faiblesse de l'information ne semble pas avoir beaucoup d'importance : la plupart de ces syndicalistes d'établissement paraissent se désintéresser de la vie de la confédération et même de celle de leur fédération et de leur UD. Lors de nos enquêtes, nous avons pu constater que la plupart n'avaient qu'une idée assez vague des positions de leur organisation et que certains d'entre eux ne connaissaient même pas le nom de la secrétaire générale de la confédération...

— le quatrième cercle est composé d'environ 120.000 anciens élus ou mandatés qui n'exercent plus de responsabilités et continuent à adhérer à la CFDT. La majorité sont des retraités. Ceux qui travaillent encore sont les électeurs les plus fidèles et souvent des propagandistes de la CFDT. Ils forment pour les syndicats une ressource importante qui n'est pas toujours utilisée.

— le dernier cercle est composé de 210.000 "adhérents de base", suivant la terminologie en usage dans le mouvement syndical pour désigner les gens qui se contentent de payer une cotisation et n'apportent aucune autre contribution notable à la vie de l'organisation. Cela représente donc environ 40% du total. Cette proportion est très faible en comparaison des autres pays européens et par rapport à la situation des syndicats français il y a un quart de siècle. En effet la désyndicalisation n'a pas frappé également les différents cercles. Les deux premiers ont plutôt grossi. En revanche, les autres ont eu tendance à se réduire mais c'est le dernier qui a le plus rétréci donnant ainsi son visage actuel à la CFDT : une organisation de "militants" et d'anciens "militants" assise sur une base étroite.

Toutes nos informations conduisent à penser que le schéma qui vient d'être présenté est valable pour toutes les confédérations et que les "syndicalistes d'établissement" forment partout le gros des troupes. Dans la CFDT, sociologiquement parlant, ces syndicalistes de base ne se distinguent pas de l'ensemble des adhérents : leur adhésion est souvent ancienne (plus de 16 ans en moyenne), ce sont des hommes d'âge mûr parmi lesquels dominent les techniciens, les contremaîtres ou les cadres moyens de la fonction publique.

¹ Un dixième d'entre eux indique assumer au moins une activité syndicale sans avoir de mandat, électif ou autre. Ce sont des collecteurs, des secrétaires, des trésoriers, des bénévoles qui faisaient autrefois la force du syndicalisme français.

² Pour l'appareil, il existe un bulletin intérieur : *Nouvelles CFDT*.

Aux yeux de l'écrasante majorité des salariés, la CFDT prend d'abord le visage de ces syndicalistes de base : ce qui est donné à juger, c'est leur activité ou leur inactivité. Apparemment, les syndicalistes de base sont très occupés puisque, en moyenne, ils cumulent au moins deux mandats représentatifs (le cas le plus fréquent est le cumul des fonctions de délégué du personnel et de délégué syndical) et une responsabilité syndicale (bureau ou secrétariat de la section) auxquelles ils ajoutent souvent la participation à une commission du comité d'entreprise ou à d'autres organismes comparables. Pourtant, la plupart d'entre eux déclarent ne consacrer que "peu de temps" ou "quelques heures par mois" à leurs activités syndicales... De telle sorte que les deux traits les plus fréquemment rencontrés parmi ces syndicalistes sont le cumul des responsabilités (et des réunions) ainsi que le faible engagement...

L'autre problème auquel se heurte la CFDT — à l'image de toutes les confédérations — est la faiblesse des liens unissant l'appareil à la masse des syndicalistes d'établissement. En théorie, dans la CFDT, les 7.000 responsables de syndicats devraient consacrer une part de leur temps à cette liaison. Ce n'est pas toujours le cas et, bien souvent, les contacts se limitent à des coups de fil épisodiques et à l'envoi du "matériel syndical" (les cartes, les timbres, les affiches et les tracts lors des campagnes nationales). La métaphore des cercles concentriques trouve ici sa limite. Peut-être serait-il préférable de décrire les organisations syndicales comme des sortes de galaxies constituées de petites planètes gravitant sur leurs orbites et ne passant que rarement à proximité les unes des autres¹...

Avec quelques précautions, on peut généraliser ces observations à l'ensemble du mouvement syndical. Dans les années 1960, la situation était probablement un peu différente parce que les sections n'avaient pas d'existence reconnue sur le lieu du travail (en dehors des élus, mais ceux-ci n'avaient même pas un local où se réunir). Les sections et les syndicats devaient donc trouver un hébergement (les Bourses du travail, les unions locales et départementales servaient d'abord à cela) et solliciter l'aide des permanents pour toute une série de tâches, ce qui favorisait les rencontres, l'échange des informations, et la participation des militants d'établissement à l'activité générale de leur organisation. L'entrée des syndicats sur le lieu du travail, et l'attribution de moyens souvent considérables, ont fait disparaître la plupart de ces liens spontanés entre l'organisation de base et l'appareil.

Voici l'univers syndical dessiné à grands traits.

Les données disponibles suffisent pour dresser un tableau des effectifs syndiqués depuis 1945 dans les principales organisations et les principales branches économiques. C'était le but essentiel de nos recherches. Nos

¹ La négociation collective fournit des illustrations intéressantes de ces décalages. Par exemple, le taux de signature au niveau national est de 73% pour FO et la CFDT alors que la CGT ne signe que 30% des accords interprofessionnels et de branches. Au niveau des entreprises, les syndicats CFDT et FO, là où ils sont présents signent 9 accords sur 10 et ceux de la CGT : 76% (Chiffres du ministère du Travail cités par *Le Monde*, 27 juin 1995 et *Syndicalisme-Hebdo*, 29 juin, 1995, p 7).

"révélations" pourront peut-être dégonfler quelques baudruches. Naturellement, nous acceptons volontiers d'être contredits : pour montrer que nous avons tort, il suffira aux dirigeants syndicaux d'ouvrir leurs livres de comptes à des experts indépendants...

En attendant, on peut en tirer quelques conclusions simples.

Jusqu'à la fin des années 1970, près de 3 salariés sur 10 étaient adhérents à un syndicat. Actuellement, cette proportion ne dépasse certainement pas 10%. Les trois grandes confédérations — CGT, CFDT, FO dans cet ordre — réunissent ensemble moins de 1,2 million de salariés actifs, soit 6% du salariat. Et ces syndiqués sont essentiellement concentrés dans les fonctions publiques, le secteur public et nationalisé. Aujourd'hui, la grande majorité des salariés français n'ont aucun syndicat dans leur établissement et n'ont pratiquement aucune chance de rencontrer un syndicaliste sur leur lieu du travail ni dans le reste de leur vie.

En tant que phénomène social, le syndicalisme français est devenu résiduel au moment même où la loi en faisait une institution, où les pouvoirs publics lui confiaient de nombreuses missions et lui accordaient des moyens importants. C'est l'un des aspects les plus paradoxaux de la crise que nous allons maintenant tenter d'expliquer.

Chapitre III. La crise du syndicalisme français

Notre travail statistique débouche sur une conclusion certaine : pendant plus de vingt ans, 25 à 30% des salariés français étaient syndiqués, et du fait de la rotation de la main d'oeuvre et de la durée assez longue de la vie au travail, cela signifie que, jusqu'à l'orée des années 1980, la majorité des salariés ont été probablement adhérents à un moment ou à un autre de leur vie professionnelle. Ce constat remet en cause l'idée reçue selon laquelle, en dehors de périodes exceptionnelles, seules de petites minorités ont adhéré aux syndicats.

Comment expliquer cette importance ?

La situation générale ne doit pas être négligée : croissance économique, hausses des salaires mais aussi union de la gauche, ouverture du PCF, unité syndicale... Bref, les conditions étaient favorables. Mais, à partir du milieu des années 1970, chacun de ces facteurs se retourne : la croissance se ralentit, ou devient nulle certaines années, les gains de pouvoir d'achat sont beaucoup moins rapides, le PCF et le PS s'enfoncent dans le sectarisme, le mouvement syndical sombre dans la désunion et les rivalités.

Mais ces causes générales n'expliquent pas tout. A moins de considérer que la génération spontanée est la loi des phénomènes sociaux, il faudrait encore comprendre comment ces potentialités se sont actualisées. Et pour cela il est nécessaire de se pencher plus précisément sur les caractéristiques du syndicalisme français au cours des années 1960-1970. Nous pourrions ainsi comprendre les raisons qui ont conduit à son déclin actuel.

I. LES CELLULES DE BASE DU SYNDICALISME A LA FRANÇAISE

La principale conclusion de nos enquêtes est que, depuis la Libération, le syndicalisme français s'est développé sur des bases corporatives et que son activité s'est centrée sur l'établissement ou, à défaut, sur des aires géographiques limitées¹. A partir des années 1970, ce syndicalisme très particulier est entré en crise pour des raisons internes mais aussi du fait de la méfiance, voire de l'hostilité que lui ont manifesté les appareils syndicaux.

A. Un syndicalisme corporatif centré sur le lieu du travail

Jusqu'aux années 1970, le syndicalisme français était essentiellement formé d'une myriade de petites cellules constituées, plus ou moins officieusement, sur le lieu du travail autour de quelques militants, généralement des élus (délégués du personnel et au CE, dans le secteur privé, aux commissions et comités techniques paritaires du public et du para-public).

¹ Nous résumons et actualisons un développement déjà publié : Dominique LABBE, "La crise du syndicalisme français", *La revue de l'IREES*, 16, Automne 1993, p 75-101.

Ce syndicalisme est difficilement classable : ni d'industrie ni de métier mais plutôt syndicalisme "d'établissement" avec, dans la plupart des branches, notamment du secteur public, une forte dimension corporative¹. Mais, même dans ces cas, la dimension des groupes est généralement limitée : centre de tri pour les postiers, dépôts pour les cheminots, département pour les instituteurs, région parisienne pour les ouvriers du livre ou les techniciens du spectacle, etc. Au niveau de ces cellules de base, les militants consacraient une partie importante de leur temps aux contacts avec les syndiqués et à la collecte des cotisations : le syndicalisme français avait pour principale réalité ce réseau informel, fragile et instable². Outre cette vie syndicale, la gestion des oeuvres sociales et la défense individuelle représentaient l'essentiel de l'activité de ces cellules de base.

En définitive, l'une des conditions essentielles, sinon suffisante, de l'adhésion, c'est la présence, sur le lieu du travail, de militants donnant vie à un tissu de relations et à une ambiance favorables. Naturellement, il faut que cette action rencontre les attentes et les intérêts des adhérents potentiels, il faut qu'il y ait une certaine complémentarité entre l'offre de syndicalisme et les demandes d'action collective, peut-être aussi une certaine attirance ou un certain mimétisme. Les militants étaient de véritables "entrepreneurs en syndicalisme" pour paraphraser H. Becker³...Or, depuis une vingtaine d'années, cette interaction semble se produire de plus en plus difficilement pour des raisons qui tiennent d'abord aux changements qui ont affecté ces cellules de base.

B. Les facteurs de crise des cellules de base

Les équipes syndicales ne semblent plus aptes à générer un flux significatif d'adhésions comme par le passé. Parmi les nombreuses raisons qui peuvent expliquer l'essoufflement du syndicalisme à la française, deux phénomènes nous semblent prépondérants : la disparition de nombreux militants et l'«institutionnalisation» des équipes.

1. La disparition des militants

Parmi le demi-millier d'anciens adhérents de la CFDT que nous avons interrogés en 1987-88, nous avons rencontré beaucoup de gens qui ne se considéraient pas comme démissionnaires : on ne venait plus leur demander de payer la cotisation, la section ne se réunissait pas ou ils n'étaient plus convoqués aux réunions, il n'y avait plus de permanence, personne ne répondait au

¹ Dans le cadre restreint de ce rapport, il n'est pas possible de discuter cette affirmation. Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à l'ouvrage de Denis SEGRESTIN, *Le phénomène corporatiste (Essai sur l'avenir des systèmes professionnels fermés en France)*, Paris, Fayard, 1985. Et du même auteur : *Sociologie de l'entreprise*, Paris, A. Colin, 1992.

² On peut en dire autant des syndicats de la fonction publique. On en trouvera un bon exemple dans la vie des syndicats CGT des Douanes, des Impôts ou de la Caisse des dépôts d'après les témoignages concordants de M. Bonicel, J.-C. Chaumeron, R. Jevodan, J.-C. Le Duigou, Y. Peyrichou et A. Poncet.

³ Howard S. BECKER, *Outsiders. Etude de sociologie de la déviance*, Paris, A.-M. Métailié, 1985.

téléphone... La fin des syndicats, c'est d'abord la disparition des militants : soit qu'il n'y en ait plus, ce qui est de plus en plus fréquent, soit qu'ils ne viennent plus guère sur le lieu du travail. Nous avons observé ce phénomène dans de nombreux établissements ; il concerne tous les syndicats et ses conséquences sont, à chaque fois, de sévères reculs du nombre des adhérents qui obèrent l'avenir¹.

Pourquoi tant de militants se sont-ils découragés à la fin des années 1970 ? Pourquoi ont-ils abandonné soudain par milliers les activités qu'ils avaient auparavant mis en oeuvre avec abnégation ? La situation politique de l'époque explique beaucoup de choses. Nous l'avions déjà constaté en dépouillant les archives de deux unions départementales de la CFDT. L'un des anciens responsables de la CGT² nous a expliqué son retrait ainsi :

"A un moment ou à un autre, tous, nous avons fait confiance pour découvrir plus tard que nous avons été manipulés, trompés. Quand on découvre cela, il est très difficile de ne pas céder au découragement. C'est ce que je reproche d'ailleurs le plus à ceux qui m'ont trompé sciemment. J'avais un idéal de progrès social. Depuis longtemps, je ne me faisais pas beaucoup d'illusions sur le système socialiste. J'avais lu *Le zéro et l'infini, l'Aveu...* Après 1982, j'avais reçu un tel coup sur la tête que je me suis mis à lire plus sérieusement : Souvarine et les autres... C'est ce qui m'a permis de comprendre que nous autres syndicalistes, nous étions finalement assez modestes : nous voulions améliorer la situation de nos collègues et, au-delà, améliorer ce qui pouvait l'être dans notre société. Voilà pourquoi il y avait tant de syndiqués. Voilà ce qui a été détruit".

Beaucoup de militants sont restés mais, sans même en avoir conscience, ils ont abandonné leur militantisme, ils se sont transformés en "syndicalistes". Certains nous ont reçus, quand ils en avaient le temps car ils étaient fort occupés, et ils nous ont entretenus avec sincérité de leur désarroi et de la dureté des temps. Ils attribuaient unanimement leurs difficultés au chômage, à la dégradation du pouvoir d'achat, à l'individualisme des salariés, à la mauvaise volonté patronale... Ces responsables étaient souvent anciens. Ils gardaient la nostalgie des luttes du passé et ils avaient conscience d'une perte par rapport à "l'âge d'or du syndicalisme", même s'ils convenaient volontiers que les conditions de leur action et leur statut dans l'entreprise s'étaient considérablement améliorés depuis vingt ans.

¹ Pour la CGT, voir le cas de la sidérurgie lorraine et de la fin de l'homme du fer analysée par Gilles NEZOSI dans son article déjà cité. Remarquons que cette crise de la représentation des salariés, et notamment celle de la fonction de délégué du personnel, a été observée par plusieurs chercheurs. Cf notamment : Annick LE MAITRE, Robert TCHOBANIAN, *Les institutions représentatives du personnel dans l'entreprise*, Paris, La documentation française, 1992. Egalement le numéro 8 (hiver 1992) de *La revue de l'IREs*.

² Aimé Poncet : ancien secrétaire général du syndicat national CGT des Douanes et secrétaire de la fédération des Finances-CGT, il faisait partie de la direction fédérale qui a été "renversée" lors du congrès de Lille en juin 1982.

2. L'institutionnalisation

Nous avons souvent questionné les responsables des sections ou des syndicats de base sur leur emploi du temps. Parfois, nous leur avons demandé de consulter avec eux leurs agendas pour examiner en détail leur activité des jours précédents. Le premier constat était celui d'une activité très intense avec de nombreuses réunions... Le second constat, dont aucun ne semblait avoir vraiment conscience, était qu'ils ne rencontraient jamais ou pratiquement jamais leurs adhérents (quand il en restait). Il y avait à cela une première explication fort banale : les réunions syndicales ont maintenant lieu pendant le temps de travail : ne peuvent donc y assister que les élus ou mandatés, c'est-à-dire des "syndicalistes"... Quant aux tournées dans les ateliers et les services, elles ont pratiquement disparu.

Ce processus d'institutionnalisation connaît deux limitations. En premier lieu, les syndicalistes qui n'ont pas un plein temps syndical côtoient leurs syndiqués sur le lieu du travail à l'occasion de leur activité professionnelle. En effet, même avec le cumul assez général des mandats, la majorité des responsables de base ne disposent que d'un contingent d'heures relativement limité et qu'ils n'utilisent d'ailleurs pas toujours. Mais, bien souvent, le cumul des mandats et des autorisations d'absence a tendance à les transformer en "permanent", en fait sinon en droit. La coupure avec le milieu et avec les adhérents peut être extrêmement rapide. En définitive, quel que soit son statut, pratiquement aucun des responsables enquêtés n'avait rencontré récemment les adhérents "de base" dans le but de discuter avec eux des affaires du syndicat. Cela ne leur effleurait pas l'esprit. Le syndicat, c'était eux, les responsables, puisqu'ils étaient investis de la confiance de leurs camarades et "mandatés" par leur organisation...

Cependant, lors de notre enquête de 1992-93 sur les nouveaux adhérents de la CFDT, nous avons rencontré quelques sections qui avaient "réinventé" des formes d'activité syndicale assez comparables à celles du syndicalisme à la française. Nous en avons également rencontré quelques-unes à la CGT. Par différentes techniques, ces cellules de base avaient reconstitué un tissu de relations et une atmosphère syndicales sur le lieu du travail. Ces expériences nous ont cependant semblé fragiles car elles reposaient toutes sur les épaules de quelques militants et elles se développaient en marge d'une bureaucratie syndicale qui les tolérait sans vraiment les aider ni les comprendre.

A cela s'ajoutent des problèmes matériels apparemment mineurs mais qui ont des répercussions importantes. Par exemple, le problème des cotisations syndicales et l'incohérence du système financier des confédérations¹. Les confédérations, les fédérations et les unions fixent le montant de leur part du timbre en valeur absolue. L'adhérent verse une cotisation qui est ensuite partagée entre les différentes "structures". A la CGT et à FO, c'est le trésorier du syndicat qui fait le travail. La CFDT s'est dotée d'un service central de perception et de ventilation des cotisations mais avait conservé la fixation des parts en valeur

¹ Le système financier de la CFDT a été décrit en détail dans notre ouvrage : Antoine BEVORT, Dominique LABBE, op cit, p 97-133. Cf. également, Antoine BEVORT, "Les finances comparées de la CGT et de la CFDT-CFDT (1945-1990)", *Communisme*, 35-37, 1993-1994, p 141-170.

absolue jusqu'à son congrès de Montpellier au printemps 1995. De plus, à la CGT et à FO, chaque organisation fixe sa part souverainement sans guère se soucier des décisions prises par les autres niveaux. De ce fait, l'ensemble est assez incohérent et très opaque¹. Une chose est sûre cependant : bien souvent, lorsque le syndicat a réglé toutes les parts, il ne lui reste rien ou quasiment rien de la cotisation qu'il a perçue. Par exemple, un responsable d'un syndicat du commerce nous a démontré, comptes à l'appui, que, étant donné les bas salaires et les temps partiels dans son secteur, les cotisations "coûtaient" de l'argent aux sections et au syndicat². Mais ce système n'est pas seulement pénalisant : il fait perdre beaucoup de temps aux trésoriers et il décourage l'adhésion : à quoi bon demander de l'argent aux adhérents — ce qui est toujours une démarche un peu pénible — si, en plus, cela n'apporte aucune ressource à la section et au syndicat ?

Dans ces conditions, les moyens des cellules de base du syndicalisme français sont obtenus grâce à l'activité institutionnelle. Elles disposent de locaux et de moyens fournis par les directions des établissements aux élus du personnel, au comité d'établissement ou d'autres institutions équivalentes. De toute façon, les ressources du syndicat dépendent d'abord des résultats des élections, pas des contributions des membres. L'essentiel est donc de réaliser de bons scores et non pas de collecter des cotisations. Comment s'étonner que les syndicalistes de base soient gagnés par l'électoratisme ?

Cette situation engendre des comportements peu favorables à la syndicalisation. Nous avons même rencontré des syndicalistes qui empêchaient, de fait, l'adhésion de certaines personnes qui risquaient d'effrayer une partie de leurs électeurs ou de remettre en cause le partage toujours délicat des mandats, des pouvoirs et des prérogatives au sein du syndicat. A l'inverse, on n'hésite pas à prendre sur les listes des candidats qui n'ont pas leur carte syndicale mais qui, par leur notoriété (chez les cadres) ou grâce à leur popularité (chez les ouvriers) semblent susceptibles de faire gagner des voix³.

A vrai dire, le processus est ancien. En voici deux exemples précoces.

D'une part, le cas de la CGT à Renault-Billancourt⁴. D'après les indications contenues dans le *Courrier confédéral*, on peut estimer que la CGT n'a jamais

¹ Voir le tableau dressé par Pierre CORNELOUP, "La répartition de la cotisation en question", *Le Peuple*, 1418-1419, 12 octobre 1995, p 32-36. Cf également notre entretien avec E. Deiss. Il est assez difficile de comprendre pourquoi aucune organisation syndicale n'est parvenue à maîtriser le système. Lors d'une journée d'études consacrée aux finances des syndicats, le 10 juin 1993, à l'Université de Paris I, Paul Aries a présenté une thèse intéressante : l'endettement chronique des sections et des syndicats de la CGT envers le centre entraînerait une dépendance des cellules de base et un échange inégal au sein de l'organisation. Cette explication pourrait s'appliquer à l'ensemble du mouvement syndical.

² Il s'agissait en fait de justifier des pratiques "hétérodoxes" comme le fait de ne pas acheter tous les timbres payés par les syndiqués.

³ Dans une enquête du Ministère du travail auprès des élus aux comités d'entreprise, il apparaît que 8% des élus sur des listes CGT ne sont pas syndiqués, cette proportion est de 5% pour les listes CFDT, de 14% pour celles de FO, 19% pour la CGC et 23% pour la CFTC (Daniel FURJOT, "Les élus du comité d'entreprise face à l'engagement syndical", *Premières synthèses*, 92, 17 mai 1995, p 2).

⁴ Voir également le rapport déjà cité de L. OLIVIER sur la fédération CGT des métaux.

dépassé les 5.000 adhérents et que ce maximum était atteint en 1968 (le site employait alors plus de 30.000 personnes, soit un taux de syndicalisation de 16% : à peine supérieur au taux national). En 1974, il en restait moins de 3.000 alors même que la combativité était forte et que l'emploi sur le site n'avait pas encore été réduit. Que s'était-il passé entre les deux dates ? La CGT avait obtenu des permanences dans l'usine même (officiellement pour le CE qu'elle contrôlait). Ce CE avait beaucoup embauché et ces permanences permettaient à la section du PCF de quadriller Billancourt (à l'époque, elle comptait environ 2.000 adhérents mais un quart étaient des salariés du CE). Pour ajouter à la confusion, A. Halbeher, le secrétaire du syndicat, était devenu responsable de la section communiste et le comité central du PCF avait décidé de "suivre"¹ directement l'activité de Renault-Billancourt dans lequel ses responsables circulaient à leur guise. Dès lors, le recrutement s'est fait sur une base politique étroite. La CGT s'est rapidement vidée de ses adhérents non communistes. L'affrontement ultérieur s'est déroulé directement entre le PCF et le pouvoir devant les yeux médusés des salariés².

La fédération FO des services publics et de santé offre un exemple assez comparable. Le contexte était apparemment très différent : il ne s'agissait plus d'ouvriers et de grandes usines mais d'employés de mairies et d'hôpitaux. Dans ces deux secteurs, FO faisait pratiquement jeu égal avec la CGT et de nombreux centres étaient des "bastions" de cette fédération qui était de très loin la première de la confédération. Au cours des années 1970-80, l'embauche dans ces secteurs a été extrêmement forte, les mouvements sociaux nombreux. Pourtant, si nos informations sont exactes, les effectifs de la fédération ont commencé à décliner dès le milieu des années 1970. Là aussi, il s'est produit des changements importants mais insensibles dans les pratiques syndicales. Dans toutes les mairies importantes et les grands hôpitaux, des syndicalistes ont obtenu d'être mis à la disposition de leurs syndicats à temps plein. Des locaux et des moyens leur ont été accordés souvent très libéralement. Bref, les syndicalistes pouvaient organiser le syndicat comme ils le souhaitaient, c'est-à-dire sur une base aussi peu corporative que possible. Mais surtout, ils ont pu laisser libre cours à leurs engagements politiques en écartant les militants des autres courants... D'où un lent déclin apparemment paradoxal : toujours plus de salariés à syndiquer, toujours plus de problèmes à résoudre, toujours plus de moyens pour développer le syndicat et sans cesse moins d'adhérents, moins d'activités ! Cette réalité a longtemps été masquée par la fédération qui déclarait chaque année le même

¹ Le "suivi" des organisations est manifestement une des questions les plus délicates au sein de la CGT car elle contredit le fédéralisme et l'autonomie des organisations. Sauf M. Dufriche, les responsables confédéraux à l'organisation que nous avons interrogés (Marcel Caille et Michel Warcholak) ont éludé la question mais d'autres responsables comme A. Allamy, M. Apostolo, M. Bonicel, J.-C. Chaumeron... ont fourni des indications précieuses. Les témoignages les plus complets sur les méthodes de "suivi" se trouvent dans les entretiens avec R. Jevodan, Y. Peyrichou et A. Poncet, à propos de la "normalisation" de la fédération des Finances en 1982.

² Récit documenté dans l'ouvrage de Daniel LABBE et Frédéric PERRIN, *Que reste-t-il de Billancourt ?*, Paris, Hachette, 1990. Le cas de Billancourt n'est pas du tout isolé. A la même époque, le PCF a prétendu faire de plusieurs grandes usines des "bastions de la classe ouvrière" en pilotant étroitement la CGT. Gilles NEZOSI a décrit un phénomène tout à fait comparable d'institutionnalisation-isolement à propos d'Usinor-Longwy.

nombre d'adhérents. Pour être juste, il convient de souligner que, à la même époque, les fédérations CGT et CFDT ont été frappées du même mal qu'elles ont également nié pendant longtemps.

Il ne s'agissait pas simplement d'un petit mensonge ! Comment analyser un phénomène si l'on refuse d'en reconnaître l'existence ? Lors de nos entretiens avec les responsables de la CGT, nous avons posé à tous la question de savoir s'ils avaient eu conscience des pertes d'adhérents et comment la direction confédérale avait-elle analysé le phénomène. Les témoignages concordent remarquablement : pendant 13 ans, la direction de la CGT n'a jamais eu une discussion de fond sur ce problème ! Il a fallu attendre 1991 pour qu'elle admette ne pas être épargnée par la crise, et 1993 pour qu'elle prenne vraiment conscience que plus des deux tiers des adhérents étaient partis ! Et pourtant, les trésoriers successifs l'ont régulièrement tenue informée ; leurs rapports aux congrès confédéraux disaient l'essentiel : personne ne semblait les entendre !

La confédération CFDT a été la première à reconnaître la crise et à entreprendre un travail de réflexion critique — démarche courageuse même si, à notre connaissance, elle n'a pas été conduite à son terme. Cette démarche s'est traduite par une remontée de ses effectifs et par une progression électorale, preuve que la crise n'est pas inéluctable et que le mouvement syndical peut en maîtriser certains aspects.

3. La cooptation des responsables et la politisation des syndicats

Comment expliquer la perte de dynamisme ? Comment se fait-il que les équipes se soient aussi facilement laissées absorbées ? Pourquoi les responsables syndicaux ont-ils semblé insensibles à ce qui se passait autour d'eux ? Pourquoi n'ont-ils pas suivi l'évolution de la société française ? Sans doute y-a-t-il beaucoup de réponses à ces questions mais l'une d'entre elles ne peut être ignorée : il s'agit de la sélection des "cadres" syndicaux par la technique de la cooptation. Le cursus des dirigeants de la CGT est très éclairant de ce point de vue. A la question de savoir comment ils ont accédé à leur responsabilité, tous les enquêtés nous ont répondu que les dirigeants en place les avaient fait "monter". Le processus leur paraissait totalement normal et, à vrai dire, cela leur semblait tellement naturel qu'ils étaient surpris par la question. Cet état d'esprit se retrouve, encore aujourd'hui, à tous les niveaux des organisations syndicales, depuis les sections syndicales jusqu'aux exécutifs des confédérations.

Il existe dans la loi de décembre 1968 une contradiction qui n'a pas toujours été aperçue : la section syndicale d'entreprise peut disposer d'un délégué et de moyens mais elle n'a pas la personnalité juridique. C'est donc le *syndicat* qui désigne le délégué et non pas la section. Bien souvent, ce n'est pas la même chose : le syndicat est une réalité extérieure à l'entreprise et plus large qu'elle. En pratique, cela conduit à ce que la désignation du délégué syndical est souvent faite par une lettre de l'union locale, ou de l'union départementale, sans qu'il y ait de véritable consultation des adhérents de l'établissement. Quand il existe une équipe permanente, la désignation d'un délégué syndical sert habituellement à augmenter le nombre d'heures pour le secrétaire de la section ou du syndicat sans

que, là encore, les adhérents aient leur mot à dire. Car les syndicalistes se considèrent habituellement comme les légitimes propriétaires des mandats et il leur semble normal de les cumuler pour "faciliter" le travail syndical.

Depuis plus de 10 ans, notre équipe de recherche a rencontré, dans toute la France, plus d'une centaine d'équipes syndicales de base de la CFDT, de la CGT et quelques équipes de FO. En pratique, dans deux endroits seulement, les adhérents désignaient les candidats et les mandatés après une discussion publique des critères de choix et des aptitudes des uns et des autres... Il s'agit pourtant d'une tradition du mouvement syndical mais elle a été perpétuellement mise en échec par les coterie partisans¹. Elle semble aujourd'hui à peu près disparue. Il subsiste souvent une discussion dans le cercle restreint des élus et des mandatés qui finissent de bonne foi par s'identifier au syndicat.

Quand on leur en fait la remarque, les responsables syndicaux arguent de l'absence de volontaire. La vérité oblige à dire que la conduite quotidienne de ces responsables peut décourager ces volontaires... La plupart du temps, ils trouvent normal de décider seuls ou de consulter seulement les échelons supérieurs avant de prendre les décisions. Tout cela conduit à une "présidentialisation" très frappante des directions et à une crise des instances collégiales. Cette crise existe d'ailleurs à tous les échelons de l'organisation, tant il est vrai qu'il s'agit d'un phénomène général².

C'est sans doute dans le secteur public et nationalisé que l'institutionnalisation et la cooptation ont fait le plus de ravages. Rappelons que, dans la fonction publique d'Etat, un certain nombre de fonctionnaires sont déchargés partiellement ou totalement de leurs services et mis à la disposition des organisations syndicales. La règle de base est la suivante : l'administration accorde ces décharges pour activité syndicale à raison de une pour 800 emplois (ou fraction de 800). Il n'y a là aucune générosité particulière : c'est à peu près le crédit d'heures accordé par la loi aux délégués dans les établissements du secteur privé. Mais ce n'est pas la même chose d'accorder quelques heures à plusieurs personnes, à la condition qu'elles soient élues par leurs camarades de travail, et d'en extraire une sur 800 de son milieu de travail selon des procédures plus ou moins opaques.

Ce système représente pour l'ensemble de l'Administration et de ses satellites, un contingent théorique de près de 3.000 emplois. En fait, certaines

¹ Que cela soit sincère ou non, les dirigeants syndicaux ont toujours défendu publiquement ce principe de l'élection des directions syndicales par les adhérents. Pour la CGT, B. Frachon s'est exprimé à plusieurs reprises en ce sens. G. Séguéy l'a fait à son tour dans un discours célèbre ("La démocratie dans la vie de l'organisation syndicale. Discours au 27e congrès de la fédération de la métallurgie (Grenoble)", *Le Peuple*, 865, 16-31 mars 1971, p 3-7).. H. Krasucki a commencé et fini sa carrière syndicale en développant le même thème (Par exemple : "Pour de meilleures méthodes de direction. Le rapport du camarade Grazucki devant une importante réunion des cadres syndicaux parisiens", *Le Peuple*, 273, 13-20 octobre 1949, p 1). Mais ils ont pratiqué, comme les autres, la cooptation. Sur cette question, voir le premier chapitre de notre rapport sur l'organisation et la syndicalisation à la CGT.

² Nous avons interrogé sur ce point un certain nombre de responsables anciens et actuels de la CGT. Voir notamment les réponses de G. Alezard, L. Brovelli, E. Deiss. J.-C. Le Duigou a accepté d'analyser ce phénomène en détail à la fin de son entretien.

administrations, comme les PTT, ont mis en place des régimes nettement plus favorables et, d'autre part, le décompte ne se fait pas seulement par grandes divisions administratives mais aussi par corps, ce qui amène, en pratique à un quotient nettement inférieur à 800. Au bout du compte, c'est près de 4.500 emplois publics qui, en 1985, étaient mis à disposition des organisations¹. A cela s'ajoute un régime libéral d'autorisations d'absence — appelé "dispenses de service" — pour les élus à des organes de direction des syndicats (bureau, conseils ou commissions exécutives) ou les délégués aux congrès, etc. Dans l'Education nationale, ces dispenses équivaldraient à une augmentation d'environ 30% du temps mis à disposition des organisations syndicales. En appliquant cette proportion à l'ensemble de l'administration française, on peut donc estimer que les organisations syndicales disposent, en temps de travail, de l'équivalent de 6.000 fonctionnaires mis à leur disposition. Pour ne citer que les cas les plus connus, L. Viannet est un ancien postier mis à disposition de sa fédération, N. Notat est une ancienne institutrice mise à disposition du SGEN-CFDT qui l'a mise à disposition de la région lorraine qui l'a mise à disposition de la confédération...

A ce premier contingent s'en ajoute un autre encore moins bien connu : celui des grandes entreprises nationales. D'après des indications internes à la SNCF, pour cette seule entreprise, le contingent total des mises à disposition syndicales dépasserait l'équivalent de 3.000 emplois à temps plein. Ils seraient pratiquement aussi nombreux à EDF-GDF. Il faudrait y ajouter un nombre inconnu de permanents syndicaux à la RATP, Air-France, Air-Inter, aux Charbonnages...

Une bonne partie des unions départementales, des fédérations et des confédérations sont maintenant gérées par des personnels ainsi mis à disposition.

Cela change profondément la nature du mouvement syndical.

La répartition de ces contingents entre les organisations se fait théoriquement en fonction de leur audience aux élections des commissions administratives paritaires (dont le mandat est normalement de trois ans), ce qui pousse fortement à l'électoratisme et au clientélisme. Les bénéficiaires de ces décharges et dispenses sont désignés par les syndicats et les fédérations, c'est-à-dire par les directions nationales et, en pratique, par le secrétaire général et ses collaborateurs qui décident souverainement de la personne qui en sera bénéficiaire et des fonctions qui lui seront attribuées. De même, le syndicat peut mettre fin à cette décharge à tout moment et sans aucune condition. La conséquence du système est facile à imaginer : les personnes mises à disposition, qui font "tourner" une bonne partie de la machine syndicale, n'ont de comptes à rendre à personne sinon à ceux qui les ont désignées et qui peuvent les renvoyer "ad nutum". Certes, ce renvoi signifie simplement le "retour dans les services" mais le métier s'oublie vite² !

¹ C'est ce qui ressort de la réponse faite par le Ministre de la fonction publique à une question écrite en date du 23 mars 1987 (cité par René MOURIAUX et Françoise SUBILEAU, *Approche quantitative du syndicalisme français*, Paris, Cevipof, 1987, p 58).

² Deux personnes, interrogées dans le cadre de l'enquête sur la CGT, ont convenu que ce retour dans les services n'avait pas été facile pour eux. Il s'agit de deux anciens secrétaires généraux de la fédération CGT des Finances : M. Bonicel et R. Jevodan.

A notre connaissance, aucun autre pays libéral à économie de marché ne connaît un système pareil. Il porte une lourde responsabilité dans la crise actuelle des syndicats.

4. *Les conséquences de la cooptation des cadres syndicaux*

Pour la seule Education nationale, cela représente près de 2.000 fonctionnaires dont plus de la moitié sont mis à la disposition des syndicats de l'ex-FEN et aux deux fédérations qui en sont issues (FSU et FEN). Il n'est pas exagéré d'attribuer à ce système une lourde part de responsabilité dans l'éclatement de cette organisation mais surtout dans l'ambiance de plus en plus détestable qui régnait parmi ses responsables et qui explique en bonne partie l'explosion de celle-ci¹.

Aujourd'hui, dans toutes les organisations syndicales, le principe de sélection des dirigeants est le suivant : les responsables d'un niveau sont toujours cooptés par le niveau supérieur, *jamais choisis par les adhérents*. Tout au plus ceux-ci sont-ils parfois conviés à ratifier la cooptation mais ils n'ont pas le choix puisqu'on leur offre généralement autant de candidats qu'il y a de postes à pourvoir.

Le cas le plus connu et le plus étudié est celui de la CGT : *le secrétaire général de la CGT est choisi par le bureau politique du PCF parmi ses membres*. Cette règle, toujours respectée depuis un demi-siècle, n'est pas écrite. Elle est même indicible ; aux yeux des cégétistes, le fait de l'énoncer constitue une sorte de blasphème. Au moins est-elle claire. Dans les autres organisations, la manière dont est choisie la direction ressemble beaucoup à la méthode florentine : accord entre cliques ou coup d'Etat. Grâce au témoignage précis et détaillé du principal intéressé, nous savons comment s'est opéré le remplacement de J. Kaspar par N. Notat au sommet de la CFDT².

Jusqu'à maintenant, dans la CGT, les candidatures aux CE présentées lors des différents congrès (UL, UD, fédérations, confédération) sont soigneusement composées par la direction sortante en fonction des "sensibilités" et de la structure professionnelle de l'organisation. A la CFDT les directions, baptisées "commission exécutive" sont élues sur des liste bloquées de telle sorte qu'en 25 ans, les congrès confédéraux — pourtant agités par les querelles au sein des courants du PS et par de multiples rivalités personnelles — n'ont jamais recalé un seul dirigeant. Quant à FO, les directions ne sont habituellement pas élues par les

¹ Cette question des décharges était au coeur des débats lors de la crise de 1992. Pourtant, une sorte d'accord implicite semblait s'être établi entre les factions pour ne pas le poser publiquement. Relatant le premier congrès de la FEN après la scission, C. Garin rapportait les propos d'un responsable du nouveau syndicat des enseignants (SE) qu'elle interrogeait sur le décalage entre les votes à main levée, presque unanimes, et les votes à bulletin secret pour l'élection de la direction : "Les dernières élections professionnelles nous font perdre 110 décharges. C'est autant de responsables syndicaux qui vont devoir retourner en classe. Les décharges sont attribués par la direction. Alors les votes à main levée..." (*Le Monde*, 12 février 1994).

² Jean KASPAR, *Mon engagement*, Paris, Flammarion, 1994.

congrès : elles sont désignées par négociations directes entre les différentes cliques qui se partagent cette organisation¹.

Au cours de nos entretiens avec une vingtaine de responsables anciens et actuels de la CGT, nous les avons interrogés sur la manière dont ils avaient accédé à leurs responsabilités. On pourra lire leurs réponses dans un volume annexe à ce rapport : aucun n'a été choisi par les syndiqués : tous ont été cooptés par les directions de l'époque. Il est même certain qu'en 1980-82, les dirigeants de la fédération CGT des Finances ont signé leur perte en prétendant s'affranchir de cette règle et ne tenir leur pouvoir que de la confiance de leurs adhérents. Une manoeuvre d'appareil les a balayés, ce qui était aussi un moyen de rappeler que, dans les organisations syndicales d'aujourd'hui, le pouvoir n'appartient pas aux adhérents mais aux dirigeants nationaux...

La même règle de sélection par le haut s'applique à tous les niveaux des organisations. Pour devenir secrétaire général d'une UD, il n'est pas indispensable d'avoir la confiance des syndicats du département. En revanche, il est utile d'avoir celle de la direction nationale et, dans la CGT, il est indispensable d'avoir l'investiture du secrétaire fédéral du PCF, donc de la section des cadres du parti. D'ailleurs, pour faciliter les choses, on choisira souvent ce secrétaire général d'UD dans le bureau fédéral du parti². De même, pour devenir secrétaire général d'une UL, l'important n'est pas d'avoir la confiance des syndicats de sa localité mais celle du secrétariat de l'UD.

La différence entre la CGT et les autres n'est pas dans une pratique plus ou moins démocratique mais dans une certaine simplicité : le PCF règne sans partage dans la CGT. Ailleurs, ce sont des combinaisons partisans qui compliquent le jeu et l'obscurcissent sans le rendre plus démocratique. Par exemple, comment ont été choisis M. Blondel ou N. Notat ?

Si les adhérents ne posent plus de problèmes, la vie du responsable syndical n'en est pas facile pour autant. Dans son entreprise ou son administration, il doit représenter un métier dont il n'a pas toujours suivi l'évolution et il doit parler au nom de salariés qu'il n'a plus guère le temps d'aller voir. En plus, dans le syndicat, il est soumis à la concurrence d'associés-rivaux et, à tout moment, il peut être débarqué s'il perd la confiance des responsables situés au-dessus de lui. Il en est ainsi à tous les étages de l'organisation : on vit, le regard tourné vers le niveau supérieur à guetter les "indications", dans un univers de grisaille où la parole est codée, contrainte. Pour en avoir une idée, le lecteur pourra se plonger dans les comptes rendus des comités confédéraux de la CGT qui sont publiés dans *Le Peuple*. Il lira des rapports introductifs emphatiques, interminables et jargonneux, des "interventions" répétitives et codées dont les auteurs semblent avoir tous pour préoccupation d'affirmer que, dans leurs départements ou leurs

¹ Les responsables de la fédération FO des métaux l'ont expliqué sans détour à J.-Y. Sabot. C'est également ce qui ressort des explications de A. Allamy sur la "politique des cadres" de la CGT et notamment sur la sélection des secrétaires confédéraux.

² Dominique ANDOLFATTO est parvenu aux mêmes conclusions à propos de l'union départementale CGT de Moselle. Pour la CFDT, nous renvoyons aux études sur les 3 UD de Grenoble, Nancy et Toulouse.

fédérations, la "vie" a permis de vérifier la pertinence de la ligne définie par le dernier congrès confédéral, tout en paraphrasant maladroitement le rapport introductif... Les comptes rendus publiés par la CFDT dans *Syndicalisme-Hebdo* sont plus synthétiques mais ils font apparaître les mêmes défauts.

Isolé dans cet univers clos, ne recevant que des échos déformés de la situation sociale, les permanents d'appareil ne se rendent pas compte que la société change. S'ils ont conservé un conjoint et des amis en dehors du petit cercle, c'est généralement eux qui les ramènent de temps à autre à la réalité !

Ajoutons à cela que la cooptation favorise à l'évidence la main-mise des partis, ou des clans à l'intérieur des partis, et l'exploitation des syndicats pour des buts qui leur sont étrangers¹.

¹ Dans le volume annexe déjà cité on pourra lire à ce sujet les réponses des responsables de la CGT sur quelques dossiers "politiques" comme la sidérurgie, le bulldozer de Vitry, la FSM, les «dix de Billancourt»... La justice oblige à dire que l'histoire de la CFDT, de FO ou de la FEN fournit des exemples aussi accablants.

II. LA CRISE ORGANISATIONNELLE

Les syndicats français sont également victime d'une crise "organisationnelle". Comme nous le montrerons plus bas, les syndicats français ont construit des "machines" relativement importantes, n'hésitant pas à empiler un grand nombre d'organes. Mais cet édifice imposant repose sur des bases extrêmement fragiles, voire évanescentes.

A. Un édifice sans base

La CGT et FO ont suivi une voie assez semblable. Elles ont toutes les deux encouragé la "décentralisation" des grands syndicats sur des bases locales, voire au niveau des entreprises¹. Dans les deux cas, il s'agissait de dynamiser le recrutement et la vie syndicale en luttant contre la routine et la bureaucratie. Pendant un demi-siècle, la nécessité de "rapprocher les structures syndicales des travailleurs" a été un dogme constant dans la CGT. Le statut de ces organisations est assez divers — sections, syndicats, unions de syndicats — et, pour simplifier, on parle à leur sujet de "base". La CGT en revendique plus de 15.000 dont la taille moyenne est très petite. En 1992, un tableau assez complet de la situation de ces bases a été présentée au CCN². En définitive, il apparait que la décentralisation a abouti à une poussière de petites organisations dont la vie est évidemment très précaire.

La CFDT a semblé suivre un chemin plus sinueux. De 1970 à 1976, elle a prétendu dissoudre ses unions départementales et décentraliser l'ensemble de ses structures au niveau des localités puis, à partir de 1976, elle a commencé à rétablir les UD et à regrouper les syndicats à l'échelle départementale. Mais le résultat a finalement été assez semblable : plus de six syndicats sur dix ont moins de 100 adhérents et la plupart des sections ne dépassent pas la dizaine d'adhérents. Nous n'avons malheureusement aucune information sur FO hormis la fédération des métaux où l'on constate ce même émiettement.

Naturellement, dans tous les cas, la désyndicalisation n'a fait qu'aggraver cette tendance. Elle aboutit à ce que la grande majorité des organisations de base n'ont qu'une existence nominale sans moyens propres et dépendent, pour leur fonctionnement, des institutions de représentation du personnel et des subventions privées et publiques.

Dans l'organigramme officiel des confédérations, le syndicat est la base de tout l'édifice. Celui-ci est censé envoyer des délégués à au moins 3 à 4 congrès

¹ Sur la CGT, voir le premier chapitre de notre rapport sur l'organisation et la syndicalisation. Le problème a été particulièrement aigu au sein du mouvement des fonctionnaires notamment entre les fédérations et l'UGFF (qui est la structure censée fédérer l'ensemble des organisations de fonctionnaires) Voir à ce sujet, les entretiens avec M. Bonicel, R. Jevodan, A. Poncet.

² Comité confédéral national : il s'agit d'une sorte de sénat composé des délégués des fédérations et des UD qui se réunit en moyenne deux fois par an. Il est ouvert par un rapport présenté au nom du bureau confédéral. Le 13 mai 1992, le rapport de Didier NIEL indiquait que seulement 8% des syndicats de la CGT avaient plus de 100 adhérents et qu'à l'opposé, 82% avaient moins de 50 adhérents ("Passer à la pratique, se mettre en situation dans tous les aspects de la vie syndicale", *Le Peuple*, 1352-53, 29 mai).

qui se tiennent tous les 3 ans en moyenne : l'union locale, l'union départementale, la fédération (auxquels s'ajoutent souvent l'union régionale). Pour chacun de ces congrès, le syndicat est censé étudier et discuter les textes — rapports d'activité et financier, projet d'orientation et programme revendicatif — il doit proposer des amendements et mandater un délégué dont il faudra assumer les frais de déplacement et de séjour (à moins de solliciter une aide de sa fédération ou de la confédération mais, alors, comment émettre un jugement indépendant et critique sur l'activité de ces dirigeants qui viennent de vous obliger ?).

A cela, il faut ajouter beaucoup de réunions supplémentaires. Par exemple, à la CGT, certaines UD organisent régulièrement des assemblées générales des syndicats (les "conseils départementaux"). Il y a aussi des réunions nationales pour les cadres, les femmes, les immigrés, les jeunes¹. Sans compter, bien sûr, les réunions propres à la branche professionnelle dont le syndicat fait partie au sein de sa fédération.

Naturellement, les syndicats sont également censés envoyer des militants siéger au conseil et au bureau des UL, des UD et des fédérations.

Les congrès confédéraux donnent une illustration impressionnante des impasses dans lesquelles ces schémas irréalistes ont enfermé le mouvement syndical. Dans aucune confédération, il n'est imaginable de réunir les délégués de tous les syndicats. Ce serait physiquement impossible ! La grande majorité doit se faire représenter et elle s'en remet pour cela à sa fédération ou à son UD. Bien souvent, les syndicats ne savent même pas par qui ils seront représentés et ils n'ont aucun moyen de contrôler l'exercice du mandat qu'ils ont donné : les votes ne sont publiés dans aucune organisation, à aucun échelon ! D'ailleurs à quoi bon ? Ainsi s'explique l'atmosphère de "démocratie populaire" des congrès de la CGT au moins jusqu'en 1992. S'il n'en est pas de même à la CFDT et à FO, c'est que plusieurs cliques politiques luttent pour le contrôle de l'organisation et que chacune d'entre elles "ramasse les mandats" pour son propre compte. Il est vrai qu'à FO, les congrès n'ont guère d'importance : en dehors du quitus, on ne vote que sur les "idées". Les congrès ont comme fonction essentielle d'être une sorte de défouloir.

B. La crise du principe "industriel"

Un principe général n'a cessé d'être affirmé avec plus ou moins de force dans toutes les organisations syndicales : tous les salariés d'une même unité de production doivent être solidaires quels que soient leurs statuts professionnels. Pour manifester leur solidarité, il faut qu'ils adhèrent à la même organisation "générale" : c'est le "principe industriel" qu'il vaudrait mieux d'ailleurs qualifier de "sectoriel".

En voici trois exemples particulièrement éclairants :

Dans une circulaire envoyée aux fédérations de la CFDT, le "secteur organisation" de la confédération rappelait que "une infirmière ou un assistant social dans une usine ne peuvent être rattachés à la fédération des services de

¹ Pour la CGT, voir le premier chapitre de notre rapport sur son organisation interne.

santé et services sociaux mais à la fédération HaCuiTex, s'il s'agit d'une usine textile, ou à la FGM, si c'est une usine de construction mécanique"¹. Il s'agit ici de la négation radicale du syndicalisme de métier au profit du principe industriel : de l'OS au cadre administratif supérieur, tous les salariés travaillant dans un même établissement doivent être organisés dans la même section, le même syndicat, la même fédération. Cela condamne certaines professions "transversales" à rester à l'état de groupes latents.

Avec des aménagements, le même principe se retrouve à la CGT. Lors de nos dépouillements, nous avons retrouvé la trace du problème des assistantes sociales². Dans les années 1960, elles semblaient être assez nombreuses à la CGT. Elles étaient groupées dans un syndicat national unique divisé en sections départementales. En 1969, la confédération a demandé à ce syndicat de se dissoudre pour ventiler ses adhérentes dans les fédérations correspondantes à leurs employeurs respectifs : les employées d'EDF à la fédération de l'Energie, celles des collectivités locales à la fédération des Services publics, etc. Un groupe de travail a été créé au niveau de l'UGICT (Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens) pour coordonner l'activité des différentes fédérations "en direction des assistantes sociales" mais il a été décidé que l'ensemble des communications entre le groupe et les assistantes, ainsi que pour les assistantes entre elles, devrait se faire sous le couvert de leur fédération respective. Le groupe de travail n'aura qu'une manifestation publique : un appel à voter pour le candidat unique de la gauche aux présidentielles de 1974, à la suite de quoi, il disparaîtra sans laisser la moindre trace. En 1989, lors du mouvement des assistantes sociales, une proportion infinitésimale semblait encore adhérer à la CGT.

Comme il y a des assistantes sociales un peu dans tous les secteurs économiques, elles ne sont reconnues nulle part dans le mouvement syndical. On nous objectera sans doute qu'elles auraient pu aller à la CGC où elles auraient trouvé la possibilité d'une expression catégorielle. Mais la CGC est organisée comme les autres syndicats : par fédérations d'industrie structurées verticalement. Les assistantes sociales adhérentes de la CGC sont donc aussi dispersées que dans la CGT, la CFDT ou FO.

Avec de tels principes, appliqués avec une telle rigidité, le syndicalisme renonce à organiser toutes les professions "nouvelles" : travailleurs sociaux aussi bien qu'électroniciens, informaticiens, spécialistes de la gestion, du marketing, de la comptabilité, de la fiscalité, ingénieurs-systèmes, spécialistes des réseaux... Mais le problème concerne aussi de nombreuses professions plus traditionnelles comme les chauffeurs routiers quand ils ne sont pas employés dans une entreprise de transport, les représentants de commerce salariés d'entreprises non-commerciales, etc. Le syndicalisme confédéré rejette toutes ces professions vers

¹ "Frontières fédérales, document 17, du 25 avril 1974.

² Voir notre rapport sur *Les cadres dans la CGT*. A la fin de notre entretien avec Ph. Masson, le secrétaire à l'organisation de l'UGICT (l'union confédérale des cadres de la CGT), nous lui avons posé à la question de la syndicalisation de ces professions. Sa réponse montre que, en 25 ans, la position de la CGT sur cette question n'a pas évolué.

les formes traditionnelles de l'amicalisme¹ ou bien vers les "coordinations". Le mot lui-même remet clairement en cause les modes d'organisation verticaux et rigides que les confédérations ont progressivement adoptés.

Un troisième exemple illustre les impasses de l'organisation "industrielle" : les relations entre sections ou syndicats au sein des entreprises à établissements multiples². Toutes les organisations ont adopté une solution comparable à celle que décrit J.-Y. Sabot dans son rapport sur la fédération FO des métaux : au sein du secrétariat national, un organe technique est chargé de coordonner les différents syndicats d'une même entreprise, ou d'une même branche, sous le contrôle du bureau fédéral et il n'est pas question que les syndicats concernés organisent eux-mêmes cette coordination ni qu'ils en désignent les responsables. Bien sûr, ce système hiérarchique est lourd et souvent peu efficace mais, comme le "corporatisme", le "syndicalisme d'entreprise" est synonyme d'égoïsme et de repliement. Dès lors, les directions fédérales et confédérales, au nom des solidarités larges entre les salariés, doivent lutter en permanence contre ces tendances spontanées des sections et des syndicats de base.

Cette remarque peut être approfondie. Nous avons signalé plus haut que le syndicalisme à la française tirait sa force passée de sa dimension corporative et de son aptitude à gérer les problèmes des individus ou des petits groupes sur le lieu même du travail. Dès lors, en prétendant "transcender le corporatisme"³ et organiser des "solidarités larges", les syndicats ne détruisaient-ils pas les bases sur lesquelles ils étaient construits ? C'est pourtant ce que la CGT, la CFDT, FO, la CFTC ou la CGC ont toutes prétendu faire, quels que soient, par ailleurs, les choix politiques divergents de leurs dirigeants.

III. TROIS THESEES ERRONEES SUR LA CRISE DU SYNDICALISME

Trois thèses erronées ont cours pour expliquer la crise du syndicalisme à la française. Nous allons les exposer succinctement. Ce sera l'occasion d'examiner les facteurs généraux de la crise syndicale.

A. La faiblesse historique du syndicalisme en France

On a souvent prétendu que la syndicalisation en France a toujours été faible à part quelques vagues (1920, 1936, 1945) ou vaguelettes comme 1968⁴.

A condition d'exclure du raisonnement les fonctionnaires et certaines professions qui sont toujours restées assez fortement syndicalisées — les ouvriers du livre, les marins, les ouvriers des Arsenaux ou les dockers... — l'idée semble

¹ Voir la conclusion de notre entretien avec E. Deiss.

² Ce problème concerne toutes les grandes sociétés sauf lorsque le champ d'action de la fédération épouse les contours de l'entreprise (EDF, SNCF, PTT...). Evidemment, il prend une acuité particulière dans les multinationales.

³ Selon l'expression de René MOURIAUX, *La CGT*, Paris, Le Seuil, 1982, p 187.

⁴ "Hormis certaines périodes exceptionnelles, le niveau de syndicalisation en France n'a jamais été élevé" (Institut syndical européen, *La syndicalisation en Europe occidentale*, Bruxelles, ISE, 1993, p 15). L'idée d'une évolution cyclique est au coeur de l'ouvrage de Guy GROUX et René MOURIAUX, *La CGT Crises et alternatives*, Paris, Economica, 1992.

exacte pour la période 1884-1939. Les travaux d'A. Kriegel sur la CGT en 1920 ou d'A. Prost sur la CGT sous le Front populaire¹ le confirment.

En revanche, l'idée ne paraît pas s'appliquer à la période qui s'étend de la Libération à la fin des années 1970. Certes, un décalage existe toujours entre le secteur public — où les taux de syndicalisation pouvaient être fort importants — et le secteur privé où l'adhésion ne concernait habituellement que des minorités. Mais, dans de nombreuses branches économiques, ces minorités ont été très significatives. Pour les années 1960 et 1970, elles ont fait vivre un syndicalisme qui a compté dans la vie de millions de personnes.

Or, en une décennie (1977-1986), le "syndicalisme à la française" a semblé disparaître...

Contre la thèse des cycles de syndicalisation, nous ajouterons que, depuis 1945, les grands mouvements sociaux n'engendrent plus de poussées importantes de syndicalisation. Ce fut le cas avec la grande grève de l'été 1953 qui, au contraire, a engendré des pertes notables de syndiqués dans la fonction publique, les postes, les chemins de fer. Ce fut également le cas en mai-juin 1968 ou encore lors du grand conflit de 1989 aux Finances (voir les séries détaillées des adhérents en annexe à ce rapport). Au contraire, s'ils échouent ces conflits peuvent être destructeurs (G. Nezosi le montre clairement pour les grèves de la sidérurgie lorraine en 1967 et pour le conflit de 1978).

Pour quelles raisons cette idée des "cycles de syndicalisation" a-t-elle tant séduit ? Parmi les syndicalistes, elle semble se rattacher au mythe du "grand soir", ou de la "crise générale du capitalisme"². Selon cette idée, il est inutile de chercher à s'adapter aux changements dans la société, il suffit d'attendre le moment où les "contradictions du système" entraîneront une sorte de soulèvement général. Toutes les organisations syndicales partagent plus ou moins cette vision des choses et, sans même en avoir conscience, elles dévalorisent ainsi l'action quotidienne qui devrait être celle du syndicaliste de base.

C'est dans la CGT que l'on trouve le plus clairement exprimée cette idéologie "millénariste". Il faut se préparer au "grand mouvement social" en tenant bon sur une "ligne de classe" d'opposition résolue au système (toute concession ne fait que retarder le moment). Le syndicaliste n'a pas à résoudre les problèmes ; au contraire, il doit aider les contradictions à "mûrir" et à éclater. Le leader syndical, voyant "plus loin" que les autres, décèle dans les conflits économiques la trace d'un conflit "plus profond" : la lutte de classe. Sa tâche n'est pas de gérer au mieux les difficultés quotidiennes de ses camarades de travail ; il doit se préparer aux grands affrontements qui viendront nécessairement. D'ailleurs, lui-même les voit venir, il les pressent avant les autres. Les discours d'H. Krasucki, lorsqu'il était à la tête de la CGT, en offrent une illustration éclairante. Selon lui, tout

¹ Annie KRIEGEL, *La croissance de la CGT (1918-1921)*, Paris, Mouton, 1966. Antoine PROST, *La CGT à l'époque du Front populaire*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1964.

² Une critique intéressante de ce mythe nous est proposée dans l'entretien que nous a accordé R. Jevodan. On trouvera une illustration intéressante de ces idées dans le début de l'entretien que nous a accordé M. Warcholak : évoquant ses souvenirs personnels, il nous a spontanément donné cette interprétation de l'histoire, à propos de mai 1968.

"montait" : le "renforcement de la CGT", son audience, le "niveau des luttes", le "mécontentement des travailleurs", et la conscience des "profonds changements nécessaires"... Bref, la ligne de la CGT était juste et il fallait persévérer avec enthousiasme sans se laisser arrêter par les difficultés. D'ailleurs, ces difficultés ne faisaient que traduire la crise générale du capitalisme.

B. Le rôle prépondérant des facteurs externes

D'après l'explication la plus courante, les difficultés des syndicats sont dues à la crise économique, au chômage, à la répression patronale, à la montée de l'individualisme, bref la crise du syndicalisme s'explique par des facteurs externes au mouvement syndical sur lesquels il n'a guère de prise...

Tous les éléments cités sont exacts : le contexte de l'action syndicale est devenu plus difficile par bien des aspects. Mais nous voudrions souligner que l'interprétation en est moins évidente qu'il y paraît.

Par exemple, il est certainement plus difficile d'obtenir le paiement d'une cotisation quand le pouvoir d'achat stagne ou recule, quand beaucoup de familles sont touchées par le chômage et la précarité. En contrepartie, les moyens modernes de paiement facilitent les choses. Nous avons montré par ailleurs que la CFDT, qui a été la première à généraliser la gestion centralisée de la cotisation et son prélèvement sur le compte chèque du syndiqué, bénéficie largement de ces améliorations. De manière plus lente, ces moyens pénètrent la CGT et FO et expliquent sans doute la stabilisation relative des rentrées de cotisations... Si les conditions sont moins faciles par certains côtés, elles le sont donc plus par d'autres.

Il en est de même pour l'emploi. Disposant de séries détaillées concernant les implantations régionales et professionnelles de certains syndicats, nous avons pu rechercher les liens existant entre l'évolution de l'emploi et celle de la syndicalisation. Tous les calculs conduisent au même constat : il n'y a pas de corrélation directe entre l'évolution de l'emploi et celui de la syndicalisation. Nous avons pu l'établir avec certitude pour la CGT et la CFDT. D'ailleurs, le déclin de la syndicalisation se constate aussi bien chez les postiers, les instituteurs, les agents communaux — qui ne sont pas directement frappés par la crise — que chez les métallos ou les chimistes qui, eux, le sont...

Les responsables syndicaux mettent aussi en avant la "casse" des usines... Mais, cela dure depuis plus de vingt ans ! Et, dans le même temps, l'emploi salarié total est passé de 17 à 19,5 millions (il a augmenté presque chaque année). Certes, beaucoup d'usines ont disparu au profit d'établissements plus petits et "délocalisés". Certes, les emplois nouveaux n'ont pas le même profil professionnel que ceux qui ont disparu. Mais n'en a-t-il pas toujours été ainsi ? La vie économique est un processus constant de destruction créatrice. En mettant l'accent sur ce phénomène, les dirigeants syndicaux ne reconnaissent-ils pas leur incapacité à s'adapter à l'évolution de l'économie ?

Quant à la répression patronale, elle existe : nous avons pu le vérifier dans plusieurs cas concrets et même en mesurer l'incidence directe et indirecte dans la désyndicalisation à la CFDT. Deux remarques cependant. D'une part, notre étude

nous avait permis de conclure avec certitude que la promotion interne des syndicalistes faisait plus de dégâts que les licenciements. D'autre part, les statistiques du ministère du travail sur le licenciement des élus du personnel montrent que les premiers licenciés sont les élus "non-syndiqués"... Il resterait à prouver que les syndicalistes sont plus souvent licenciés que les salariés ordinaires. Cette proposition est très certainement exacte pour l'avant-guerre, il est probable qu'elle l'est encore pour les années 1948-1968. L'est-elle encore aujourd'hui ? Curieusement, à notre connaissance, aucune étude n'a été conduite sur ce thème... Au surplus, sans nier l'existence de la répression patronale, observons tout de même que la France est le pays qui a accordé le plus de protections légales aux syndicats.

En définitive, selon les dirigeants syndicaux, leurs difficultés s'expliquent par la puissance de l'adversaire et la violence de ses coups. En mettant en avant cette explication, les leaders syndicaux ne s'accusent-ils pas eux-mêmes ? Si l'adversaire est aussi fort, fallait-il appeler à "entrer dans la lutte" et à chercher le "rapport de force" comme la CGT et la CFDT l'ont fait pendant des années ? Et comme semble vouloir le faire à son tour FO (certes, dans le secteur public et nationalisé où le risque est nul !) Si les syndicalistes passent parfois pour des irresponsables, ne l'ont-ils pas un peu mérité ?

Quant à l'individualisme, est-il besoin d'en discuter ? L'individualisme des salariés est une donnée constante avec laquelle le mouvement syndical a toujours dû compter. Il n'est probablement pas plus fort aujourd'hui, même s'il trouve plus facilement à s'exprimer dans les modes de vie contemporains et grâce à l'augmentation du temps libre. Depuis de Maistre et Bonald, il est de bon ton, chez les conservateurs, de fustiger «l'individualisme moderne» et de regretter l'affaiblissement des "solidarités" ou des "disciplines collectives". En entonnant à leur tour ce petit air, les syndicalistes ne révèlent-ils pas un certain passéisme, voire un net conservatisme ?

C. L'immobilisme des syndicats

Les observateurs expliquent également la crise et le déclin des syndicats par leur incapacité à se réformer. Cette opinion est tout à fait exacte si l'on entend par là que les confédérations se sont montrées incapables de s'adapter aux changements intervenus depuis un quart de siècle dans l'économie et la société française. Ne peut-on pas d'ailleurs déceler chez elles des réactions de rejet en face d'une évolution qui les bouscule et les interpelle ?

En revanche, on soutient aussi que les syndicats sont immobiles et qu'ils ne changent pas ou peu. Nos enquêtes montrent au contraire que les syndicats ont changé, et même qu'ils ont changé assez vite, mais probablement d'une manière qui a été très défavorable à la syndicalisation et, au-delà, qui les a conduits à s'isoler, à se couper progressivement de la société française.

Le premier changement n'est pas mince : les syndicats ont perdu la majorité de leurs adhérents. Lorsqu'il en reste, ces adhérents ne jouent plus aucun rôle dans le fonctionnement de la machine. Les tâches qui étaient autrefois confiées à des bénévoles ou aux militants — tournées dans les services et les ateliers, animation

des réunions, collectages des cotisations, tenue des panneaux, confection et distribution de tracts, bulletins... — sont tombées en désuétude. En dehors des périodes électorales, il n'y a plus aucune information, aucun lien avec les salariés. Quand bien même certains voudraient adhérer, cela leur serait souvent impossible : où et à qui s'adresseraient-ils ?

D'ailleurs, ces adhérents ne sont pas vraiment souhaités. Combien de fois avons-nous entendu des militants se plaindre sincèrement de ce que les adhérents les prennent pour des "assistantes sociales" ! Les adhérents s'imaginent que les syndicalistes doivent les défendre contre l'arbitraire, qu'ils doivent les aider à améliorer leur condition matérielle et leur salaire ou encore obtenir la promotion qu'ils estiment leur être due. Ils posent des questions sur le droit du travail ou les conventions collectives. Ils demandent des interventions délicates. Et, en plus, ils exigent des explications à chaque changement d'orientation ! Beaucoup de militants paraissent plutôt soulagés d'en être débarrassés et ne semblent pas souffrir spécialement de la "désyndicalisation". Certains sont plutôt satisfaits de voir leur syndicat réduit aux élus et mandatés : enfin entre nous !...

Le second changement concerne l'organisation. Les confédérations, qui étaient autrefois des appareils très légers, ont construit de véritables machines et une "bureaucratie" — au sens wébérien du terme — s'est progressivement constituée.

Pour la seule confédération CGT, en 1965, l'"appareil" était composé de 14 secrétaires confédéraux assistés de 19 "collaborateurs", soit 33 "responsables" auxquels s'ajoutent environ 25 personnels techniques (journalistes du *Peuple* et de la *VO*, dactylos, femmes de services, chauffeur, standardistes, accueil...)¹. Soit au total une soixantaine de personnes parmi lesquelles moins d'une dizaine n'étaient pas salariées par la confédération. Au sein de la CGT, aucune fédération ne paraissait avoir autant de "permanents" à son siège central. Vingt ans plus tard, les "responsables" étaient 150 (18 secrétaires confédéraux et 135 "collaborateurs") auxquels venaient s'ajouter un nombre indéterminé, mais au moins équivalent, de "personnels techniques" (le fonctionnement du siège de Montreuil nécessite à lui seul une cinquantaine de salariés : gardiens, agents de nettoyage, chauffagistes, pompiers...)

Alors que la confédération perdait 70% de ses adhérents, elle a vu son appareil central multiplié par un facteur 5 au moins². Mais surtout, la majorité des dirigeants — jusqu'au sommet — et des collaborateurs n'étaient plus salariés par l'organisation mais mis à disposition par diverses administrations ou grandes entreprises. Nous ne disposons pas de données équivalentes pour les fédérations mais le phénomène semble avoir été d'ampleur un peu moindre et, surtout, les

¹ Les données présentées dans ce paragraphe sont issues de nos dépouillements et de quelques entretiens (Dominique LABBE, *La CGT : organisation et syndicalisation depuis 1945*, Grenoble, CERAT, novembre 1995). Nous avons également posé la question aux responsables anciens et actuels. Preuve d'un certain malaise : beaucoup ont éludé cette question délicate ou ont supprimé, dans la transcription de leurs réponses, les éléments qu'ils nous avaient livrés lors de nos conversations.

² Il est juste de signaler que, depuis 12 ans, sous la pression des nécessités et sous la conduite d'administrateurs avisés, une "austérité" relative s'est imposée non sans mal.

effets de la désyndicalisation s'y sont fait sentir plus vite, obligeant à "dégraisser" certains appareils.

Ce changement ne se limite pas aux "responsables" syndicaux... Nous avons également rencontré des personnels techniques mis à disposition (dactylos, bibliothécaires, etc). Plusieurs fédérations du secteur public peuvent aujourd'hui fonctionner sans avoir à verser de salaire...

La CFDT est prise dans un mouvement comparable¹. Au milieu des années 1960, il travaillait à la confédération, tous statuts confondus, une quarantaine de personnes et, vingt ans plus tard : 160. Aujourd'hui, la majorité des collaborateurs de la confédération CFDT sont des personnels mis à disposition par l'Administration ou les grandes entreprises, notamment publiques. Les services des principales fédérations ont grossi aussi vite que celui de la confédération. Pour héberger cet appareil "national", la CFDT a construit deux grands immeubles dans le quartier de Belleville qui, par leur surface, peuvent se comparer à celui de la CGT à la porte de Montreuil.

A FO, le black-out sur ces questions est total. Il a été impossible de connaître précisément la situation professionnelle des secrétaires confédéraux et a fortiori celle du personnel employé à la confédération... Des indications officieuses laissent penser que, non seulement le phénomène est identique, mais qu'il est aussi plus ancien. Cette ancienneté relative semble due à la fois à l'implantation particulière de l'organisation — plus centrée sur la fonction publique — et à la colonisation des multiples organismes de sécurité sociale qui semblent avoir été assez généreux dans leurs mises à disposition. En tout cas, FO construit son nouveau siège et semble ignorer superbement la baisse de ses adhérents...

Cette évolution, qui semble irréversible, a changé radicalement la nature du syndicalisme. Par bien des côtés, le syndicalisme français ressemble au système des défunts pays de l'Est. Seule la concurrence syndicale, l'individualisme et le solide scepticisme des salariés français ont empêché le processus bureaucratique de parvenir à ses dernières conséquences.

¹ Les informations disponibles sont en nombre plus limité. Nous en avons présenté la synthèse dans le premier chapitre de notre ouvrage sur la CFDT. On trouvera également des indications sur les ressources de la CFDT et sur sa politique immobilière dans le chapitre III du même ouvrage.

En définitive, pourquoi tant d'erreurs et surtout : pourquoi tant d'aveuglement ? Pourquoi les responsables syndicaux ont-ils semblé insensibles à ce qui se passait autour d'eux ? Pourquoi n'ont-ils pas entendu les protestations des adhérents dont beaucoup ne parlaient pas silencieusement ? Pourquoi tous les grands syndicats français ont-ils paru sourds et aveugles devant les attentes et les demandes des salariés ? Pourquoi ont-ils systématiquement détruit les bases sur lesquelles s'était construit un syndicalisme vivant et original ?

Comme nous l'avons suggéré, il y a beaucoup de réponses à ces questions mais l'une d'entre elles ne peut être ignorée : la logique des clans et des coteries politiques qui prévaut maintenant sans partage et qui a fait des dégâts considérables dans tout le mouvement syndical.

Un ancien responsable de la CGT — qui a sacrifié sa carrière professionnelle, beaucoup de ses nuits et de son temps libre pour construire une organisation de cadres au sein de la CGT — nous a confié qu'il ne regrettait pas d'avoir consacré près de trente ans de sa vie à cette idée généreuse, même s'il concluait à un échec, mais il a ajouté :

"J'ai parfois souffert de devoir travailler avec des gens trop engagés et dépendants des structures du parti, qui étaient imprévisibles. Ils pouvaient tout bouculer du jour au lendemain en fonction de ce qui venait de là-haut. La structure est devenue un outil pour des buts qu'on ne prenait même pas la peine d'expliquer : elle n'était plus un lieu d'expression et d'action et ceux qui y travaillaient souffraient. Ce n'est pas "l'ennemi de classe", en face, qui a gagné. C'est le mouvement qui s'est délité de l'intérieur".

Conclusion générale

L'effondrement des syndicats français n'est pas un événement mineur et ses conséquences à long terme sont importantes.

En premier lieu, le syndicalisme à la française fut une école pour des centaines de milliers de militants et pour certains d'entre eux une voie alternative de promotion sociale, lorsque la filière de la promotion professionnelle se trouvait bloquée. Les partis, les organismes sociaux ont largement puisé leurs cadres dans le mouvement syndical. C'est donc une porte qui s'est fermée et un vivier qui s'est tari.

Surtout, les cellules de base du syndicalisme à la française avaient comme première fonction d'imposer des règles, plus ou moins informelles, protégeant le personnel d'exécution contre l'arbitraire de la hiérarchie et de lui offrir ainsi une certaine sécurité. Lorsqu'ils étaient présents sur le lieu du travail, les syndicalistes résolvaient un nombre considérable de "problèmes" individuels et ils le faisaient d'ailleurs par l'intercession beaucoup plus que par l'affrontement. Derrière les cas spécifiques, il y avait une discussion implicite sur les normes, les droits et les coutumes, sur le légitime et l'illégitime. Naturellement la plupart de ces "arrangements" demeuraient purement verbaux, de telle sorte qu'ils étaient toujours révisables si les conditions venaient à changer.

Dans la fonction publique, les choses se présentaient un peu différemment parce que la réglementation était beaucoup plus développée, mais la gestion des "cas individuels" occupait également une part considérable du temps des syndicalistes. Lors de la présente enquête, nous avons recueilli, à ce sujet, les témoignages convergents des responsables anciens et actuels de la fédération de Finances¹.

Ce système de la régulation au plus bas niveau possible présentait un avantage : il permettait aux collectivités de travail, souvent très petites, de s'adapter à des problèmes imprévisibles, transitoires, accidentels, ce que ne permet évidemment pas un contrat collectif formalisé. Pour la collectivité, l'intérêt était évident : des milliers de conflits étaient résolus à l'amiable et sans frais. Dans le secteur privé, la disparition progressive de ces médiateurs bénévoles a une conséquence aisément mesurable : la montée considérable des procédures devant les conseils de prud'hommes. Il serait intéressant d'étudier la naissance de ces conflits que la justice est amenée à trancher : beaucoup d'entre eux auraient peut-être pu se résoudre à l'amiable sur le lieu même du travail s'il avait existé un médiateur capable d'empêcher les positions de se cristalliser jusqu'au conflit ouvert.

Les syndicalistes désignent cette activité sous le nom de "défense et recours" et ne l'aiment guère. La plupart considèrent que ce n'est pas leur "boulot" et que les salariés sont bien assez grands pour résoudre eux-mêmes leurs problèmes personnels. Aux yeux des syndicalistes, le vrai travail syndical consiste à

¹ Voir nos entretiens avec M. Bonicel, J.-C. Chaumeron, R. Jevodan, J.-C. Le Duigou, Y. Peyrichou, A. Poncet.

s'occuper de la collectivité et à négocier des accords bénéficiant au maximum de salariés. Curieusement pourtant, l'application de ces accords est rarement contrôlée par les signataires qui s'en remettent aux bénéficiaires pour cela. Or les intéressés semblent parfois ignorer les "avantages" obtenus et continuent à "s'arranger" comme avant. Nous avons pu aussi observer à plusieurs reprises que certains salariés éprouvent de la méfiance envers ces négociations car ils craignent que les "avantages" obtenus sur le papier par leurs représentants soient, en pratique, des reculs par rapport à ce qu'ils ont imposé, de manière plus ou moins officieuse, dans leur atelier ou leur service.

Pour un esprit cartésien ce système impalpable de la régulation informelle sur le lieu du travail présente des inconvénients insupportables : la règle collective est laissée dans le flou, elle ne fait l'objet d'aucune convention formalisée ni du minimum de publicité, et l'on peut, parfois à bon droit, soupçonner les acteurs de s'arranger sur le dos des tiers ou de la collectivité.

Sans doute, les syndicalistes des générations précédentes avaient-ils une éthique exigeante et un indéniable dévouement mais, surtout, ils ne pouvaient pas se passer d'adhérents tout simplement parce qu'ils n'avaient aucune autre ressource. Il leur fallait donc s'occuper d'eux et échanger la cotisation contre une présence, une écoute et des interventions quand il le fallait. Aujourd'hui leurs successeurs sont débarrassés de ce souci et ils peuvent se consacrer à l'intérêt de la collectivité (tel qu'ils le conçoivent) sans avoir à perdre leur temps avec des brouilles et des histoires embrouillées.

Le syndicalisme à la française avait un autre avantage : sur le lieu du travail, il neutralisait les divisions et interdisait le sectarisme politique. Jusqu'aux années 1970 la plupart des militants évitaient soigneusement les discussions de politique partisans dans leurs réunions de section et de syndicat ou dans leurs relations avec leurs collègues de travail. Les proclamations sur l'union de la gauche, le socialisme ou l'autogestion étaient réservées aux tribunes des congrès et elles étaient oubliées dès le lundi matin. Les rivalités entre organisations et les surenchères électorales étaient également évitées car les adhérents et les électeurs sanctionnaient les "diviseurs". Dans les années 1970, l'habitude s'est prise de lancer des appels avant chaque élection puis, à partir de l'automne 1977, les attaques entre organisations n'ont plus cessé. Les salariés ont protesté, beaucoup d'adhérents sont partis mais les "syndicalistes" ne voulaient pas entendre ou ne le pouvaient plus (pour ceux qui avaient déserté les lieux de travail).

On l'aura compris, l'une de nos thèses essentielles est la suivante : après la Libération, nos dirigeants ont rarement combattu ouvertement les syndicats. Au contraire, au moins depuis 1968, la majorité des responsables politiques, administratifs et économiques — convaincus de leur utilité — ont voulu les aider mais ils l'ont fait de la pire manière, c'est-à-dire en adoptant à leur égard une attitude paternelle, voire paternaliste, en multipliant les aides et les protections. Ces aides, ces privilèges et ces protections, ils ont cru les donner aux syndicats. En réalité, ils les ont accordés à une élite qui les a confisqués à son profit. Cette thèse n'est pas nouvelle : G. Adam ou F. de Closets l'ont dit avant nous. Il est possible cependant qu'ils aient confondu le "syndicalisme" avec l'appareil, c'est-

à-dire avec les quelques milliers de permanents qui l'ont accaparé et qui l'ont conduit à la situation désastreuse qui la sienne aujourd'hui.

A. Bergeron a dit un jour, en substance, que les droits syndicaux ont contribué à tuer le syndicalisme. Sans doute songeait-il plus précisément aux fédérations FO de la fonction publique. En tout cas, il avait vu juste.

Mais qui porte la responsabilité de ce naufrage ?

N'accablons pas les syndicalistes car les premiers coupables sont peut-être ceux qui ont déversé la manne (publique ou privée) sur des organisations qui n'avaient pas la culture ni la structure interne nécessaires pour en user à bon escient.

Les lois de décembre 1968 et d'octobre 1982 ont été votées par le parlement en toute connaissance de cause. Et le législateur ne semble pas s'être inquiété des conséquences pratiques de ses décisions. De même, à notre connaissance, personne n'a analysé l'application du décret du 28 mai 1982 sur les droits syndicaux dans la fonction publique — qui ne faisait d'ailleurs que clarifier des pratiques antérieures et fort anciennes. Personne ne semble s'être inquiété des modalités pratiques de désignation des "mis à disposition", ni de savoir s'ils avaient effectivement des activités en lien avec leur mise à disposition... Dans beaucoup de grandes entreprises, la même attitude "libérale" a prévalu. Les conséquences en sont aujourd'hui visibles.

De plus, l'Administration a prétendu faire des salariés-électeurs une sorte de juge de paix. Mais il lui appartenait alors d'en tirer les conclusions et de se doter des moyens nécessaires pour collecter et traiter les résultats des élections professionnelles de manière transparente et efficace... En ce domaine, nous pouvons dresser un constat assez pessimiste. La collecte des résultats est dispersée entre les différents services, elle est organisée sans philosophie d'ensemble, les traitements sont effectués par à-coups et de manière souvent tardive, aucune archive n'est constituée. Bref la connaissance des élections professionnelles en France est un champ de décombres...

Au fond, toute cette discussion n'est-elle pas vaine ?

Aujourd'hui, les «syndicats» français — c'est-à-dire les institutions que la loi désigne comme «représentatives» — n'ont plus besoin d'adhérents. Dans notre société, le syndicaliste ressemble un peu à un prêtre. Peu importe que ce dernier ait failli et qu'il soit abandonné par ses fidèles : quand il monte en chaire, c'est toujours Dieu qui parle par sa bouche. De même, peu importe que le syndicaliste ne connaisse plus le monde du travail, qu'il ait failli dans son activité et qu'il ait perdu la confiance des salariés, quand il s'assied à la table des négociations, c'est la *classe ouvrière* qui parle par sa bouche et, quand il signe un accord, ce sont les *salariés* qui consentent (hélas, la dureté des temps fait qu'il y a beaucoup à consentir !). Les fidèles et les syndiqués ont disparu ? Mais l'Eglise et les syndicats vivent mieux des subventions publiques ou de l'argent des CE qu'avec le produit de la quête ou avec les cotisations des adhérents !

ANNEXES

1. Statistiques de la syndicalisation en France depuis la Libération
2. Table des sigles
3. Bibliographie sur les effectifs syndicaux en France

Tableau I. La syndicalisation en France depuis 1949 (en milliers).

Années	Salariés	CGT	CFDT	CFTC	FO	FEN	CGC	Autres	Total	Taux % 9 timb.	Taux % 8 timb.
1949	11 777	3 140	320		337	156	62	105	4 120	35,0	39,4
1950	11 882	2 720	330		316	157	63	105	3 691	31,1	34,9
1951	12 115	2 600	335		299	150	60	135	3 579	29,5	33,2
1952	12 205	2 260	350		293	173	64	135	3 275	26,8	30,2
1953	12 209	2 110	340		276	182	65	135	3 108	25,5	28,6
1954	12 390	1 950	323		268	185	70	135	2 931	23,7	26,6
1955	12 583	2 000	333		263	202	74	135	3 007	23,9	26,9
1956	12 743	2 050	366		272	208	75	135	3 106	24,4	27,4
1957	13 031	1 960	403		282	220	78	135	3 078	23,6	26,6
1958	13 178	1 390	415		279	232	76	150	2 572	19,5	22,0
1959	13 152	1 420	408		290	244	80	150	2 632	20,0	22,5
1960	13 289	1 460	422		301	255	85	165	2 728	20,5	23,1
1961	13 441	1 530	433		314	267	91	165	2 830	21,1	23,7
1962	13 691	1 360	455		326	281	98	180	2 720	19,9	22,4
1963	14 120	1 490	504		332	303	106	180	2 945	20,9	23,5
1964	14 534	1 490	499		339	322	115	180	2 975	20,5	23,0
1965	14 753	1 500	454	25	345	346	124	165	2 969	20,1	22,6
1966	14 995	1 390	470	34	352	368	130	165	2 939	19,6	22,1
1967	15 168	1 400	484	45	358	380	140	165	3 002	19,8	22,3
1968	15 282	1 600	544	53	365	393	152	165	3 252	21,3	23,9
1969	15 777	1 870	588	61	374	407	169	165	3 674	23,3	26,2
1970	16 225	1 830	605	65	389	428	186	165	3 708	22,9	25,7
1971	16 496	1 800	628	73	407	449	195	165	3 747	22,7	25,6
1972	16 775	1 800	644	80	413	475	205	165	3 802	22,7	25,5
1973	17 175	1 870	695	86	430	501	215	165	3 962	23,1	26,0
1974	17 460	1 820	702	95	445	510	226	165	3 963	22,7	25,5
1975	17 360	1 800	737	96	458	518	237	165	4 011	23,1	26,0
1976	17 579	1 640	750	97	471	526	247	180	3 911	22,2	25,0
1977	17 802	1 670	750	99	480	538	245	180	3 962	22,3	25,0
1978	17 915	1 570	728	100	482	550	244	180	3 854	21,5	24,2
1979	17 990	1 380	706	101	477	535	225	180	3 624	20,1	22,7
1980	18 057	1 320	672	102	471	520	216	180	3 481	19,3	21,7
1981	17 973	1 270	667	103	465	501	194	180	3 380	18,8	21,2
1982	18 067	1 150	674	111	464	482	191	180	3 252	18,0	20,2
1983	18 050	1 070	613	108	460	457	185	165	3 058	16,9	19,1
1984	17 911	990	537	107	445	432	176	165	2 852	15,9	17,9
1985	17 863	880	482	106	433	407	158	150	2 616	14,6	16,5
1986	17 954	760	446	105	416	390	149	150	2 406	13,4	15,1
1987	17 954	720	427	102	408	386	131	150	2 324	12,9	14,6
1988	18 038	700	411	99	397	359	119	150	2 215	12,3	13,8
1989	18 399	680	414	101	378	352	113	135	2 173	11,8	13,3
1990	18 803	640	428	99	375	344	112	135	2 143	11,4	12,8
1991	18 918	637	438	97	370	339	112	135	2 128	11,2	12,7
1992	19 250	638	450	93	371	339	112	135	2 138	11,1	12,5
1993	19 410	639	473	93	370	300	111	135	2 121	10,9	12,3

Tableau II. Effectifs de la CGT par fédérations (timbres FNI ventilés par fédérations, 1991-199. *Le Peuple*, 1415, 7 septembre 1995).

Fédérations	Actifs				Retraités				Total FNI			
	1991	1992	1993	1994	1991	1992	1993	1994	1991	1992	1993	1994
Agro-alimentaire	14 250	13 903	13 577	13 604	866	905	869	924	15 116	14 808	14 446	14 528
Bois	1 909	1 776	1 564	1 586	78	70	70	70	1 987	1 846	1 634	1 656
Cheminots	29 679	28 976	28 211	28 260	35 023	32 931	31 663	30 562	64 702	61 907	59 874	58 822
Commerce	13 690	13 715	14 324	14 510	718	713	687	668	14 408	14 428	15 011	15 178
Construction	17 200	16 070	14 617	14 121	2 077	2 222	2 328	2 347	19 277	18 292	16 945	16 468
Energie	52 950	51 163	49 966	49 740	27 261	26 312	25 950	25 775	80 211	77 475	75 916	75 515
Equipement	16 591	15 243	15 715	15 472	3 449	3 306	3 203	3 037	20 040	18 549	18 918	18 509
Etudes (sociétés d')	606	529	566	595	23	24	25	28	629	553	591	623
FERC	14 932	14 982	19 280	22 375	784	844	896	939	15 716	15 826	20 176	23 314
FILPAC	27 710	25 213	24 065	22 866	4 537	4 348	4 303	4 396	32 247	29 561	28 368	27 262
Finances	11 453	11 818	12 974	13 156	1 761	1 681	1 424	1 715	13 214	13 499	14 398	14 871
Industries Chimiques	20 021	19 657	19 018	18 483	3 500	3 519	3 605	3 673	23 521	23 176	22 623	22 156
Journalistes	405	427	446	446	11	5	7	0	416	432	453	446
Métaux	58 943	56 524	52 662	50 134	13 021	12 585	12 390	12 370	71 964	69 109	65 052	62 504
Officiers de marine	750	700	600	510	221	201	280	200	971	901	880	710
Organismes sociaux	12 939	12 317	12 407	12 596	1 245	1 272	1 259	1 298	14 184	13 589	13 666	13 894
Police	300	300	334	450	129	0	161	37	429	300	495	487
Ports et docks	17 767	14 541	10 023	9 880	3 676	2 521	3 708	4 072	21 443	17 062	13 731	13 952
Profess. de la vente	351	300	261	273	181	170	152	168	532	470	413	441
PTT	45 933	46 109	46 490	46 873	8 450	8 542	8 729	8 849	54 383	54 651	55 219	55 722
Santé	31 716	32 093	33 414	34 332	3 060	2 853	2 817	2 818	34 776	34 946	36 231	37 150
Secteurs financiers	7 940	7 745	7 880	7 822	467	487	494	468	8 407	8 232	8 374	8 290
Services publics	14 373	46 299	46 858	46 884	4 100	4 025	3 985	3 981	18 473	50 324	50 843	50 865
Sous-sol	5 211	4 508	4 368	3 996	28 227	19 233	25 759	23 318	33 438	23 741	30 127	27 314
Spectacle	2 035	2 521	2 912	5 817	120	70	70	100	2 155	2 591	2 982	5 917
Syndicats maritimes	2 908	3 124	3 061	2 550	1 396	1 259	1 254	1 165	4 304	4 383	4 315	3 715
Tabacs	1 014	971	941	948	1 559	1 517	1 465	1 410	2 573	2 488	2 406	2 358
Textiles	8 251	7 561	7 455	7 297	1 357	1 287	1 347	1 500	9 608	8 848	8 802	8 797
Transports	15 590	15 470	15 896	15 855	5 042	4 793	4 601	4 308	20 632	20 263	20 497	20 163
Travailleurs de l'Etat	11 432	10 814	10 278	9 953	5 150	4 875	4 651	4 438	16 582	15 689	14 929	14 391
UGFF	909	954	1 200	2 654	196	97	230	246	1 105	1 051	1 430	2 900
Verre	5 520	5 257	5 009	4 662	852	738	747	751	6 372	5 995	5 756	5 413
Divers hors compte	2 369	2 922	3 699	6 001	10 486	9 971	10 171	10 274	12 855	12 893	13 870	16 275
Total général	467 647	484 502	480 071	484 701	169 023	153 376	159 300	155 905	636 670	637 878	639 371	640 606

Tableau III. Poids relatifs des actifs et des retraités dans les différentes fédérations de la CGT. Evolution des effectifs totaux des fédérations.

Fédérations	Actifs				Retraités				Total FNI Indice d'évolution 1991=100			
	1991	1992	1993	1994	1991	1992	1993	1994	1991	1992	1993	1994
Agro-alimentaire	94,3	93,9	94,0	93,6	5,7	6,1	6,0	6,4	100,0	98,0	95,6	96,1
Bois	96,1	96,2	95,7	95,8	3,9	3,8	4,3	4,2	100,0	92,9	82,2	83,3
Cheminots	45,9	46,8	47,1	48,0	54,1	53,2	52,9	52,0	100,0	95,7	92,5	90,9
Commerce	95,0	95,1	95,4	95,6	5,0	4,9	4,6	4,4	100,0	100,1	104,2	105,3
Construction	89,2	87,9	86,3	85,7	10,8	12,1	13,7	14,3	100,0	94,9	87,9	85,4
Energie	66,0	66,0	65,8	65,9	34,0	34,0	34,2	34,1	100,0	96,6	94,6	94,1
Equipement	82,8	82,2	83,1	83,6	17,2	17,8	16,9	16,4	100,0	92,6	94,4	92,4
Etudes (sociétés d')	96,3	95,7	95,8	95,5	3,7	4,3	4,2	4,5	100,0	87,9	94,0	99,0
FERC	95,0	94,7	95,6	96,0	5,0	5,3	4,4	4,0	100,0	100,7	128,4	148,3
FILPAC	85,9	85,3	84,8	83,9	14,1	14,7	15,2	16,1	100,0	91,7	88,0	84,5
Finances	86,7	87,5	90,1	88,5	13,3	12,5	9,9	11,5	100,0	102,2	109,0	112,5
Industries Chimiques	85,1	84,8	84,1	83,4	14,9	15,2	15,9	16,6	100,0	98,5	96,2	94,2
Journalistes	97,4	98,8	98,5	100,0	2,6	1,2	1,5	0,0	100,0	103,8	108,9	107,2
Métaux	81,9	81,8	81,0	80,2	18,1	18,2	19,0	19,8	100,0	96,0	90,4	86,9
Officiers de marine	77,2	77,7	68,2	71,8	22,8	22,3	31,8	28,2	100,0	92,8	90,6	73,1
Organismes sociaux	91,2	90,6	90,8	90,7	8,8	9,4	9,2	9,3	100,0	95,8	96,3	98,0
Police	69,9	100,0	67,5	92,4	30,1	0,0	32,5	7,6	100,0	69,9	115,4	113,5
Ports et docks	82,9	85,2	73,0	70,8	17,1	14,8	27,0	29,2	100,0	79,6	64,0	65,1
Profess. de la vente	66,0	63,8	63,2	61,9	34,0	36,2	36,8	38,1	100,0	88,3	77,6	82,9
PTT	84,5	84,4	84,2	84,1	15,5	15,6	15,8	15,9	100,0	100,5	101,5	102,5
Santé	91,2	91,8	92,2	92,4	8,8	8,2	7,8	7,6	100,0	100,5	104,2	106,8
Secteurs financiers	94,4	94,1	94,1	94,4	5,6	5,9	5,9	5,6	100,0	97,9	99,6	98,6
Services publics	77,8	92,0	92,2	92,2	22,2	8,0	7,8	7,8	100,0	272,4	275,2	275,3
Sous-sol	15,6	19,0	14,5	14,6	84,4	81,0	85,5	85,4	100,0	71,0	90,1	81,7
Spectacle	94,4	97,3	97,7	98,3	5,6	2,7	2,3	1,7	100,0	120,2	138,4	274,6
Syndicats maritimes	67,6	71,3	70,9	68,6	32,4	28,7	29,1	31,4	100,0	101,8	100,3	86,3
Tabacs	39,4	39,0	39,1	40,2	60,6	61,0	60,9	59,8	100,0	96,7	93,5	91,6
Textiles	85,9	85,5	84,7	82,9	14,1	14,5	15,3	17,1	100,0	92,1	91,6	91,6
Transports	75,6	76,3	77,6	78,6	24,4	23,7	22,4	21,4	100,0	98,2	99,3	97,7
Travailleurs de l'Etat	68,9	68,9	68,8	69,2	31,1	31,1	31,2	30,8	100,0	94,6	90,0	86,8
UGFF	82,3	90,8	83,9	91,5	17,7	9,2	16,1	8,5	100,0	95,1	129,4	262,4
Verre	86,6	87,7	87,0	86,1	13,4	12,3	13,0	13,9	100,0	94,1	90,3	84,9
Divers hors compte	18,4	22,7	26,7	36,9	81,6	77,3	73,3	63,1	100,0	100,3	107,9	126,6
Total général	73,5	76,0	75,1	75,7	26,5	24,0	24,9	24,3	100,0	100,2	100,4	100,6

Tableau IV. Les effectifs de la CFDT. Classement en fonction des "secteurs"
(selon la nomenclature de la CFDT)¹

	Effectifs absolus			Poids relatif dans la CFDT	
	1989	1993	1994	1989	1994
FGA (Agro-alimentaire)	32 700	35 200	37 300	7,9	7,2
FNCB (Construction-bois)	10 000	13 400	14 700	2,4	2,9
FUC (Chimie)	19 100	20 600	21 400	4,6	4,1
FGMM (Métallurgie)	43 000	46 300	48 200	10,4	9,3
Hacuitex (Habillement...)	7 200	7 700	7 800	1,7	1,5
FGS (Commerce-service)	16 300	29 100	34 900	3,9	6,8
FEP (Enseignement privé)	8 500	12 200	13 200	2,1	2,6
Total secteur privé	136 800	164 500	177 500	33,1	34,4
Interco (Intérieur-coll. loc.)	28 000	38 400	42 300	6,8	8,2
FEAE (Défense nationale)	12 800	12 600	12 500	3,1	2,4
Finances	10 800	11 000	11 300	2,6	2,2
PTT	25 500	26 000	27 300	6,2	5,3
SGEN (Education nale)	35 100	38 600	40 700	8,5	7,9
Justice	1 200	1 900	2 000	0,3	0,4
FGE (Energie)	24 300	24 100	24 300	5,9	4,7
Total fonction publ.	137 700	152 600	160 400	33,3	31,1
Santé-sociaux	39 500	54 700	60 000	9,6	11,6
FGTE (Transport-Equipt.)	31 900	37 900	40 500	7,7	7,9
FTILAC (Livre-papier...)	4 800	6 100	6 300	1,2	1,2
Banque	18 700	21 100	22 100	4,5	4,3
PSTE (Sécurité sociale)	14 700	15 100	16 000	3,6	3,1
Total "mixte"	109 600	134 900	144 900	26,5	28,1
Divers	29 000	31 800	32 800	7,0	6,4
Total général	413 100	483 800	515 600	100,0	100,0

¹ Pour les années antérieures, cf Antoine BEVORT et Dominique LABBE, *La CFDT : organisation et audience depuis 1945*, Paris, la documentation française, 1992. Ces valeurs sont assez largement corroborées par les pourcentages de croissance publiés par la CFDT dans *Syndicalisme-hebdo* des 21 avril 1994 et 27 avril 1995.

Tableau V.
Ensemble des estimations réalisées à partir des effectifs de la CGT (1992-93)

	FO	CFTC	CGC	Autres
Agro-alimentaire	6 500	1 500	3 000	2 500
Bois	500	500	500	500
Cheminots	11 000	10 500	2 000	15 000
Chimie	8 500	2 500	6 500	2 000
Commerce	17 500	7 000	4 500	7 500
Construction	9 000	1 500	2 500	1 000
Energie	19 500	5 500	3 500	4 500
Equipement	14 500	500	0	1 500
FERC	30 500	4 000	7 000	470 000
FILPAC	7 500	2 000	6 000	1 500
Finances	17 000	3 000	2 500	18 000
Maritimes	1 500	0	500	1 000
Métaux	25 000	9 500	17 500	8 500
Organismes sociaux	14 500	3 000	2 000	2 000
Police	3 000	500	13 000	40 000
Ports	8 500	2 000	2 000	1 500
PTT	31 000	8 500	1 500	15 500
Santé	37 000	5 500	1 000	14 500
Secteurs financiers	10 500	4 500	10 000	20 000
Services publics (4)	40 000	6 500	1 500	13 500
Sociétés d'études	500	500	500	1 000
Sous-sol	11 500	2 500	16 500	1 000
Tabacs	1 000	—	—	—
Textiles	3 000	2 000	1 000	1 000
Transports	14 500	2 500	2 500	13 000
Travailleurs de l'Etat	8 500	—	—	—
Verre	1 500	500	500	1 000
Divers* hors compte	10 000	4 000	5 500	5 000
Total général	363 500	90 500	113 500	662 500

Tableau VI.
Ensemble des estimations réalisées à l'aide des effectifs de la CFDT (1992-93)

	FO	CFTC	CGC	Autres
FGA (Agro-alimentaire)	18 000	4 000	8 500	4 500
FNCB (Construction-bois)	13 000	2 500	4 500	3 500
FUC (Chimie)	10 000	3 500	9 000	5 000
FGMM (Métallurgie)	25 000	9 500	18 000	12 500
Hacuitex (Habillement...)	3 500	2 500	1 500	1 000
FGS (Commerce-service)	33 500	16 000	13 500	18 000
FEP (Enseignement privé)	—	15 000	—	—
Total secteur privé	103 000	38 000	55 000	44 500
Interco (Intérieur-coll. loc.)	43 000	7 000	7 500	36 000
FEAE (Défense nationale)	8 000	500	1 000	1 000
Finances	14 000	2 500	2 000	15 500
PTT	29 000	8 000	1 000	29 000
SGEN (Education nale)	27 000	3 500	2 000	200 000
Justice	1 000	500	—	1 000
FGE (Energie)	15 000	4 500	2 500	8 500
Total fonction publ.	137 000	26 500	16 000	291 000
Santé-sociaux	52 000	7 500	3 500	18 500
FGTE (Transport-Equipt.)	20 000	7 500	3 000	25 500
FTILAC (Livre-papier...)	5 000	3 000	8 500	6 000
Banque	10 000	4 000	9 000	6 500
PSTE (Sécurité sociale)	14 500	3 500	2 000	2 000
Total "mixte"	101 500	25 500	26 000	58 500
Divers	29 000	5 500	10 000	43 000
Total général	370 500	95 500	107 000	437 000

Tableau VII. Estimation des effectifs de Force-Ouvrière en 1993 par extrapolation à partir de l'audience et des effectifs de la CGT et de la CFDT (tableau de réconciliation avec la nomenclature des fédérations FO).

	Estimation CGT ¹	Estimation CFDT	Moyenne ²
Action sociale	14500	14500	14500
Agriculture-alimentation-tabacs	10000	18000	14000
BTP-Céramique-Papier-carton-matériaux de c.	15000	13000	14000
Cheminots ³	12500	16500	14000
Cuirs, textiles, habillement	3500	3500	3500
Défense	7000	8000	7500
Employés et cadres ⁴	29500	43500	36500
Energie	19500	15000	17250
Enseignement-culture	29000	27000	28000
Equipement-transport et transport ⁵	29000	20000	24500
Finances	17000	14000	15500
Presse et communication	4500	5000	4750
Chimie	9500	10000	9750
Livre ⁶	2000		2000
Métaux ⁷	25000	25000	25000
Mineurs ⁴	9500		9500
Police ⁸	3000		3000
PTT	31000	29000	30000
Services publics et de santé ⁵	75500	85000	80250
Autres ⁹	17000	29000	23000
Total général	363500	376000	369750

¹ Pour les champs fédéraux de la CGT, cf notre rapport sur l'organisation et la syndicalisation à la CGT.

² En italiques : les doubles comptes dans l'estimation CFDT.

³ Dans la CFDT l'ensemble des transports (SNCF, RATP, Air-France, sociétés de transports urbains et routiers de voyageurs et de marchandises) ainsi que les personnels du ministère de l'Equipement sont regroupés dans une seule fédération (la FGTE).

⁴ Ensemble des salariés de la distribution (autre que le commerce alimentaire), des services marchands, des banques et assurances.

⁵ Ministère de l'Equipement, grandes compagnies nationales de transport, entreprises privées de transports routiers

⁶ La CGT a regroupé le Livre avec le Papier-carton (les effectifs du Livre nous sont connus par des indications internes à la CGT). Le Livre est inclus dans "Presse et communication" pour l'estimation CFDT.

⁷ Avec le "Sous-sol" pour la CFDT

⁸ L'estimation des Services publics et de santé est obtenue comme suit. Pour la CGT : addition des fédérations des Services publics et de la Santé ; pour la CFDT, addition des effectifs de la fédération du ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales (Interco) et de la fédération de la santé Santé (Interco inclut la police, les personnels des collectivités territoriales et celui du ministère de l'intérieur).

⁹ En tout ou partie, les effectifs des fédérations suivantes : Coiffure, esthétique et parfumerie, Syndicats non fédérés adhérents à la FGF, Services des départements et des régions, Pharmacie, Administration générale de l'Etat, VRP.

Tableau VIII.

La syndicalisation dans les banques et les assurances depuis 1967. D'après les effectifs de la CGT, de la CFDT et les résultats des élections aux CE¹.

Années	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	AS	Total
1967	10 500	12 000	6 500	5 000	4 090	2 500	40 500
1968	11 500	13 000	5 500	5 000	4 500	2 500	42 000
1969	11 500	13 500	5 000	6 000	5 500	2 500	44 000
1970	12 000	14 500	5 000	5 500	6 500	4 000	47 500
1971	12 500	16 000	6 500	5 500	6 000	5 500	52 000
1972	13 000	18 000	7 500	6 500	8 000	4 500	57 500
1973	14 000	19 000	9 000	7 000	9 000	4 000	62 000
1974	18 000	21 250	10 500	7 000	10 500	3 500	70 750
1975	21 000	23 500	12 000	7 500	12 500	6 000	82 500
1976	20 000	24 750	13 000	6 500	9 000	12 000	85 250
1977	19 500	26 000	12 500	6 500	6 000	15 000	85 500
1978	18 500	25 500	12 000	6 000	9 000	10 000	81 000
1979	18 000	25 000	12 000	6 000	10 500	7 000	78 500
1980	17 500	25 250	13 000	5 500	11 500	6 000	78 750
1981	17 000	25 500	14 500	4 500	12 500	5 500	79 500
1982	15 000	25 000	13 500	4 500	12 000	4 500	74 500
1983	13 000	23 500	12 500	5 000	10 500	5 500	70 000
1984	11 000	21 000	13 000	5 500	10 000	6 000	66 500
1985	11 000	20 500	14 000	5 500	10 000	6 500	67 500
1986	10 500	19 500	12 500	5 000	10 500	6 000	64 000
1987	10 000	19 000	11 500	5 000	10 500	6 000	62 000
1988	10 000	18 750	10 500	5 000	9 500	6 000	59 750
1989	9 500	18 500	10 500	4 500	9 000	6 000	58 000
1990	9 000	19 167	10 500	4 000	8 500	8 000	59 167
1991	8 500	19 833	10 500	4 000	9 000	6 500	58 333
1992	8 000	20 500	10 000	4 000	8 000	7 000	57 500
1993	8 500	21 000	10 000	4 000	8 500	7 000	59 000

¹ Dans la CGT-FO, les syndiqués des banques et des assurances sont regroupés dans la fédération des Employés. Avant 1974, il en était de même dans la CGT. Pour la période 1967-1974, les effectifs de la CGT sont estimés à partir des adhérents de la CFDT. Enfin, dans la CGC, il existe une fédération des assurances et une fédération des banques. La seconde est environ trois fois plus nombreuse que la première.

Tableau IX.
Taux de syndicalisation dans les banques et les assurances depuis 1967. D'après les effectifs de la CGT, de la CFDT et les résultats des élections aux CE.

	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	AS	Total
1967	3,0	3,5	2,0	1,5	1,0	1,0	12,0
1968	3,0	3,5	1,5	1,5	1,0	1,0	11,5
1969	3,0	3,5	1,5	1,5	1,5	0,5	11,5
1970	3,0	3,5	1,5	1,5	1,5	1,0	12,0
1971	3,0	3,5	1,5	1,5	1,5	1,0	12,0
1972	3,0	4,0	1,5	1,5	2,0	1,0	13,0
1973	3,0	4,0	2,0	1,5	2,0	1,0	13,5
1974	3,5	4,5	2,0	1,5	2,0	1,0	14,5
1975	4,0	4,5	2,5	1,5	2,5	1,0	16,0
1976	4,0	5,0	2,5	1,0	2,0	2,0	16,5
1977	4,0	5,0	2,5	1,0	1,0	3,0	16,5
1978	3,5	5,0	2,5	1,0	1,5	2,0	15,5
1979	3,5	4,5	2,5	1,0	2,0	1,5	15,0
1980	3,0	4,5	2,5	1,0	2,0	1,0	14,0
1981	3,0	4,5	2,5	1,0	2,0	1,0	14,0
1982	2,5	4,5	2,5	1,0	2,0	1,0	13,5
1983	2,5	4,0	2,0	1,0	2,0	1,0	12,5
1984	2,0	3,5	2,0	1,0	1,5	1,0	11,0
1985	2,0	3,5	2,0	1,0	1,5	1,0	11,0
1986	2,0	3,5	2,0	1,0	2,0	1,0	11,5
1987	1,5	3,0	2,0	1,0	1,5	1,0	10,0
1988	1,5	3,0	1,5	1,0	1,5	1,0	9,6
1989	1,5	3,0	1,5	0,5	1,5	1,0	8,9
1990	1,5	3,0	1,5	0,5	1,5	1,0	9,0
1991	1,5	3,0	1,5	0,5	1,5	1,0	9,0
1992	1,0	3,0	1,5	0,5	1,0	1,0	8,0
1993	1,0	3,0	1,5	0,5	1,0	1,0	8,0

Tableau X.
La syndicalisation dans le bâtiment et les travaux publics depuis 1967. D'après les effectifs de la CGT, de la CFDT et les résultats des élections aux CE¹

Années	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	Autres	Total
1967	72 000	23 000	10 100	3 993	6 342	7 986	123 420
1968	74 000	26 000	12 500	2 786	6 331	9 370	130 987
1969	77 000	28 500	10 000	1 664	5 704	12 833	135 701
1970	79 000	29 000	12 000	2 315	6 020	13 197	141 532
1971	80 000	30 000	16 500	3 055	5 639	7 754	142 948
1972	82 000	32 000	17 500	2 697	7 552	7 282	149 031
1973	82 000	35 000	18 500	1 816	7 870	14 833	160 019
1974	84 000	35 000	15 500	2 281	7 982	13 113	157 876
1975	85 000	36 500	16 500	2 531	9 000	13 782	163 313
1976	87 000	38 500	18 000	2 347	9 975	14 669	170 492
1977	86 000	37 000	18 000	2 879	8 638	13 244	165 761
1978	85 000	35 000	20 500	3 561	8 766	11 506	164 333
1979	82 000	32 000	19 500	3 604	8 237	11 069	156 410
1980	78 000	29 000	18 500	3 321	7 591	7 117	143 530
1981	69 000	27 000	17 500	2 812	6 705	5 407	128 423
1982	61 000	26 500	19 000	2 641	6 298	5 079	120 519
1983	53 000	23 500	19 500	2 538	6 163	5 075	109 775
1984	48 500	21 500	19 000	3 381	6 406	6 050	104 836
1985	46 500	18 500	19 000	3 138	7 598	4 460	99 197
1986	42 500	14 000	19 500	2 576	6 868	3 863	89 308
1987	35 000	13 500	19 000	1 997	6 258	3 462	79 216
1988	30 500	12 500	18 500	2 358	5 087	3 350	72 295
1989	22 000	12 000	16 500	1 597	3 832	2 981	58 910
1990	19 500	11 500	13 000	1 563	3 809	3 223	52 594
1991	19 200	12 000	13 500	2 250	4 295	3 477	54 723
1992	18 300	12 500	14 000	2 208	4 416	3 154	54 577
1993	16 900	13 000	13 500	2 048	3 482	3 277	52 208

¹ La fédération CFDT de la construction (FNCB) englobe les industries du bois. La fédération FO compte dans son champ d'action : la construction, les matériaux de construction, le bois, la céramique et le papier-carton. Ses effectifs sont donc nécessairement plus élevés que les valeurs portées dans le tableau qui ne concerne que la branche du bâtiment et des travaux publics (d'après nos estimations, elle comptait en 1993 environ 18.000 adhérents pour un champ de syndicalisation de 1,9 millions de salariés).

Tableau XI.
Taux de syndicalisation dans le bâtiment et les travaux publics depuis 1967. D'après les effectifs de la CGT, de la CFDT et les résultats des élections aux CE¹

Années	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	Autres	Total timbres	9 Total timbres	8
1967	4,5	1,4	0,6	0,2	0,4	0,5	7,7	8,7	
1968	4,6	1,6	0,8	0,2	0,4	0,6	8,1	9,1	
1969	4,7	1,7	0,6	0,1	0,3	0,8	8,2	9,3	
1970	4,7	1,7	0,7	0,1	0,4	0,8	8,5	9,5	
1971	4,7	1,8	1,0	0,2	0,3	0,5	8,5	9,5	
1972	4,8	1,9	1,0	0,2	0,4	0,4	8,8	9,9	
1973	4,8	2,1	1,1	0,1	0,5	0,9	9,4	10,6	
1974	5,0	2,1	0,9	0,1	0,5	0,8	9,3	10,5	
1975	5,3	2,3	1,0	0,2	0,6	0,9	10,1	11,4	
1976	5,5	2,4	1,1	0,1	0,6	0,9	10,7	12,0	
1977	5,4	2,3	1,1	0,2	0,5	0,8	10,5	11,8	
1978	5,5	2,3	1,3	0,2	0,6	0,7	10,7	12,0	
1979	5,4	2,1	1,3	0,2	0,5	0,7	10,4	11,7	
1980	5,2	1,9	1,2	0,2	0,5	0,5	9,6	10,8	
1981	4,7	1,8	1,2	0,2	0,5	0,4	8,8	9,9	
1982	4,3	1,9	1,3	0,2	0,4	0,4	8,5	9,6	
1983	4,0	1,8	1,5	0,2	0,5	0,4	8,2	9,2	
1984	3,7	1,7	1,5	0,3	0,5	0,5	8,1	9,1	
1985	3,6	1,4	1,5	0,2	0,6	0,3	7,6	8,6	
1986	3,4	1,1	1,6	0,2	0,5	0,3	7,1	8,0	
1987	2,8	1,1	1,5	0,2	0,5	0,3	6,3	7,1	
1988	2,4	1,0	1,5	0,2	0,4	0,3	5,8	6,5	
1989	1,8	1,0	1,4	0,1	0,3	0,2	4,9	5,5	
1990	1,6	1,0	1,1	0,1	0,3	0,3	4,4	4,9	
1991	1,7	1,0	1,2	0,2	0,4	0,3	4,8	5,4	
1992	1,6	1,1	1,2	0,2	0,4	0,3	4,7	5,3	
1993	1,4	1,1	1,1	0,2	0,3	0,3	4,4	4,9	

¹ Etant donné la faiblesse des pourcentages, nous avons renoncé à les arrondir. Le lecteur est prié de se souvenir que la marge d'incertitude est d'environ un demi point de pourcentage. La moyenne des timbres payés par les adhérents du bâtiment est traditionnellement assez faible : à la CGT, jusqu'au milieu des années 1980, à peine supérieure à 7. Les taux de syndicalisation sont donc sous-estimés.

Tableau XII.

La syndicalisation dans les branches de la chimie, du plastique et du caoutchouc.
D'après les effectifs de la CGT et de la CFDT et les élections aux comités d'entreprise.

Années	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	Autres syndicats	Total
1967	62 500	25 000	9 000	3 000	5 500	4 000	109 000
1968	75 000	27 500	9 500	3 500	7 000	6 500	129 000
1969	76 500	30 000	10 000	4 500	9 500	6 500	137 000
1970	78 500	33 000	13 000	5 000	11 500	8 500	149 500
1971	80 000	35 500	12 500	4 000	12 500	8 000	152 500
1972	83 500	38 000	12 000	5 000	12 000	11 500	162 000
1973	86 500	41 000	12 000	5 000	14 500	9 500	168 500
1974	90 000	43 500	15 000	5 500	13 500	9 500	177 000
1975	86 500	43 000	14 500	5 500	14 000	9 500	173 000
1976	83 500	42 500	14 500	5 500	16 000	8 500	170 500
1977	80 000	42 500	14 500	6 000	15 500	6 500	165 000
1978	74 000	40 500	14 500	6 000	15 000	5 500	155 500
1979	67 500	38 500	15 500	5 500	15 000	4 500	146 500
1980	61 000	36 500	14 500	4 500	13 500	3 500	133 500
1981	55 000	35 500	13 500	4 000	11 500	3 000	122 500
1982	46 500	34 500	12 000	3 500	10 000	2 500	109 000
1983	37 500	32 500	11 000	4 000	9 500	2 000	96 500
1984	29 000	29 000	10 500	4 000	9 000	2 000	83 500
1985	28 500	25 500	11 000	4 500	8 500	2 000	80 000
1986	27 500	23 500	11 000	4 000	8 000	2 000	76 000
1987	27 000	22 000	9 500	3 500	8 000	2 000	72 000
1988	26 500	20 500	8 500	3 500	7 000	2 000	68 000
1989	26 000	19 500	8 500	3 000	7 000	2 500	66 500
1990	25 500	19 000	8 500	3 500	7 000	2 500	66 000
1991	23 500	19 000	7 500	3 000	7 000	2 500	62 500
1992	23 000	19 500	8 500	2 500	7 000	2 500	63 000
1993	22 500	20 500	8 000	2 500	6 500	2 500	62 500

Tableau XIII.

Taux de syndicalisation dans les branches de la chimie, du plastique et du caoutchouc.
Effectifs salariés dans les branches d'après les recensements et les enquêtes emplois de
l'INSEE.

Années	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	Autres syndicats	Total
1967	11,0	4,5	1,5	0,5	1,0	0,5	19,0
1968	12,5	4,5	1,5	0,5	1,0	1,0	21,0
1969	12,5	5,0	1,5	0,5	1,5	1,0	22,0
1970	12,5	5,0	2,0	1,0	1,5	1,0	23,0
1971	12,0	5,5	2,0	0,5	2,0	1,0	23,0
1972	12,5	5,5	2,0	0,5	2,0	1,5	24,0
1973	12,5	6,0	1,5	0,5	2,0	1,5	24,0
1974	12,5	6,0	2,0	0,5	2,0	1,5	24,5
1975	12,0	6,0	2,0	1,0	2,0	1,5	24,5
1976	12,0	6,0	2,0	1,0	2,5	1,0	24,5
1977	11,5	6,0	2,0	1,0	2,0	1,0	23,5
1978	10,5	6,0	2,0	1,0	2,0	1,0	22,5
1979	10,0	5,5	2,0	1,0	2,0	0,5	21,0
1980	9,0	5,5	2,0	0,5	2,0	0,5	19,5
1981	8,5	5,5	2,0	0,5	1,5	0,5	18,5
1982	7,0	5,0	2,0	0,5	1,5	0,5	16,6
1983	6,0	5,0	1,5	0,5	1,5	0,5	15,0
1984	4,5	4,5	1,5	0,5	1,5	0,5	13,0
1985	4,5	4,0	2,0	0,5	1,5	0,5	13,0
1986	4,5	4,0	2,0	0,5	1,5	0,5	13,0
1987	4,5	3,5	1,5	0,5	1,5	0,5	12,0
1988	4,5	3,5	1,5	0,5	1,0	0,5	11,5
1989	4,5	3,5	1,5	0,5	1,0	0,5	11,5
1990	4,5	3,0	1,5	0,5	1,0	0,5	11,0
1991	4,0	3,0	1,5	0,5	1,0	0,5	10,5
1992	4,0	3,5	1,5	0,5	1,0	0,5	11,0
1993	4,0	3,5	1,5	0,5	1,0	0,5	11,0

Tableau XIV.
Estimation des effectifs syndiqués dans le commerce depuis 1967¹.

	CGT	CFDT	Estimation FO	Estimation CFTC	Estimation CGC	Estimation Autres synd.	Total
1967	65 000	26 000	20 000	8 000	12 500	9 500	141 000
1968	71 500	28 500	19 000	9 000	14 500	11 000	153 500
1969	82 000	29 500	19 500	9 000	14 000	12 000	166 000
1970	79 000	30 000	18 500	8 000	13 000	12 000	160 500
1971	80 000	32 000	19 000	7 000	13 000	14 000	165 000
1972	82 000	34 000	18 500	5 000	12 500	16 000	168 000
1973	78 500	35 500	18 500	7 000	13 000	18 000	170 500
1974	58 000	35 500	18 000	6 500	12 000	12 000	142 000
1975	60 000	36 000	18 000	6 500	13 000	13 000	146 500
1976	65 000	37 500	19 500	7 000	14 000	15 000	158 000
1977	62 000	36 500	19 000	6 500	13 500	16 500	154 000
1978	61 000	34 000	18 000	5 500	13 000	15 500	147 000
1979	60 000	33 000	18 500	5 000	12 500	14 000	143 000
1980	50 000	32 000	16 500	5 000	10 500	11 500	125 500
1981	45 000	30 500	16 000	4 500	9 000	9 000	114 000
1982	40 000	31 000	16 000	4 500	9 000	8 000	108 500
1983	35 000	32 000	15 500	4 000	9 000	8 500	104 000
1984	34 000	23 000	14 000	4 000	7 500	7 000	89 500
1985	27 000	22 000	12 500	3 500	7 000	6 500	78 500
1986	25 000	19 500	11 500	3 500	6 500	6 000	72 000
1987	22 000	19 000	12 000	3 500	6 000	5 500	68 000
1988	20 000	18 500	12 000	3 500	6 000	5 000	65 000
1989	17 000	18 000	11 500	3 500	5 500	4 500	60 000
1990	15 000	18 500	12 000	3 500	5 500	5 000	59 500
1991	14 500	23 000	13 500	4 500	6 000	5 500	67 000
1992	14 500	29 500	15 000	5 500	6 000	6 000	76 500
1993	15 000	32 000	17 000	6 000	6 500	6 500	83 000

¹ La fédération du commerce n'existe pas à FO. Les commerces alimentaires sont regroupés avec l'agriculture et les industries agro-alimentaires ; les commerces non-alimentaires dans la fédération des employés. La fédération de la CFDT intègre la plupart des services marchands non-financiers. La fédération CGT a été créée en 1973 par démembrement de la fédération des employés. Pour la période 1967-1973, les effectifs de toutes les organisations, y compris la CGT, sont estimés à partir des seuls adhérents de la CFDT. Le calcul a donc moins de précision. Enfin, la nomenclature utilisée pour le recensement des résultats des CE par branches économiques, a été changée en 1980. La correspondance entre la NAE et la NAP n'est pas totalement satisfaisante pour ce qui concerne les services marchands non-financiers. Le lecteur devra donc se souvenir que les résultats des calculs sont ici entachés d'une incertitude un peu plus grande.

Tableau XV.
Estimation des taux de syndicalisation dans le commerce depuis 1967¹.

	CGT	CFDT	Estimation FO	Estimation CFTC	Estimation CGC	Estimation Autres synd	Total 9 timbres	Total 8 timbres
1967	4,3	1,7	1,3	0,5	0,8	0,6	9,4	10,5
1968	4,7	1,9	1,2	0,6	0,9	0,7	10,1	11,3
1969	5,2	1,9	1,2	0,6	0,9	0,8	10,5	11,8
1970	4,8	1,8	1,1	0,5	0,8	0,7	9,8	11,0
1971	4,8	1,9	1,1	0,4	0,8	0,8	9,8	11,0
1972	4,7	2,0	1,1	0,3	0,7	0,9	9,7	10,9
1973	4,4	2,0	1,0	0,4	0,7	1,0	9,6	10,7
1974	3,2	1,9	1,0	0,4	0,7	0,7	7,7	8,7
1975	3,1	1,9	0,9	0,3	0,7	0,7	7,6	8,5
1976	3,2	1,9	1,0	0,3	0,7	0,7	7,9	8,8
1977	3,0	1,8	0,9	0,3	0,6	0,8	7,4	8,3
1978	2,8	1,6	0,8	0,3	0,6	0,7	6,8	7,7
1979	2,7	1,5	0,8	0,2	0,6	0,6	6,4	7,2
1980	2,2	1,4	0,7	0,2	0,5	0,5	5,5	6,1
1981	1,9	1,3	0,7	0,2	0,4	0,4	4,8	5,4
1982	1,6	1,2	0,6	0,2	0,4	0,3	4,3	4,8
1983	1,4	1,2	0,6	0,2	0,4	0,3	4,0	4,5
1984	1,3	0,9	0,5	0,2	0,3	0,3	3,4	3,8
1985	1,0	0,8	0,5	0,1	0,3	0,2	2,9	3,3
1986	0,9	0,7	0,4	0,1	0,2	0,2	2,6	2,9
1987	0,8	0,7	0,4	0,1	0,2	0,2	2,4	2,7
1988	0,7	0,6	0,4	0,1	0,2	0,2	2,3	2,5
1989	0,6	0,6	0,4	0,1	0,2	0,2	2,0	2,3
1990	0,5	0,6	0,4	0,1	0,2	0,2	1,9	2,2
1991	0,5	0,7	0,4	0,1	0,2	0,2	2,1	2,4
1992	0,4	0,9	0,5	0,2	0,2	0,2	2,3	2,6
1993	0,4	0,9	0,5	0,2	0,2	0,2	2,4	2,7

¹ Le champ de syndicalisation utilisé pour le calcul des taux de syndicalisation est celui de la CGT, soit 1,5 millions d'emplois au recensement de 1968 et le double en 1990. La différence entre le champ de syndicalisation de la fédération CGT et celui de la CFDT dépasse aujourd'hui le demi-million de salariés (la fédération CFDT intègre les entreprises de gardiennage, de nettoyage, les bureaux d'études, etc) mais il reste difficile à chiffrer avec une totale précision. A FO, le commerce reste englobé dans la fédération des employés avec notamment les banques et les assurances. Les comparaisons doivent donc être faites avec prudence. Etant donné la petitesse des pourcentages, nous avons renoncé à arrondir au demi-point près comme nous le faisons dans le reste de l'étude. Le lecteur devra se souvenir que c'est à peu près la marge d'erreur du calcul.

Tableau XVI. La syndicalisation dans l'Education nationale. FEN et CFDT ¹

Années	Personnel EN	Adhérents		Taux de syndicalisation	
		FEN	SGEN	FEN	SGEN-CFDT
1948	258 000	162 800	10 000	63,1	3,9
1949	264 000	156 100	9 300	59,1	3,5
1950	270 000	156 900	9 600	58,1	3,6
1951	279 000	149 800	9 900	53,7	3,5
1952	282 000	172 900	10 500	61,3	3,7
1953	289 000	182 200	10 900	63,0	3,8
1954	300 000	185 300	12 200	61,8	4,1
1955	320 000	201 500	12 800	63,0	4,0
1956	340 000	208 000	13 700	61,2	4,0
1957	360 000	220 000	14 100	61,1	3,9
1958	380 000	231 800	15 000	61,0	3,9
1959	395 000	243 600	16 000	61,7	4,1
1960	430 000	255 100	17 200	59,3	4,0
1961	460 000	266 900	18 700	58,0	4,1
1962	495 000	280 900	20 300	56,7	4,1
1963	535 000	302 700	25 700	56,6	4,8
1964	570 000	322 300	29 400	56,5	5,2
1965	602 000	346 300	30 000	57,5	5,0
1966	632 000	368 100	30 600	58,2	4,8
1967	658 000	379 500	31 200	57,7	4,7
1968	708 000	393 400	32 000	55,6	4,5
1969	771 000	407 200	33 500	52,8	4,3
1970	818 000	428 200	34 100	52,3	4,2
1971	861 000	449 200	37 600	52,2	4,4
1972	900 000	475 300	38 300	52,8	4,3
1973	936 000	501 400	40 700	53,6	4,3
1974	966 000	509 600	43 400	52,8	4,5
1975	989 000	517 800	45 000	52,4	4,6
1976	1007 000	525 900	48 800	52,2	4,8
1977	1036 000	537 950	50 600	51,9	4,9
1978	1051 000	550 000	52 900	52,3	5,0
1979	1052 000	535 000	52 900	50,9	5,0
1980	1053 000	520 000	47 000	49,4	4,5
1981	1066 000	501 100	44 300	47,0	4,2
1982	1090 000	482 100	47 100	44,2	4,3
1983	1104 000	456 900	44 900	41,4	4,1
1984	1110 000	431 700	39 400	38,9	3,5
1985	1116 000	406 500	35 700	36,4	3,2
1986	1118 000	390 200	32 300	34,9	2,9
1987	1119 000	386 200	32 500	34,5	2,9
1988	1122 000	359 400	30 700	32,0	2,7
1989	1133 000	351 700	30 300	31,0	2,7
1990	1149 000	343 800	30 400	29,9	2,6
1991	1168 000	338 900	30 800	29,0	2,6

Tableau XVII. La syndicalisation dans l'Education nationale (1978-1991)¹¹ Cf Antoine BEVORT, *Le SGEN-CFDT, du syndicat national à la fédération*, Grenoble, CERAT, 1991.

Années	FEN	SGEN	CGT	FO	CGC	CFTC	Divers	Total
1978	550 000	52 900	47 000	16 500	15 000	4 500	38 000	723 900
1979	535 000	52 900	47 500	15 000	15 000	4 000	40 000	709 400
1980	520 000	47 000	45 500	18 000	14 500	4 000	38 000	687 000
1981	501 100	44 300	42 500	18 500	7 000	4 000	51 000	668 400
1982	482 100	47 100	42 000	18 500	7 000	5 000	51 500	653 200
1983	456 900	44 900	38 000	40 000	—	5 500	55 000	640 300
1984	431 700	39 400	34 500	38 000	—	5 000	54 500	603 100
1985	406 500	35 700	31 500	35 000	—	5 000	51 000	564 700
1986	390 200	32 300	29 500	31 000	—	5 000	47 500	535 500
1987	386 200	32 500	29 500	30 000	—	5 000	45 000	528 200
1988	359 400	30 700	27 500	30 000	—	5 000	43 500	496 100
1989	351 700	30 300	31 500	28 000	8 000	4 500	40 000	494 000
1990	343 800	30 400	26 500	27 500	8 000	4 500	40 000	480 700
1991	338 900	30 800	24 500	27 000	8 000	4 500	41 000	474 700

Tableau XVII. Taux de syndicalisation dans l'Education nationale (1978-1991)

Années	FEN	SGEN	CGT	FO	CGC	CFTC	Divers	Total
1978	52,3	5,0	4,5	1,6	1,4	0,4	3,6	68,9
1979	50,9	5,0	4,5	1,4	1,4	0,4	3,8	67,4
1980	49,4	4,5	4,3	1,7	1,4	0,4	3,6	65,2
1981	47,0	4,2	4,0	1,7	0,7	0,4	4,8	62,7
1982	44,2	4,3	3,9	1,7	0,6	0,5	4,7	59,9
1983	41,4	4,1	3,4	3,6	0,0	0,5	5,0	58,0
1984	38,9	3,5	3,1	3,4	0,0	0,5	4,9	54,3
1985	36,4	3,2	2,8	3,1	0,0	0,4	4,6	50,6
1986	34,9	2,9	2,6	2,8	0,0	0,4	4,2	47,9
1987	34,5	2,9	2,6	2,7	0,0	0,4	4,0	47,2
1988	32,0	2,7	2,5	2,7	0,0	0,4	3,9	44,2
1989	31,0	2,7	2,8	2,5	0,7	0,4	3,5	43,6
1990	29,9	2,6	2,3	2,4	0,7	0,4	3,5	41,8
1991	29,0	2,6	2,1	2,3	0,7	0,4	3,5	40,6

Tableau XVIII. Effectifs des syndicats des fonctionnaires des Finances

¹ Ce calcul est sujet à caution. Par exemple, au milieu des années 1970, l'estimation des effectifs de la CFDT à partir de ceux de la FEN donne 100.000 adhérents au SGEN contre 50.000 en réalité. Dans ce système, très largement dominé par la FEN, le choix de voter pour un autre syndicat ne signifiait pas qu'on était prêt à rejoindre l'organisation choisie. Dès lors, les effectifs de la CGT et, surtout, ceux de FO et de la CGC sont sur-estimés et cet excès peut aller jusqu'à la moitié du chiffre attribué.

(estimations à partir des effectifs de la CGT et de la CFDT et des élections aux CAPN)

Années	CGT	CFDT	FO	Autres	Total
1961	21 500	12 200	27 000	—	60 700
1967	31 000	14 600	39 000	5 000	89 600
1978	34 500	19 300	34 000	15 000	102 800
1979	32 600	18 700	32 500	15 000	98 800
1980	31 000	18 700	31 500	14 500	95 700
1981	29 000	18 800	29 000	15 500	92 300
1982	24 700	19 800	27 500	15 000	87 000
1983	22 400	18 100	25 000	13 500	79 000
1984	19 000	15 000	22 000	14 000	70 000
1985	17 600	13 600	21 000	13 000	65 200
1986	16 000	12 700	19 000	12 000	59 700
1987	14 000	12 100	16 500	11 500	54 100
1988	14 600	15 600	18 500	13 000	61 700
1989	13 300	11 200	15 000	10 500	50 000
1990	13 800	10 800	15 500	12 500	52 600
1991	11 500	10 400	13 000	12 500	47 400
1992	11 800	10 000	13 500	12 500	47 800
1993	13 000	10 200	14 000	13 500	50 700
1994	12 200	10 400	14 000	13 000	49 600

Tableau XIX. Taux de syndicalisation dans les différents syndicats des fonctionnaires des Finances (en pourcentage du total des salariés des Finances)

Années	Taux CGT	Taux CFDT	Taux FO	Taux Autres synd.	Taux de synd. total
1960	19	11	23	—	53
1967	22	11	28	4	64
1978	21	12	21	9	62
1979	20	11	19	9	59
1980	19	11	19	9	57
1981	17	11	17	9	53
1982	14	11	16	9	50
1983	13	10	14	8	44
1984	10	8	11	7	36
1985	9	7	11	7	34
1986	8	7	10	6	31
1987	7	6	8	6	28
1988	7	8	9	7	32
1989	7	6	8	5	26
1990	7	6	8	6	27
1991	6	5	7	6	24
1992	6	5	7	6	25
1993	7	5	7	7	26
1994	6	5	7	7	25

Tableau XX.

La syndicalisation dans les établissements des métaux d'après les effectifs de la CGT et de la CFDT¹. Estimation des autres à l'aide des résultats aux élections des CE.

Années	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	Autres syndicats	Total
1967	220 000	82 000	23 000	4 000	16 000	17 500	362 500
1968	291 000	92 000	31 500	4 000	23 000	30 500	472 000
1969	312 500	103 500	35 000	6 000	28 500	35 500	521 000
1970	334 000	115 500	37 000	7 500	32 500	42 000	568 500
1971	336 000	118 500	37 000	6 500	37 000	37 500	572 500
1972	338 000	122 000	36 000	6 500	32 500	49 500	584 500
1973	340 000	125 000	36 000	8 000	34 500	44 500	588 000
1974	342 000	129 000	39 500	9 500	34 000	46 500	600 500
1975	343 500	133 000	43 500	11 000	39 000	48 500	618 500
1976	328 500	130 500	48 000	11 000	40 000	44 000	602 000
1977	297 500	128 000	48 500	12 000	37 500	38 000	561 500
1978	255 000	117 000	45 500	11 500	37 000	27 500	493 500
1979	212 000	105 500	42 000	8 500	32 000	24 500	424 500
1980	216 000	101 000	41 500	8 000	31 500	22 000	420 000
1981	220 000	96 000	41 000	7 500	31 000	19 000	414 500
1982	179 500	88 000	41 000	7 500	31 000	19 000	366 000
1983	158 000	76 000	36 000	7 500	28 500	19 000	325 000
1984	136 000	62 000	36 000	8 000	25 000	17 000	284 000
1985	126 500	58 000	38 500	8 500	24 500	18 000	274 000
1986	116 500	49 500	36 500	9 000	23 000	17 000	251 500
1987	107 000	45 500	31 500	7 500	21 000	14 000	226 500
1988	99 000	43 000	28 500	7 500	20 500	12 000	210 500
1989	91 000	42 500	27 000	8 000	18 500	12 000	199 000
1990	83 000	43 500	27 000	8 500	19 000	12 000	193 000
1991	72 000	44 500	26 500	8 000	18 500	12 000	181 500
1992	69 000	45 500	26 500	8 500	18 500	13 000	181 000
1993	65 000	46 500	25 500	9 500	17 000	12 000	175 500

¹ Le champ de syndicalisation de la fédération de la métallurgie CFDT couvre également les mines. Nous avons conservé la convention de 9 timbres pour un adhérent. Les archives indiquent toutefois que pour la CGT, comme pour la CFTC quand elle vendait encore les cartes, la moyenne des timbres par carte était comprise entre 7 et 8 dans les établissements des métaux. Nos chiffres sont donc probablement sous-estimés dans une proportion d'au moins 12%.

Tableau XXI
Taux de syndicalisation dans les établissements "métaux" Estimations d'après les effectifs de la CGT et de la CFDT et d'après les données du recensement.

Années	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	Autres syndicats	Total (9 timbres)	Total (8 timbres)
1967	9,0	3,5	1,0	0,2	0,5	1,0	15,2	16,8
1968	11,5	3,5	1,5	0,2	1,0	1,0	18,7	21,2
1969	12,0	4,0	1,5	0,2	1,0	1,5	20,2	22,8
1970	12,5	4,5	1,5	0,3	1,0	1,5	21,3	24,2
1971	12,5	4,5	1,5	0,3	1,5	1,5	21,8	23,7
1972	12,0	4,5	1,5	0,3	1,0	1,5	20,8	23,5
1973	12,0	4,5	1,5	0,3	1,0	1,5	20,8	23,1
1974	11,5	4,5	1,5	0,3	1,0	1,5	20,3	23,1
1975	11,5	4,5	1,5	0,4	1,5	1,5	20,9	23,2
1976	11,0	4,5	1,5	0,4	1,5	1,5	20,4	22,9
1977	10,5	4,5	1,5	0,4	1,5	1,5	19,9	21,7
1978	9,0	4,0	1,5	0,4	1,5	1,0	17,4	19,3
1979	7,5	3,5	1,5	0,3	1,0	1,0	14,8	16,9
1980	7,5	3,5	1,5	0,3	1,0	1,0	14,8	17,0
1981	8,0	3,5	1,5	0,3	1,0	0,5	14,8	17,0
1982	6,5	3,5	1,5	0,3	1,0	0,5	13,3	15,3
1983	6,0	3,0	1,5	0,3	1,0	0,5	12,3	13,6
1984	5,0	2,5	1,5	0,3	1,0	0,5	10,8	11,9
1985	5,0	2,0	1,5	0,3	1,0	0,5	10,3	11,6
1986	4,5	2,0	1,5	0,3	1,0	0,5	9,8	10,7
1987	4,0	1,5	1,0	0,3	1,0	0,5	8,3	9,7
1988	4,0	1,5	1,0	0,3	0,5	0,5	7,8	9,0
1989	3,5	1,5	1,0	0,3	0,5	0,5	7,3	8,6
1990	3,0	1,5	1,0	0,3	0,5	0,5	6,8	8,4
1991	3,0	2,0	1,0	0,3	0,5	0,5	7,3	7,9
1992	2,5	2,0	1,0	0,3	0,5	0,5	6,8	8,0
1993	2,5	2,0	1,0	0,4	0,5	0,5	6,9	7,8

Tableau XXII.
La syndicalisation à la fédération FO des PTT de 1950 à 1971¹

Années	Cartes	Timbres	Timbres/ carte	Adhérents à 9 timbres
1950	26 516	251 965	9,5	27 996
1951	26 950	252 001	9,4	28 000
1952	29 154	279 932	9,6	31 104
1953	30 166	260 905	8,6	28 989
1954	30 091	282 310	9,4	31 368
1955	32 452	306 251	9,4	34 028
1956	35 026	328 625	9,4	36 514
1957	38 794	364 352	9,4	40 484
1958	39 347	373 081	9,5	41 453
1959	42 114	395 213	9,4	43 913
1960	44 493	408 306	9,2	45 367
1961	46 052	426 538	9,3	47 393
1962	47 039	419 544	8,9	46 616
1963	48 829	443 186	9,1	49 243
1964	52 189	462 528	8,9	51 392
1965	54 982	477 255	8,7	53 028
1966	54 515	476 901	8,7	52 989
1967	54 843	478 162	8,7	53 129
1968	57 040	481 120	8,4	53 458
1969	58 352	494 081	8,5	54 898
1970	58 778	494 183	8,4	54 909
1971	58 397	492 888	8,4	54 765

¹ D'après Alain Bergounioux, *Force Ouvrière*, Paris, 1975, p 217.

Tableau XXIII.
La syndicalisation dans les PTT. Estimation à partir des effectifs de la CGT et de la CFDT et des résultats aux élections des CAP.

Années	CGT	CFDT	Estimation FO	Estimation CFTC	Estimation CGC	Estimation Autres	Total syndiqués
1961	61 500	30 000	48 000	—	2 500	16 000	158 000
1967	74 500	29 000	48 500	10 000	10 000	9 000	181 000
1978	91 000	40 000	49 000	9 500	9 500	7 500	206 500
1979	83 500	41 000	47 000	9 000	9 000	7 500	197 000
1980	75 500	41 000	45 000	9 000	9 000	7 000	186 500
1981	68 000	41 500	42 500	8 500	8 500	6 500	175 500
1982	62 000	42 500	38 500	9 500	9 500	7 500	169 500
1983	56 000	39 500	35 500	9 000	9 000	7 000	156 000
1984	50 000	34 500	31 000	8 000	8 000	6 000	137 500
1985	48 500	31 500	32 000	8 000	8 000	10 000	138 000
1986	46 500	29 000	30 500	7 500	7 500	10 000	131 000
1987	45 000	28 000	29 500	7 500	7 500	9 500	127 000
1988	47 500	27 000	25 000	7 500	8 000	16 000	131 000
1989	49 500	25 500	25 000	7 500	8 000	16 000	131 500
1990	52 000	25 000	25 500	8 000	8 000	16 500	135 000
1991	54 500	25 500	26 000	8 000	8 000	17 000	139 000
1992	54 500	26 000	26 500	8 000	8 000	17 500	140 500
1993	55 000	26 000	26 500	8 000	8 000	17 500	141 000

Tableau XXIV. Taux de syndicalisation dans les différentes fédérations des PTT

Années	CGT	CFDT	Estimation FO	Estimation CFTC	Estimation CGC	Estimation Autres	Total syndiqués
1961	20,5	10,0	16,0	—	0,8	5,3	52,7
1967	22,6	8,8	14,7	3,0	3,0	2,7	54,8
1978	21,5	9,5	11,6	2,2	2,2	1,8	48,9
1979	19,4	9,5	10,9	2,1	2,1	1,7	45,8
1980	17,3	9,4	10,3	2,1	2,1	1,6	42,7
1981	15,3	9,3	9,6	1,9	1,9	1,5	39,5
1982	13,5	9,2	8,4	2,1	2,1	1,6	36,9
1983	12,1	8,6	7,7	2,0	2,0	1,5	33,8
1984	10,8	7,5	6,7	1,7	1,7	1,3	29,7
1985	10,4	6,8	6,9	1,7	1,7	2,2	29,7
1986	10,0	6,2	6,5	1,6	1,6	2,1	28,1
1987	9,6	6,0	6,3	1,6	1,6	2,0	27,1
1988	10,1	5,8	5,3	1,6	1,7	3,4	27,9
1989	10,5	5,4	5,3	1,6	1,7	3,4	27,9
1990	11,0	5,3	5,4	1,7	1,7	3,5	28,5
1991	11,4	5,3	5,4	1,7	1,7	3,6	29,1
1992	11,3	5,4	5,5	1,7	1,7	3,6	29,2
1993	11,4	5,4	5,5	1,7	1,7	3,6	29,1

Tableaux XXV. La syndicalisation dans la Santé et les collectivités territoriales¹

1. La situation réelle de la fédération FO des Services publics et de Santé 1980-85².

Années	Commandes			Placements			Ecart	
	Cartes	Timbres	Ratio carte/timbre	Cartes	Timbres	Ratio carte/timbre	Cartes	timbres
1980	170 000	1 460 778	8,6	108 391	1 053 817	9,7	1,57	1,39
1981	170 000	1 383 319	8,1	106 130	1 035 996	9,8	1,60	1,34
1982	170 000	1 424 055	8,4	112 503	1 071 065	9,5	1,51	1,33
1983	170 000	1 419 267	8,3	103 041	986 836	9,6	1,65	1,44
1984	170 000	1 404 205	8,3	95 897	899 483	9,4	1,77	1,56
1985	170 000	1 323 630	7,8	94 111	865 129	9,2	1,81	1,53

2. Estimation des effectifs de la fédération FO des Services publics et de Santé à partir des effectifs des fédérations CGT et CFDT correspondantes et des résultats électoraux aux élections des commissions paritaires de la santé et des collectivités locales.

Années	Santé		Collectivité locales		Total		Moyenne —
	Estimation CGT	Estimation CFDT	Estimation CGT	Estimation CFDT	Estimation CGT	Estimation CFDT	
1982-83	60 500	64 500	43 500	51 000	104 000	115 500	109 750
1985-86	59 000	54 500	42 000	42 500	101 000	97 000	99 000
1988-89	42 000	38 000	39 500	34 500	81 500	72 500	77 000
1992	36 000	50 500	—	—	75 000	85 000	80 000

¹ Le calcul n'est effectué que pour les années où ont eu lieu des élections aux commissions administratives paritaires dans les hôpitaux et les collectivités locales. NB : les trois fédérations CGT, CFDT et FO de la Santé incluent dans leur champ de syndicalisation les établissements privés de soins. Nous avons donc intégré dans nos calculs les résultats aux élections des comités d'entreprise pour les années correspondantes et les établissements de la branche concernée.

² D'après les données publiées dans *Supplément à la Tribune FO des services publics et de Santé*, 266, 22 novembre 1988.

Tableau XXVI. Estimation de la syndicalisation dans le textile-cuir-habillement.
D'après les effectifs de la CGT, de la CFDT et des élections aux comités d'entreprise.

Années	CGT	CFDT	Estimation FO	Estimation CFTC	Estimation CGC	Estimation autres synd.	Total
1967	65 000	37 000	11 500	4 000	4 000	3 500	125 000
1968	68 500	38 500	14 000	7 000	5 000	4 000	137 000
1969	72 000	39 000	14 000	6 500	5 000	5 000	141 500
1970	73 500	40 000	12 500	4 500	5 500	5 500	141 500
1971	75 000	41 000	12 000	4 500	7 500	5 500	145 500
1972	78 500	41 500	12 500	5 500	7 000	5 500	150 500
1973	82 000	42 000	13 500	5 500	6 000	5 500	154 500
1974	83 000	40 250	13 500	6 000	7 500	5 500	155 750
1975	82 000	38 500	14 500	5 500	7 500	6 000	154 000
1976	81 000	36 250	14 000	5 000	8 000	6 500	150 750
1977	80 000	34 000	14 500	4 500	8 000	6 000	147 000
1978	68 750	30 500	13 500	3 000	6 500	5 500	127 750
1979	57 500	27 000	11 500	3 000	5 000	3 000	107 000
1980	46 250	24 750	9 500	3 000	4 500	2 500	90 500
1981	35 000	22 500	8 000	3 000	3 500	2 000	74 000
1982	31 000	19 500	6 500	3 000	3 000	2 000	65 000
1983	27 000	17 500	7 000	3 000	2 500	2 000	59 000
1984	23 000	15 000	6 500	2 500	2 500	1 500	51 000
1985	20 750	13 000	6 500	2 500	2 500	1 500	46 750
1986	18 500	10 500	6 000	2 500	2 000	1 500	41 000
1987	16 250	9 000	5 000	2 500	1 500	1 500	35 750
1988	14 000	8 000	5 500	2 500	1 500	1 000	32 500
1989	12 500	7 500	4 500	2 000	1 500	1 000	29 000
1990	11 000	7 000	4 000	2 000	1 000	1 000	26 000
1991	9 500	7 500	3 500	2 000	1 000	1 500	25 000
1992	9 000	7 500	3 000	2 000	1 000	1 000	23 500
1993	9 000	8 000	3 000	2 000	1 000	1 000	24 000

Tableau XXVII. Estimation des taux de syndicalisation dans le textile-habillement-cuir
d'après les recensements.

Années	CGT	CFDT	Estimation FO	Estimation CFTC	Estimation CGC	Estimation autres synd.	Total 8 timbres	Total 9 timbres
1967	7,0	4,0	1,5	0,5	0,5	0,0	13,5	15,2
1968	7,5	4,0	1,5	1,0	0,5	0,0	14,6	16,4
1969	8,0	4,5	1,5	0,5	0,5	0,1	15,1	17,0
1970	8,0	4,5	1,5	0,5	0,5	0,1	15,0	16,9
1971	8,5	4,5	1,5	0,5	1,0	0,1	16,0	18,1
1972	9,0	4,5	1,5	0,5	1,0	0,1	16,5	18,6
1973	9,5	5,0	1,5	0,5	1,0	0,1	17,6	19,7
1974	9,5	5,0	1,5	0,5	1,0	0,1	17,6	19,8
1975	10,0	4,5	1,5	0,5	1,0	0,1	17,6	19,8
1976	10,0	4,5	1,5	0,5	1,0	0,1	17,5	19,7
1977	10,0	4,5	2,0	0,5	1,0	0,1	18,1	20,4
1978	9,0	4,0	2,0	0,5	1,0	0,1	16,6	18,6
1979	8,0	3,5	1,5	0,5	0,5	0,0	14,1	15,9
1980	6,5	3,5	1,5	0,5	0,5	0,0	12,5	14,1
1981	5,0	3,0	1,0	0,5	0,5	0,0	10,1	11,3
1982	5,0	3,0	1,0	0,5	0,5	0,0	9,9	11,2
1983	4,5	3,0	1,0	0,5	0,5	0,0	9,5	10,7
1984	4,0	2,5	1,0	0,5	0,5	0,0	8,5	9,6
1985	3,5	2,0	1,0	0,5	0,5	0,0	7,5	8,5
1986	3,0	2,0	1,0	0,5	0,5	0,0	7,0	7,9
1987	3,0	1,5	1,0	0,5	0,5	0,0	6,5	7,3
1988	2,5	1,5	1,0	0,5	0,5	0,0	6,0	6,7
1989	2,5	1,5	1,0	0,5	0,5	0,0	6,0	6,8
1990	2,0	1,5	1,0	0,5	0,2	0,0	5,2	5,9
1991	2,0	1,5	1,0	0,5	0,2	0,0	5,3	6,0
1992	2,0	1,5	0,5	0,5	0,2	0,0	4,7	5,3
1993	2,0	2,0	0,5	0,5	0,2	0,0	5,2	5,9

Annexe II. Table des sigles

APEC : association pour l'emploi des cadres
 ASSEDIC : associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
 BC : bureau confédéral
 CA : commission administrative (de la CGT, devient CE)
 CAP : commission administrative paritaire
 CC : comité central (du PCF, devient CN)
 CCAS : Comité de coordination des assistantes sociales ou Caisse centrale
 d'action sociale d'EDF (selon le contexte)
 CCEO : centre confédéral d'éducation ouvrière
 CCF : commission de contrôle financier
 CCN : comité confédéral national
 CD : commissions départementales de l'UGICT
 CEA : commissariat à l'énergie atomique
 CE : suivant le contexte : commission exécutive ou comité d'entreprise
 CFDT : confédération française démocratique du travail
 CFE-CGC : confédération française de l'encadrement - confédération générale
 des cadres
 CFTC : confédération française des travailleurs chrétiens
 CGC : confédération générale des cadres (voir aussi CFE-CGC)
 CN : conseil national (des syndicats) ou comité national du PCF
 DP : délégué du personnel
 DS : délégué syndical
 ETDA : employés, techniciens, dessinateurs, agents de maîtrise
 FERC : fédération de *l'enseignement, de la recherche et de la culture*
 FILPAC : fédération *de l'information, du livre et du papier-carton.*
 FNI : fonds national interprofessionnel
 FO : force ouvrière
 GNC : Groupement national des cadres de la fédération de l'énergie
 ICT : ingénieurs, cadres et techniciens
 SGPEN : syndicat général des personnels de l'éducation nationale
 SNACI : syndicat national des agents des contributions indirectes
 SNADGI : syndicat national des agents de la direction générale des impôts
 SNASSPP : syndicat national des assistantes sociales des services publics et
 privés
 SNCIM : syndicat national des cadres et ingénieurs de la métallurgie
 SNETP : syndicat national *de l'enseignement technique public*
 SNIC : syndicat national des ingénieurs et cadres
 SNICIC : syndicat national des ingénieurs et cadres des industries chimiques
 SNTRS : syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique
 UCC-CFDT : union confédérale des cadres de la CFDT
 UD : union départementale

UFCM : union fédérale des cadres et maîtrises de la SNCF (fédération des cheminots)
UFICT : union fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens
UFIMCT : union fédérale des médecins, *infirmières, cadres et techniciens* de la fédération de la Santé
UFMCT : union fédérale de la maîtrise et des cadres des transports
UGFF : union générale des fédérations de fonctionnaires de la CGT
UGIC: union générale des ingénieurs et cadres
UGICT : union générale des ingénieurs, cadres et techniciens
UL : union locale
UNEDIC : union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
UNSAS : union nationale des assistantes sociales
USCA

Annexe III. Bibliographie sur les effectifs syndicaux en France

Outre le dépouillement des périodiques confédéraux notamment au moment des congrès, (*Le Peuple, Syndicalisme-Hebdo, Numéros spéciaux de FO-Magazine*), nous avons consulté les ouvrages et les articles ci-dessous.

- ADAM Gérard, *La CFTC*, Paris, Presses de la FNSP, 1964 76 p.
 ADAM Gérard, *La CGT-FO*, Paris, Presses de la FNSP, 1965.
 ADAM Gérard, *Le pouvoir syndical*, Paris, Dunod, 1985.
 AULAGNON Michèle, "La scission au sein de la Fédération de l'Education nationale est consommée", *Le Monde*, 7 mai 1992.
 BASSON Jean-Charles, SABOT Jean-Yves, *L'Union départementale CFTC-CFDT en Isère (de la Libération à nos jours)*, Etude réalisée pour le compte du Ministère du travail et de l'emploi, Grenoble, CERAT, 1990, 84 p.
 BERGOUGNIOUX Alain, *Force ouvrière*, Paris, Seuil, 1975.
 BERGOUGNIOUX Alain, *Force ouvrière*, Paris, Presses universitaires de France, 1982.
 BEVORT Antoine, LABBE Dominique, *La désyndicalisation au SGEN-CFDT*, Paris, SGEN-CFDT, novembre 1985.
 BEVORT Antoine, *Le SGEN-CFDT. Du syndicat national à la fédération*, Etude réalisée pour le compte du Ministère du travail et de l'emploi, Grenoble, CERAT, 1991, 86 p.
 BEVORT Antoine, "Vingt ans d'érosion de la CGT et de la CFDT", *Le Monde*, 14 avril 1992, p 41.
 BEVORT Antoine, "Le recul des instituteurs dans la FEN", *Le Monde*, 4 juin 1992, p 15.
 BEVORT Antoine, LABBE Dominique, *La CFDT : organisation et audience depuis 1945*, Paris, La documentation française, 1992.
 BEVORT Antoine, "Les effectifs syndiqués à la CGT et à la CFDT 1945-1990", *Communisme*, 35-37, 1993-94, p 87-90.
 BEVORT Antoine, "Compter les adhérents, méthodes et résultats : la CGT, la CFDT, 1945-1990", *Travail et emploi*, 62, 1-95, p 40-58.
 BIRIEN Jean-Louis, *Le fait syndical en France*, Paris, 1978.
 BOUZONNIE Huguette, "L'évolution des effectifs syndicaux depuis 1912 : essai d'interprétation", *Revue française des affaires sociales*, oct-décembre 1987, p.153-183.
 BOUZONNIE Huguette, "La syndicalisation", *Liaisons sociales*, 10995, 18 juillet 1991, 11-28.
 BRANCIARD Michel, *La CFDT*, Paris, Presses universitaires de France, 1986.
 CAPDEVIELLE Jean, MOURIAUX René, *Les syndicats ouvriers français*, Paris, A. Colin, 1970.
 COURTS-SALIES Pierre, "Syndicats : état des lieux", *L'homme et la société*, 98, 1990-4, p 35-50.
 COURTOIS Gérard, GARIN Christine, "La FEN, forteresse ébranlée", *Le Monde*, 2 février 1991.
 COURTOIS Gérard, "La FEN en miettes", *Le Monde*, 18 mars 1993.
 CROISAT Maurice, LABBE Dominique (avec la collaboration de Sophie BONHOURE, Christine HACQUES, Antoine BEVORT), *La désyndicalisation*.

- Etude réalisée pour le compte du PIRTTEM-CNRS, Grenoble, CERAT, juillet 1987, 183 p.
- CROISAT Maurice, DERVILLE Jacques, LABBE Dominique, *La CFDT : Vers la resyndicalisation ?*, Etude de prédéfini-tion pour la CFDT, Grenoble, CERAT-IEP, 1992, 106 p.
- GARIN Christine, "Après leur exclusion de la FEN, les enseignants du SNES posent les bases d'une nouvelle fédération syndicale", *Le Monde*, 7 avril 1993, p 11.
- GUERIN Jean-Claude, *La Fen, un syndicat ?*, Paris, 1973.
- HAMON Hervé, "La crise du syndicalisme enseignant", *Le Monde de l'éducation*, 156, janvier 1989, p 22-27.
- HARMEL Claude, "L'évolution récente des effectifs à FO", *Les études sociales et syndicales*, 254, mai 1977, p 5-9.
- HARMEL Claude, "Chute des effectifs à la CGT", *Les études sociales et syndicales*, 289, avril 1980, p 13-17.
- HARMEL Claude, *La CGT*, Paris, Presses universitaires de France, 1982.
- HARMEL Claude, "Confirmation : la chute des effectifs "officiels" de la CGT", *Les études sociales et syndicales*, 8-9, juillet-août 1985, p 22-23.
- HARMEL Claude, "A propos d'une étude sur les effectifs syndicaux", *Les études sociales et syndicales*, 13, décembre 1985, p 23-24.
- HARMEL Claude, "Les trois derniers congrès de la CGT en chiffres 1978, 1982, 1985", *Les études sociales et syndicales*, 14, janvier 1986, p 8-13.
- HARMEL Claude, "Toujours moins d'"adhésions nouvelles" à la CGT", *Les études sociales et syndicales*, 19, juin 1986, p 20-21.
- HARMEL Claude, "Avant le congrès de la CGT : léger redressement", *Est et Ouest*, 65, mai 1989, p 30-31.
- HARMEL Claude, "Effectifs théoriques de la CGT : moins 69% en 20 ans", *Les études sociales et syndicales*, 63, mars 1990, p 22-23.
- HARMEL Claude, "La passoire cégétiste", *Les études sociales et syndicales*, 79, 11 avril 1991, p 3.
- KASPAR Jean, 1991 "Une nouvelle progression", *Syndicalisme*, 17 juillet 1992, p 16.
- KERGOAT Jacques, "CGT : un recul des effectifs qui s'accroît", *Le Monde*, 19 novembre 1985.
- LABBE Dominique, CROISAT Maurice, BEVORT Antoine, *La désyndicalisation. Le cas de la CFDT*. Etude réalisée pour le compte du PIRTTEM-CNRS, Grenoble, CERAT, octobre 1989, 211 p.
- LABBE Dominique, BEVORT Antoine, CROISAT Maurice, *Effectifs, audience et structures syndicales en France depuis 1945 (Le cas de la CFTC-CFDT)*, Etude réalisée pour le Ministère du Travail, Grenoble, CERAT, juin 1991, 326 p.
- LABBE Dominique (avec la collaboration de Amar ABDELMOUMENE et Patrick GEORGEL), *L'union départementale CFTC-CFDT de Meurthe et Moselle (De la Libération à nos jours)*, Grenoble, CERAT, novembre 1991, 158 p.
- LASSERRE Henri, "La crise du syndicalisme aujourd'hui", *Les temps modernes*, 41, 476, mars 1986, p 66-78.
- LEFRANC Georges, *Le syndicalisme en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1964.
- Liaisons sociales, *Syndicats II*, 10071, 15 octobre 1987.
- LOZIER Françoise, "La CFDT en chiffres", *Esprit*, 4, avril 1980, p 15-26.
- MATHIOT Pierre, *La fédération CFDT des finances et la question de la fédéralisation (1945-1990)*, Etude réalisés pour le Ministère du travail et de l'emploi, Grenoble, CERAT, 1990, 90 p.

- MILON René, "La fédération des travailleurs de la métallurgie CGT au 42e congrès confédéral", *Les études sociales et syndicales*, 16, mars 1986, p 15-18.
- MILON René, "Effectifs syndicaux : pour une fois des informations précises", *Les études sociales et syndicales*, 50, février 1989, p 10-11.
- MILON René, "Les effectifs de la CGT", *Les études sociales et syndicales*, 52, avril 1989, p 5-7.
- MILON René, "La diffusion du «Peuple» et ses enseignements", *Les études sociales et syndicales*, 52, avril 1989, p 7-8.
- MILON René, "Les effectifs de la CFDT. Courte histoire d'une transparence à éclipse", *Les études sociales et syndicales*, 69, septembre 1990, p 4-8.
- MOURIAUX René, SUBILEAU Françoise, *Approche quantitative du syndicalisme français (1945-1985)*. Paris, Centre d'études de la vie politique française, 1987.
- MOURIAUX René, SUBILEAU Françoise, *Les effectifs syndicaux en France depuis 1982*. Document de travail n° 40, Paris, Centre d'études de la vie politique française, 1990.
- NEZOSI Gilles, "La fin de l'homme du fer. CGT et crise de la sidérurgie à Longwy, 1963-1979", *Communisme*, 35-37, 1993-94, p 91-108.
- NEZOSI Gilles, *La fin de l'homme du fer (Syndicalisme et crise de la sidérurgie à Longwy, 1963-1993)*, Thèse pour le doctorat de science politique, Université de Grenoble II, 1995.
- NOBLECOURT Michel, *Les syndicats en question*, Paris, Les éditions ouvrières, 1990.
- NORMAND Jean-Michel, "La CFDT", *Le Monde*, 7 avril 1992.
- NORMAND Jean-Michel, "La CGT", *Le Monde*, 21 janvier 1992.
- PRINCE Guy, *L'union départementale CFTC-CFDT de Haute-Garonne (de la Libération à nos jours)*, Grenoble, CERAT, 1991, 157 p.
- PROST Antoine, "Les effectifs de la CGT en 1945" in PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis, *Les ouvriers en France pendant la seconde guerre mondiale*, Paris, CRHMSS-IHTP, 1992.
- ROSANVALLON Pierre, *La question syndicale*, Paris, Calmann-Lévy, 1988.
- SANTAMARIA Yves, "La CGT, du corporatisme à l'humanisme", *Communisme*, 22-23, 1990, p 13-29.
- SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, Paris, PUF, 1989.
- VARIN Jacques, *Les hommes de métal*, Paris, Messidor, 1986.
- VERRET Michel, *L'ouvrier français. Le travail ouvrier*, Paris, A Colin, 1982.
- VISSER Jelle, *European Trade Unions in Figures. 1913-1985*, Deventer and Boston, Kluwer, 1989.
- VISSER Jelle, "Tendances de la syndicalisation" in OCDE, *Perspectives de l'emploi*, Paris, OCDE, 1991, p 101-142.
- VISSER Jelle, "Syndicalisme et désyndicalisation", *Le mouvement social*, 162, janvier-mars 1993, p 17-39.
- VIVIER Bernard, "La CFTC : présentation rapide", *Les études sociales et syndicales*, 35-36, octobre-novembre 1987, p 11-12.
- VIVIER Bernard, "Les organisations syndicales", *Liaisons sociales*, 11320, 19 novembre 1992.
- WALSH Kenneth, *Effectifs syndicaux. Méthodes d'évaluation dans la communauté européenne*, Luxembourg, Office des publications officielles des communautés européennes, 1985.

